

FÉDÉRATION FRANÇAISE D'AVIRON

PROCÈS-VERBAL de L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE Visioconférence, le 5 décembre 2020
--

L'assemblée générale de la FFA s'est réunie le samedi 5 décembre 2020 en visioconférence, sous la présidence de Jean-Jacques MULOT, président en exercice.

Les comités départementaux représentés, délégués et nombre de voix :

Comités départementaux	voix	NOM	PRENOM
COMITÉ DÉPARTEMENTAL ALLIER	1	GRANJON	Alain
COMITÉ DÉPARTEMENTAL AIN	2	CALCHERA	Claude
COMITÉ DÉPARTEMENTAL DROME	2	FLEURET	John
COMITÉ DÉPARTEMENTAL ISÈRE	3	WACHE	Alain
COMITÉ D'AVIRON RHÔNE-MÉTROPOLE	10	BAUD	Christian
COMITÉ DÉPARTEMENTAL SAVOIE	3	BICHET	Stéphane
COMITÉ DÉPARTEMENTAL HAUTE SAVOIE	5	BERGERET	Jean-Luc
COMITÉ DÉPARTEMENTAL SAÔNE ET LOIRE	4	TUNCQ	Philippe
COMITÉ DÉPARTEMENTAL CÔTES D'ARMOR	2	LE GOFF	Frédérique
COMITÉ DÉPARTEMENTAL FINISTÈRE	5	GERVAIS	Lydie
COMITÉ DÉPARTEMENTAL ILLE ET VILAINE	4	LLANTE	Olivier
COMITÉ DÉPARTEMENTAL MORBIHAN	3	POTIER	Luc
COMITE DEPARTEMENTAL CHER	1	BLAISE	Hervé
COMITÉ DÉPARTEMENTAL INDRE ET LOIRE	2	TELLIER	Alain
COMITÉ DÉPARTEMENTAL LOIRET	2	MAYEUX	Adeline
COMITÉ DÉPARTEMENTAL BAS RHIN	3	GASTAUD	Claire
COMITÉ DÉPARTEMENTAL HAUT RHIN	1	VALLOIS	Jean-François
COMITÉ DÉPARTEMENTAL ARDENNES	1	HANRAS	Sandrine
COMITÉ DÉPARTEMENTAL AUBE	1	VILLE	Georges
COMITÉ DÉPARTEMENTAL MARNE	3	SARAZIN	Etienne
COMITÉ DÉPARTEMENTAL MEURTHE ET MOSELLE	3	LORIS	Jean-Claude
COMITÉ DÉPARTEMENTAL MOSELLE	2	ROURE	Sébastien
COMITÉ DÉPARTEMENTAL NORD	6	BOSQUELLE	Dominique
COMITÉ DÉPARTEMENTAL PAS DE CALAIS	2	TAINE	Daniel

COMITÉ DÉPARTEMENTAL AISNE	2	GOURLE	Gérard
COMITÉ DÉPARTEMENTAL OISE	2	POULAIN	Isabelle
COMITÉ DÉPARTEMENTAL SEINE ET MARNE	3	LEROUX	Jean-Pierre
COMITÉ DÉPARTEMENTAL YVELINES	6	ANDOLFI	Frédéric
COMITÉ DÉPARTEMENTAL ESSONNE	3	BEAUSSART	Pascal
COMITÉ DÉPARTEMENTAL HAUTS DE SEINE	7	TASSY	Alain
COMITÉ DÉPARTEMENTAL SEINE SAINT DENIS	1	LEFEVRE	Maroussia
COMITÉ DÉPARTEMENTAL VAL DE MARNE	7	TOLLARD	Virginie
COMITÉ DÉPARTEMENTAL VAL D'OISE	2	FORTHOMME	Florian
COMITÉ DÉPARTEMENTAL MANCHE	2	MOUCHEL	Richard
COMITÉ DÉPARTEMENTAL SEINE MARITIME	5	RENAULT	Thierry
COMITÉ DÉPARTEMENTAL GIRONDE	5	TRICHET	Pierre
COMITÉ DÉPARTEMENTAL LANDES	1	GUYONNAUD	Bernard
COMITÉ DÉPARTEMENTAL LOT ET GARONNE	3	DAUVERGNE-PARIS	Anne
COMITE DEPARTEMENTAL PYRENEES ATLANTIQUES	4	MATHIEU	Jean-Pierre
COMITÉ DÉPARTEMENTAL CORRÈZE	1	SANZ-DOMINGUEZ	Christophe
COMITÉ DÉPARTEMENTAL HAUTE-VIENNE	1	DESBORDES	Cyril
COMITÉ DÉPARTEMENTAL CHARENTE MARITIME	2	PECHIN	Jean-Loup
COMITÉ DÉPARTEMENTAL HÉRAULT	4	TELUOB-LARIDAN	Laurence
COMITÉ DÉPARTEMENTAL PYRÉNÉES ORIENTALES	1	LUSETTI	Aude
COMITÉ DÉPARTEMENTAL HAUTE GARONNE	6	DELCASSE	Alexandre
COMITE DEPARTEMENTAL DU LOT	1	BALMARY	Gérard
COMITÉ DÉPARTEMENTAL TARN ET GARONNE	2	FENIE	Luc
COMITÉ DÉPARTEMENTAL LOIRE ATLANTIQUE	9	BRIAND	Alex
COMITÉ DÉPARTEMENTAL MAINE ET LOIRE	3	GUINARD	Thierry
COMITÉ DÉPARTEMENTAL MAYENNE	2	CROCHET	David
COMITÉ DÉPARTEMENTAL SARTHE	1	LE COUEDIC	Céline
COMITÉ DÉPARTEMENTAL ALPES MARITIMES	5	JOUVRAY	Lydie
COMITÉ DÉPARTEMENTAL VAR	3	COULOMB	Michel
COMITE DEPARTEMENT ALPES DE HAUTE PROVENCE	1	DIEUDONNE	Frédéric
COMITÉ DÉPARTEMENTAL BOUCHES DU RHÔNE	7	MODOLA	Christian
COMITÉ DÉPARTEMENTAL VAUCLUSE	1	BOUDOUX	Nadia

Total des voix représentées pour les comités départementaux

174 voix

Les ligues représentées, délégués et nombre de voix :

Ligues	voix	NOM	PRENOM
LIGUE AUVERGNE-RHONE-ALPES	26	GUERINOT	Stéphane
LIGUE AUVERGNE-RHONE-ALPES	26	SCOTTON	Martine
LIGUE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	16	CHEVAUCHET	Stéphane
LIGUE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	0	BRIGNOT	Michel
LIGUE BRETAGNE	13	AUBANEL	Fabien
LIGUE BRETAGNE	13	BODENNEC	Luc
LIGUE CENTRE-VAL-DE-LOIRE	6	JOLLY	Nicolas
LIGUE CENTRE-VAL-DE-LOIRE	7	ZECH	Amélie
LIGUE DE LA CORSE	5	CARROLAGGI	Arnaud
GRAND-EST	10	TIXIER	Arnaud
GRAND-EST	11	GASTAUD	Claire
GRAND-EST	11	VALLOIS	Jean-François
LIGUE HAUTS-DE-FRANCE	12	DECRIEM	Jacques
LIGUE HAUTS-DE-FRANCE	12	PINET	Xavier
LIGUE ILE-DE-FRANCE	20	BREMER	Jean-Pierre
LIGUE ILE-DE-FRANCE	20	COLLET	Nathalie
LIGUE ILE-DE-FRANCE	20	FARELLE	Laure
LIGUE NORMANDIE	10	OUVRY	Bénédicte
LIGUE NORMANDIE	10	CATELAIN	Edith
LIGUE NOUVELLE-AQUITAINE	13	ANDRIEUX	Michel
LIGUE NOUVELLE-AQUITAINE	12	BOUSQUET	Mickael
LIGUE NOUVELLE-AQUITAINE	12	BREGEON	Christian
LIGUE OCCITANIE	11	PONCELET	Luc
LIGUE OCCITANIE	11	LUSETTI	Aude
LIGUE OCCITANIE	11	LHERM	Jean-Pierre
LIGUE PAYS DE LA LOIRE	28	BRAUD	Hubert
LIGUE PAYS DE LA LOIRE	0	GUYON	Michel

LIGUE SUD-PACA	11	ALLIGIER	Vincent
LIGUE SUD-PACA	11	LACOFFRETTE	David
LIGUE SUD-PACA	11	COULOMB	Michel
LIGUE DE GUADELOUPE	5	MOULIN	Valère
LIGUE DE LA MARTINIQUE	14	HOCHÉ	Sylvain

Total des voix représentées pour les ligues

398 voix

Total des voix représentées

572 voix

Sont présents :

JJ. MULOT, président, A. NOTTELET-TOLLARD, E. NOTIN, T. RENAULT, vice-présidents, S. GAUTIER-GUYON, secrétaire générale, D. MARCHANDEAU, trésorier, et V. BUSSER, I. LACCOURS- DANJOU, membres du bureau fédéral ;

ML. COPIE, J. BREGAL, L. IRAZUSTA, P. LOT, S. PEROT, C. VANDENBERGHE, membres du comité directeur ;

P. RANVIER, directeur technique national, G. PURIER, directeur technique national adjoint, P. PARSY, chargée événementiel et partenariats, A. FRAZZETTA, Chargée de projets web, V. LETE, secrétaire de direction.

JJ. MULOT, président en exercice, ouvre la séance à 9h15.
Il salue les délégués des ligues et des comités départementaux.

S. GAUTIER-GUYON donne lecture des personnes décédées depuis la dernière assemblée générale de mars 2019. Une minute de silence est observée.

1- VÉRIFICATION DES POUVOIRS ET DÉCLARATION DE VALIDITÉ DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

S. GAUTIER-GUYON indique qu'après vérification des pouvoirs et appel des délégués des ligues, l'assemblée générale peut valablement délibérer les délégués présents disposant de 572 voix.

La secrétaire générale indique qu'il n'est pas nécessaire de procéder à la constitution d'un bureau de dépouillement des votes. Notre prestataire SECTOR gère toute la procédure des votes accompagnée de la CSOE qui valide les résultats.

2- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 16 MARS 2019

S. GAUTIER-GUYON demande à l'assemblée générale d'approuver le PV de l'AG du 16 mars 2019 envoyé aux présidents de ligues et délégués.

LE PROCES VERBAL EST APPROUVE A L'UNANIMITE (572 voix).

3- RAPPORT DU PRÉSIDENT

JJ. MULOT procède à la lecture de son rapport. (Annexe 1)

S. GAUTIER-GUYON interroge l'assemblée sur les questions éventuelles.

JJ. MULOT rappelle que le rapport du trésorier a été envoyé aux délégués. (Annexe 2)

Il interroge l'assemblée sur des questions éventuelles.

Mr BAZILLON de KPMG Entreprises, donne lecture du rapport général des commissaires aux comptes puis du rapport sur les conventions réglementées, documents envoyés aux délégués. Il interroge l'assemblée sur des questions éventuelles. (Annexe 3)

Ce rapport n'appelle ni question, ni observation.

Le rapport des vérificateurs aux comptes, M. BROQUET et G. BOYER a été envoyé aux délégués. Ce rapport n'appelle ni question, ni observation. (Annexe 4)

4- APPROBATION DES COMPTES ANNUELS, QUITUS AU COMITÉ DIRECTEUR ET AFFECTATION DU RESULTAT

S. GAUTIER-GUYON donne lecture de :

• 1ère résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture des rapports du trésorier, des commissaires aux comptes et des vérificateurs aux comptes, et pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés.

CETTE RÉOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTÉE A 443 VOIX POUR ET 0 CONTRE (129 VOIX D'ABSTENTION) (572 VOIX).

• 2ème résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale donne quitus de leur gestion pour l'exercice 2019 à JJ. MULOT, président de la FFA, et au comité directeur.

CETTE RÉOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTÉE A 493 VOIX POUR ET 0 CONTRE (79 VOIX D'ABSTENTION) (572 VOIX).

• 3ème résolution

Sur proposition du trésorier, l'assemblée générale décide d'affecter le déficit de l'exercice, s'élevant à 11 321 euros, au poste "Autres réserves".

CETTE RÉOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (572 VOIX).

JJ. MULOT rappelle que le bilan du DTN a été envoyé aux délégués. (Annexe 5)

Il interroge l'assemblée sur des questions éventuelles

Puis il rappelle que les rapports des commissions ont été envoyés aux délégués ainsi que le rapport du médecin. (Annexes 6 à 15)

5- APPROBATION DU BUDGET 2020

Le budget 2020, validé par le comité directeur du 1^{er} février, et les commentaires du trésorier ont été adressés aux délégués.

L'assemblée générale doit approuver le budget. (Annexe 16)

JJ. MULOT précise que ce budget 2020 a été validé par le comité directeur du 1^{er} février et le budget ajusté validé par le comité directeur du 16 octobre.

Il est paradoxal de valider le budget 2020 en décembre mais la crise sanitaire n'a pas permis de l'approuver comme prévu lors de l'assemblée générale de mars 2020.

LE BUDGET 2020 EST APROUVE A L'UNANIMITE (572 VOIX).

D. MARCHANDEAU apporte des informations complémentaires sur le budget ajusté 2020 :

- le budget ajusté est équilibré pour cette fin d'année.
- de nombreuses économies ont été réalisées dues au contexte sanitaire : 340 000 euros ont pu être économisés.
- le dernier budget indique deux éléments importants : l'AG organisée en distanciel a permis une économie de 25 000 euros et il y a eu moins de dépenses sur le haut-niveau suite à l'annulation de stages.
- à ce jour le budget ajusté présente au 31 décembre un excédent de 200 000 euros laissant une marge de manœuvre intéressante mais 2021 s'annonce difficile avec un manque de licences notamment.

S. ROURE : 200 000 euros de bénéfice même avec le plan de relance ?

D. MARCHANDEAU répond positivement et précise que ce bénéfice inclut également les fonds dédiés.

JJ. MULOT ajoute que les fonds dédiés ont été indiqués en charge dans cette estimation à hauteur de 161 000 euros.

Des bénéfices entraînent des impôts.

Il y a également la possibilité d'avoir recours au carry back, phénomène comptable et fiscal, qui peut s'appliquer uniquement lorsqu'une entreprise présente un déficit fiscal au titre d'un exercice comptable alors même qu'elle avait réalisé un bénéfice l'exercice précédent.

6- FIXATION DES TARIFS 2021

D. MARCHANDEAU soumet à l'assemblée générale les tarifs 2021 selon la proposition adoptée par le comité directeur le 16 octobre 2020. Ces tarifs restent inchangés par rapport à 2020 excepté une augmentation du tarif de la licence IE. (Annexe 17)

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE APPROUVE A 572 VOIX POUR LES TARIFS DES LICENCES, TITRES 2021 ET LE TARIF DES AFFILIATIONS 2021.

L. FENIE indique que le CoSMoS avait diffusé un questionnaire auprès des structures adhérentes suite au contexte sanitaire. L. FENIE avait alors proposé une baisse de la tarification des licences compensées par l'état. La FFA étant un prestataire du COSMOS et

pouvant être seule porteur d'une demande de subvention spécifique à l'état il aurait été souhaitable qu'elle fasse une proposition.

JJ. MULOT indique qu'il a eu connaissance du questionnaire du CNOSF qui ont été relayés sur l'ensemble des structures. Cet aspect de compensation concernant les licences, fait actuellement l'objet de discussions avec la création d'un Pass-sport et la création d'un fond de l'ANS pour compenser les pertes de licences, de cotisations.

P. BEAUSSART : La MAIF peut-elle revoir à la baisse ses appels à cotisation du fait COVID 19 ce qui engendrerait une baisse du coût des licences ?

La FFA a eu des discussions avec la MAIF. Il n'y aura aucune rétrocession sur les assurances des véhicules mais une rétrocession d'honoraires sur la masse d'assurances des licences (20 000 euros) à la FFA.

S ROURE : la licence IE pourra-t-elle être utilisée par les clubs lors de compétitions ou est-elle réservée à la fédération pour les championnats de France ?

G. PURIER rappelle que la licence I Évènementielle est valable pour participer à toutes les compétitions d'aviron indoor organisées par une structure affiliée à la FFA. Cette licence est destinée à un public participant occasionnellement à des événement indoor. Elle peut être délivrée par les organisateurs de ces manifestations.

7- DÉSIGNATION DES VÉRIFICATEURS AUX COMPTES

JJ. MULOT rappelle que 2 vérificateurs et 1 suppléant sont à désigner.

M. BROQUET et G. BOYER ont déjà fait part à la FFA de leur souhait de renouveler leur candidature. Un suppléant sera désigné ultérieurement si besoin.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DÉSIGNE A L'UNANIMITÉ (572 VOIX) CES DEUX CANDIDATS COMME VÉRIFICATEURS AUX COMPTES POUR L'ANNÉE 2021.

JJ. MULOT indique que les vœux ont été adressés aux délégués et qu'ils seront traités en 2021. (Annexe 18)

8- ÉLECTION DES MEMBRES DU COMITE DIRECTEUR

JJ. MULOT précise que la commission de surveillance des opérations électorales est composée de : Hélène Maréchal-Huet, Benjamin Peyrelevade, Skander Kaara.

B. PEYRELEVADE fait un rappel du rôle CSOE.

JJ. MULOT fait un rappel :

- Il n'est pas prévu de présentation orale des candidats en amont du vote. Tous les candidats ont rempli une « fiche de présentation du candidat » qui a été adressée par envoi électronique à tous les délégués en amont de l'AG.
- 53 candidatures reçues à la FFA et déclarées valides par la CSOE
- il s'agit d'élire 28 membres dont 1 médecin et au minimum 12 femmes et 12 hommes
- la majorité absolue est de 287 VOIX

INTERRUPTION DE SÉANCE

Les résultats du premier tour du vote électronique effectué par Sector (prestataire vote à distance) sont les suivants.

Sur 572 voix (majorité absolue à 287 voix), ont obtenu :

GOUDET Pierre	412	Elu
AZOU Jérémie	410	Elu
DALL'ACQUA Audrey	408	Elue
TOLLARD Anne	406	Elue
GOUDET Myriam	377	Elue
BUSSER Vincent	369	Elu
MARCHAND Guylaine	369	Elue
VANDENBERGHE Christian	368	Elu
BANTON François	367	Elu
BERREST Cédric	363	Elu
OUVRY Bénédicte	359	Elue
TIXIER Arnaud	355	Elu
WACHE Alain	355	Elu
SCOTTON Martine	353	Elue
JUILLET Arnaud	349	Elu
LERICOLAIS Marine	335	Elue
TRICHET Pierre	329	Elu
IRAGNE Gaëlle	322	Elue
MOUCHEL Richard	319	Elu
PEROT Soizick	313	Elue
GAUTIER-GUYON Sophie	307	Elue
PELEGRI Francis	307	Elu
DUBOULOZ Claude	303	Elu
COPIE Marie-Laurence	300	Elue
FORSYTH Eleanor	293	Elue
GUERINOT Stéphane	292	Elu
MOREAU Fabrice	292	Elu
LOT Philippe	288	Elu
RENAULT Thierry	283	
LIMOUZIN Nadine	277	
HOICHE Sylvain	276	
PARQUIC Nicolas	272	
HOURDEL-PUYBARAUD Laurence	263	
LOLLI Didier	256	
MARCHANDEAU Didier	255	
PETIOT Caroline	252	
BLAISE Brigitte	244	
LHERM Jean-Pierre	240	
IRAZUSTA Laurent	238	
BOSQUELLE Dominique	227	
DAUVERGNE-PARISE Anne	226	
LACOFFRETTE David	226	
BRANDICOURT Xavier	225	
DECRIEM Jacques	221	
SIGAL Delphine	219	
GRAIS Christelle	216	
FATOUREHTCHI-JOUVRAY Lydie	212	
GASTAUD Claire	212	
NOTIN Eric	208	
POULAIN Isabelle	201	
BRAUD Hubert	198	
LUSETTI Aude	196	

28 candidats ont obtenu la majorité absolue dont 12 femmes, 12 hommes et 1 médecin. En conséquence, un second tour n'est pas nécessaire.

INTERRUPTION DE SEANCE POUR REUNION DU COMITE DIRECTEUR NOUVELLEMENT ELU

9- PROPOSITION DU COMITÉ DIRECTEUR A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE POUR ÉLECTION DU PRÉSIDENT

M. SCOTTON, annonce que deux candidats se sont positionnés : S. GAUTIER-GUYON et C. VANDENBERGHE.

Les résultats du vote électronique effectué par Sector (prestataire vote à distance) sont les suivants :

VANDENBERGHE Christian	24 voix pour
GAUTIER-GUYON Sophie	4 voix pour

C. VANDENBERGHE est donc proposé à l'élection de la présidence de la FFA par le comité directeur.

10- ÉLECTION DU PRÉSIDENT PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

La CSOE indique que pour être élu, le candidat doit obtenir la majorité absolue des suffrages exprimés selon l'article 26 du règlement intérieur.

B. PEYRELEVADE précise que le prestataire de vote n'a pu mettre en place le OUI et le NON. Les délégués devront cocher soit la case abstention équivalent à NON, soit le nom du candidat, C. VANDENBERGHE, équivalent à OUI.

H. BRAUD fait remarquer que l'article 26 précise : addition des bulletins "oui" et des bulletins "non".

B. PEYRELEVADE réaffirme le déroulement du vote tel qu'il l'a indiqué précédemment.

Les délégués de chaque ligue et comité départemental sont appelés à voter.

C. VANDENBERGHE est élu président : POUR : 388 VOIX, NON 184 VOIX.

JJ. MULOT félicite le nouveau président et les 27 autres membres du comité directeur. Il adresse tous ses vœux de réussite à cette nouvelle équipe.

C. VANDENBERGHE remercie l'ensemble des ligues et comités départementaux de la confiance qu'ils viennent de témoigner à son équipe.

Il remercie JJ. MULOT de son investissement pour l'aviron français et lui témoigne toute son amitié et son admiration.

Il félicite toute l'équipe élue qui sera présente aux côtés des ligues, comités départementaux, clubs, licenciés, sportifs de haut niveau, professionnels, direction technique nationale...

Le Président souhaite réunir et rassembler l'ensemble des acteurs du monde de l'aviron et a conscience des attentes des structures, des licenciés, des sportifs.
La transparence et la concertation seront les maîtres-mots de cette olympiade.

S. GAUTIER-GUYON remet au nom du bureau fédéral 2016 /2020 un cadeau à JJ. MULOT et le remercie de son engagement durant ces 17 années à la présidence.

Le nouveau président en exercice clôt l'assemblée générale.



Vincent BUSSE
Secrétaire Général

Destinataires : Délégués des ligues/Délégués des comités départementaux/Présidents des ligues, des comités départementaux et des commissions/Membres du comité directeur/ /P. RANVIER, DTN/G. PURIER, DTN Adjoint/Communication FFAviron

Rapport du Président Assemblée générale de la FFA – Le 5 décembre 2020

Mesdames et Messieurs, Chers Amis,

Cette assemblée générale qui vient de s'ouvrir est une assemblée générale très particulière à plus d'un titre.

Il s'agit d'une part de traiter les différents sujets qui étaient inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée générale du 28 mars dernier. Cette AG a été reportée pour les raisons que vous connaissez. Nous devons donc déjà dans un premier temps nous prononcer sur les points suivants - les comptes 2019, le quitus, le budget et les tarifs 2020 -, sachant que les différents rapports - trésorier, vérificateurs, directeur technique national, commissions et médecin coordonnateur – vous ont déjà été adressés.

Il s'agit aussi, et vous le savez bien, d'une assemblée générale électorale qui devra donc désigner le nouveau président de la fédération et les membres du comité directeur qui conduiront les destinées de la fédération jusqu'aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris en 2024.

Et enfin, cette assemblée générale se déroule malheureusement en distanciel, et je le regrette. Une assemblée générale est en effet l'occasion une fois par an de se rencontrer, de se retrouver, d'échanger pendant une journée complète avec des moments de convivialité.

Je dois dire que j'aurai vraiment aimé que ma dernière assemblée générale, puisque vous savez que j'ai décidé après 17 années de présidence de ne pas me représenter, se déroule en présentiel. Vous vous souvenez que j'avais souhaité repousser l'AG de quelques mois vers mars 2021, comme le suggérait le CNOSF et comme le permettait le Ministère. Ma proposition a été rejetée et j'en ai déduit, peut-être à tort, j'espère, que le Comité directeur était pressé que je parte alors que, durant toute l'olympiade, il avait voté chacune des propositions du Bureau fédéral et le plus souvent à l'unanimité.

L'assemblée générale d'aujourd'hui se tenant en visioconférence, nous allons faire le maximum pour éviter de rester toute une journée devant un écran d'ordinateur. Le point le plus important de cette assemblée générale d'aujourd'hui est en effet, vous en conviendrez, l'élection des nouvelles instances dirigeantes de la fédération. Dans ces conditions, et afin de faire en sorte que la procédure électorale puisse démarrer entre 10h30 et 11h00, les différents rapports que vous avez reçus ne seront pas lus mais vous aurez bien sûr la possibilité de poser vos questions sur ces rapports si vous le souhaitez.

Afin de tenir ce timing, mon rapport ne sera pas long. Je vais comme chaque année revenir sur les faits marquants de la vie de notre fédération depuis la dernière assemblée générale qui nous a réunis à Deauville en mars 2019. Il s'est passé beaucoup de choses en 20 mois, mais rassurez-vous, je vais simplement évoquer quelques-uns de ces faits marquants.

La gouvernance de la fédération

Pour la première fois, les comités départementaux ont la possibilité de participer à l'assemblée générale de la fédération avec voix délibérative, à condition d'avoir un minimum de licences

dans le département et d'avoir des statuts qui respectent les statuts types édictés par la fédération.

56 comités départementaux ont satisfait à ces critères et sont donc représentés aujourd'hui par 56 délégués que je souhaite saluer particulièrement.

L'Agence Nationale du Sport

Elle a donc enfin été créée voici 18 mois et nous en voyons déjà des éléments positifs pour notre fédération, notamment pour ce qu'on appelle les PSF (Projets Sportifs Fédéraux). Les subventions aux structures ligues, comités et clubs, anciennement attribuées par le CNDP sur propositions des commissions territoriales, sont dorénavant attribuées par l'Agence sur proposition des fédérations et, ce qui est important, sur des critères désormais davantage en rapport avec nos activités sportives habituelles.

Une enveloppe de près d'1 M€ nous a été attribuée par l'Agence en 2019 et d'un peu plus d'1M€ en 2020, enveloppe que la fédération a répartie entre les ligues, les comités départementaux et les clubs. Cette répartition a été faite bien entendu après étude approfondie par les équipes de Gilles des dossiers fournis et sous le contrôle du Comité d'éthique et de déontologie de la fédération. C'est ainsi en particulier que 52 comités et 172 clubs ont reçu en 2020 une subvention en moyenne de 3 200 €.

Ces montants distribués sont encore trop faibles mais, bonne nouvelle, ils devraient être fortement augmentés en 2021 avec un budget de l'Agence qui sera voté dans quelques jours et qui est prévu en progression globale de 20% environ par rapport à 2020 avec une enveloppe pour les PSF qui elle progressera de près de 30%.

Le haut niveau

Patrick en a déjà parlé dans le rapport qui vous a été envoyé. J'aimerais simplement sur ce sujet du haut niveau féliciter les rameuses et les rameurs médaillés dans les différents championnats du Monde et d'Europe en 2019 et en 2020, féliciter également celles et ceux qui ont qualifié leurs coques pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo et en particulier nos deux bateaux féminins finalistes en discipline olympique au championnat du monde à Linz, ce qui n'était pas arrivé depuis une vingtaine d'années.

Et si sept coques sont actuellement qualifiées pour les Jeux de Tokyo, il ne faut pas occulter le fait que, pour la première fois depuis 2002, aucune médaille en discipline olympique n'a été remportée au Mondial de Linz et seulement quatre coques olympiques sont actuellement qualifiées pour les Jeux. Ceci me fait dire qu'un important chantier dans ce domaine du haut niveau va probablement devoir être ouvert prochainement.

Bien sûr il faut espérer que la régate de qualification à Lucerne dans quelques mois permette d'augmenter sensiblement le nombre de nos bateaux qualifiés. C'est en tout cas ce que je souhaite à nos sportifs tout en espérant pour eux qu'ils pourront connaître une saison moins compliquée qu'en cette année confinée 2020.

Les licences

Ce sujet des licences devient un vrai problème pour nous, comme pour toutes les fédérations, en raison du Covid et des longues périodes de confinement que l'on connaît depuis le mois de mars dernier.

La saison 2019 s'était achevée sur une très légère augmentation du nombre de licences de moins de 1% par rapport à 2018 : 45 700 contre 45 400. Ce nombre de licences tournait depuis plusieurs années autour de 45 à 46 000.

Malheureusement le Covid est passé par là et les interdictions de pratiquer l'aviron à partir du mois de mars ont plombé les délivrances de licences et donc le nombre de licences de la saison 2020. 43 800 licences, soit 4% de diminution et même 5% sur les licences A.

Et la saison 2021 s'annonce bien mal avec une reprise difficile de l'activité dans les clubs en septembre puis avec ce re-confinement que nous subissons depuis fin octobre. La situation en terme de licences n'est évidemment pas bonne puisqu'on constate une diminution d'environ 20% du nombre de licences par rapport à l'an passé à la même date : près de 6 000 licences en moins dont environ 5 000 licences A. Rattraper ce retard d'ici la fin de la saison 2021 est évidemment impossible puisqu'habituellement, au début décembre, on comptabilise près des trois-quarts des licences de la saison et environ 85% des licences A.

Aspects financiers

Ces diminutions du nombre de licences ont évidemment des répercussions financières pour notre fédération.

Pour ce qui est de l'année 2020, les pertes liées aux licences sont de 110 000 € par rapport au budget. Malgré ces pertes, nous avons pu dégager des marges de manœuvre financières sur l'exercice en raison de l'annulation de nombreuses actions, notamment des épreuves nationales et internationales. Ces marges de manœuvre par rapport au budget ont permis de dégager environ 340 k€ dans un plan de relance qui a été mis en œuvre en septembre et octobre. C'est ainsi que 64 k€ ont été alloués aux ligues, un peu moins de 100 k€ aux comités départementaux, 55 k€ aux clubs organisateurs de championnats nationaux pénalisés par le Covid, 62 k€ aux clubs particulièrement impactés par le confinement à partir de dossiers transmis par les présidents de ligues, et 60 k€ sur des actions de communication et de promotion pour aider à la reprise dans les clubs.

Le reconfinement début novembre a encore entraîné des annulations d'actions notamment sur le haut niveau et tout ceci fait que, après un exercice 2019 quasiment à l'équilibre comme vous avez pu le voir dans les documents transmis par Didier, l'exercice 2020 devrait être bénéficiaire d'environ 200 k€ avant impôt, ce qui confirme la bonne santé financière de la fédération et ce qui sera bien utile en 2021.

Car pour ce qui est de l'année 2021, les pertes liées aux manques de licences constatés à ce jour devraient être comprises entre 200 et 300 k€. Toutes les fédérations sont aujourd'hui fortement impactées par ces manques de licences ; certaines, notamment celles des sports en salle, le sont même bien davantage que d'autres.

C'est pourquoi le mouvement sportif se bat depuis plusieurs semaines pour faire entendre sa voix des plus hautes autorités de l'Etat. Il semble que nous commençons à être entendus. Pour le moment, plusieurs décisions allant dans le bon sens ont été annoncées : reconduction d'un fonds de solidarité territoriale géré par l'ANS à destination des petits clubs et création d'un fonds géré aussi par l'ANS pour compenser les pertes de licences, fonds à destination des fédérations suivant des modalités qui restent encore à définir. Par contre, une demande du mouvement sportif de doubler en 2021 à titre exceptionnel l'enveloppe des PSF à destination des structures n'a pas encore été entendue.

Dans quelques minutes, je ne serai plus président de la fédération, mais vous pouvez compter sur moi pour que, en tant que membre du Conseil d'Administration de l'Agence Nationale du Sport jusqu'en 2022, je continue à défendre vigoureusement le sport avec mes collègues du mouvement sportif, et bien sûr l'aviron en particulier.

Les organisations internationales

Un mot sur les organisations internationales pour rappeler le succès rencontré en février dernier par le Championnat du Monde d'aviron indoor au Stade Coubertin à Paris. Record de

participation avec 3 000 sportifs, félicitations de la Fédération Internationale, léger bénéfice financier, ce fut une belle réussite confirmant ainsi le savoir-faire français en matière d'organisation.

D'ores et déjà, le France a remporté ces derniers mois plusieurs organisations internationales ces prochaines années avec Libourne pour le Mondial Master en 2022, Brive pour le Championnat d'Europe junior en 2023 et Paris Coubertin pour le Championnat du Monde indoor en 2023.

Ces succès sont le signe d'une bonne image de notre fédération dont nous pouvons tous être fiers, bonne image auprès de la fédération internationale, auprès du Ministère chargé des sports, auprès de l'Agence Nationale du Sport, auprès de nos partenaires et auprès de l'ensemble des composantes du mouvement sportif.

Et puisque je parle de nos partenaires, je souhaite leur redire notre reconnaissance et nos remerciements pour leur soutien et leur confiance. Je veux parler de l'Etat, de la MAIF partenaire de la fédération depuis 30 ans, de la CNR avec qui nous sommes engagés jusqu'en 2024 et de Mizuno, notre nouvel équipementier depuis cette année. Un grand merci à eux.

Remises de récompenses et mises à l'honneur

Un mot encore sur les remises de récompenses dont vous avez vu qu'elles n'étaient pas à l'ordre du jour de cette AG. Vous le savez en effet, chaque année lors de l'assemblée générale de la fédération, un moment de convivialité est organisé afin de remettre la Grande Médaille d'Or de la fédération à la personnalité désignée par le Comité directeur fédéral et afin aussi de mettre à l'honneur les lauréats des classements des clubs. Ces mises à l'honneur auraient dû avoir lieu lors de l'AG de mars dernier. Le Covid en a décidé autrement. Elles auraient dû avoir lieu aujourd'hui mais le Covid est encore là.

Alors, à défaut de pouvoir lui remettre aujourd'hui la Grande Médaille d'Or de la fédération, je voudrais avoir une grosse pensée amicale pour Josy Brégal, la féliciter et lui dire qu'elle va devoir attendre encore un peu pour recevoir cette distinction bien méritée.

De même, je souhaiterais féliciter les clubs ayant pris les trois premières places des classements nationaux 2019 et je voudrais citer particulièrement les vainqueurs des différents classements : Boulogne 92, l'Aviron Grenoblois, l'Entente d'Aix les Bains, la Société Nautique de Bayonne, le Sport Nautique de Nancy, la Société Nautique de Monaco et l'Aviron Toulousain.

Au moment de conclure mon rapport, je voudrais vous adresser quelques mots plus personnels après ces 17 années passées à la présidence de la fédération.

Ces années ont été passionnantes, j'y ai mis tout mon cœur. J'ai essayé de faire de mon mieux, je n'ai sûrement pas tout réussi mais je l'ai fait avec passion, une passion parfois dévorante, avec le souci constant de la recherche du bien commun.

L'aviron, c'est le plus beau des sports ; il véhicule ces belles valeurs que sont l'excellence, la solidarité, l'esprit d'équipe et le respect. C'est une formidable école de vie. L'aviron m'a construit, depuis le premier jour en minime dans mon club de la Société Nautique de l'Oise jusqu'à aujourd'hui. En passant par l'Equipe de France, les Jeux Olympiques et les différentes fonctions associatives qui m'ont permis de faire de belles rencontres.

Alors un grand merci à l'aviron et donc à vous tous car l'aviron c'est vous. Sachez que j'ai passé avec vous de très belles années. Vous les rameurs et les rameuses, les dirigeants, les éducateurs, les arbitres, les entraîneurs. Vous les membres du Bureau fédéral, du Comité

directeur, de la direction technique nationale et du personnel fédéral qui travaillez à la bonne marche de la fédération.

Et puisque je parle du personnel fédéral, je voudrais remercier particulièrement et chaleureusement une personne avec qui j'ai eu beaucoup de plaisir à travailler pendant 17 ans. Merci Vanessa pour ta compétence, ta disponibilité et ta bonne humeur constante.

Je vais donc maintenant tourner la page sans bien sûr abandonner l'aviron que je vais continuer à suivre avec passion. Et, à cet instant, je voudrais du fond du cœur souhaiter à notre belle fédération d'aviron et à ceux qui vont être élus aujourd'hui le meilleur pour le futur.

Je vous remercie de votre attention.



Jean-Jacques MULOT

RAPPORT DU TRESORIER SUR L'EXERCICE 2019
Assemblée Générale de Nogent sur Marne du 5 décembre 2020

Comme les années précédentes, vous avez reçu dernièrement les documents financiers arrêtés au 31 décembre 2019, à savoir :

- bilan actif et passif
- compte de résultat
- annexe aux comptes annuels,

ainsi qu'un état reprenant sous forme analytique les produits et les charges de l'année 2019 en comparaison d'une part avec le budget 2019 voté lors de l'Assemblée Générale de Deauville et d'autre part le Budget ajusté présenté au Comité Directeur du mois de juin (budget 2019 modifié compte tenu notamment de la connaissance du montant réel de la subvention du Ministère, de l'évolution des licences, des dépenses déjà engagées, etc....) Ce budget ajusté nous sert de référence tout au long de la fin d'exercice.

L'exercice 2019 se solde par un excédent net de dépenses sur les recettes de 11 318 euros soit 0,16% du budget. Pas d'impôt sur les Sociétés cette année et compte tenu de réintégrations et déductions diverses dont le Crédit d'Impôt Recherche de 12 556 euros, la fédération présente un déficit fiscal de 14 809 euros. Le cumul de ce déficit fiscal à ce jour est de 49 803 euros qui s'imputera sur les bénéfices à venir.

Avant de commencer mon rapport sur l'exercice 2019, il est important de rappeler l'impact prévisionnel du Covid-19 sur le fonctionnement de la fédération à la date de ce rapport.

En matière de conditions de travail la continuité de l'activité a été possible grâce au travail à domicile, la quasi-totalité du personnel a été dans ce cas, donc très peu d'incidence sur le fonctionnement habituel.

En matière financière, hors haut niveau et formation, l'impact prévisionnel sur les produits est une perte d'environ 400 K€ dont 155 K€ pour les licences, 72 K€ pour les droits d'engagements, 50 K€ de nouveaux partenaires et 72 K€ pour les produits activités annexes pour les éléments principaux. En ce qui concerne les dépenses l'impact prévisionnel est une diminution des dépenses d'environ 635 K€ dont 53 K€ pour le fonctionnement de la fédération, 41 K€ pour Livre Aviron et activités annexes, 109 K€ de communications pour les championnats nationaux, 120 K€ de communications pour les compétitions internationales et les JO/JP, 30 K€ pour les promotions équipes de France, 112 K€ pour l'annulation de France/Grande-Bretagne et de la Coupe de France, 22 K€ pour la non ristourne aux Ligues suite à la diminution du nombre de licences, 118 K€ pour l'organisation des championnats nationaux pour les éléments principaux.

L'excédant pourra être utilisé en partie pour financer des actions en faveurs de clubs en difficultés ainsi que pour dynamiser la reprise de la nouvelle saison.

Je vais vous épargner la lecture de tous les chiffres du bilan et du compte de résultat et ne faire que quelques commentaires.

L'augmentation importante du poste « Subventions d'investissement » provient exclusivement d'une subvention d'investissement de 100 000 euros obtenus de l'ANS en décembre 2019 et qui ne sera amorti qu'à partir de 2020.

La ligne « Provisions pour risques » figurant au passif du bilan, soit la somme de 153 315 euros, correspond :

- à la provision d'un montant de 87 991 euros dans le cadre du licenciement pour inaptitude médicale de Noémie Morin, l'affaire a été plaidée en bureau de jugement au Conseil de Prud'hommes le 8 février 2018, nous avons été condamnées à verser 19 294 euros au seul

motif de non recherche sérieuse de reclassement. Nous avons décidé de faire appel de cette décision, la date de cet appel est fixée au 27 mars 2020.

- à la provision d'un montant de 58 384 euros dans le cadre de la contribution versement de transport en Ile de France pour les années 2017, 2018 et 2019. Nous considérons remplir les conditions d'exonération de ce versement mais dans le doute nous avons préféré constituer cette provision.
- à la provision d'un montant de 6 940 euros pour un litige de règlement de facture avec la Fédération Grecque d'Aviron.

La ligne « Provisions pour charges » figurant au passif du bilan, soit la somme de 37 128 euros, correspond à la provision d'indemnité de départ à la retraite pour un montant de 37 128 euros, provision qui a pour objet de ne pas pénaliser les budgets futurs par des départs en retraite prévisibles.

Le poste « Fonds dédiés » figurant au passif du bilan présente un solde de 40 000 euros, correspondant à une subvention du CNDS pour un projet « nouveau bateau découverte » qui sera utilisé en 2020.

Nous avons acquis pour 609 154 euros d'immobilisations dont 67 049 euros d'immobilisations en cours correspondant aux travaux d'agrandissement de la chambre extérieure, à la création d'un local vestiaires et du raccordement aux réseaux d'assainissement. Les cessions ont porté, en valeurs d'acquisitions, sur 353 997 euros d'immobilisations dont ont principalement bénéficié les clubs dans le cadre des opérations matériels réformés. La dotation aux amortissements est de 546 938 euros alors que les amortissements du matériel cédé sont de 353 926 euros.

L'actif immobilisé net du bilan se trouve ainsi en augmentation.

Le poste « Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit » correspond au solde de l'emprunt sur 15 ans que nous avons contracté auprès de la BNP afin de financer l'acquisition en 2007 de notre siège fédéral, soit la somme de 222 993 euros dont 142 876 euros à rembourser à plus d'un an.

Le poste « Produits constatés d'avances » contient principalement :

- les licences 2020 encaissées à compter du 1^{er} septembre 2019, soit la somme de 1 721 548 euros en augmentation par rapport à l'année dernière à la même époque
- la somme de 200 000 euros correspondant au solde du Plan bateaux pour 2020 reçus du Ministère des Sports en 2018
- la somme de 83 333 euros correspondant au partenariat MAIF 2020 facturé d'avance.

La forte diminution du poste « Fournisseurs et comptes rattachées » provient du fait que le solde important qui était dû au 31 décembre 2018 comprenait de nombreuses factures d'achats de matériels reçues fin 2018 qui ont été payées début 2019.

La forte augmentation du poste « Dettes fiscales et sociales » provient principalement :

- de l'augmentation de la provision pour congés payés et charges de 24 568 euros
- de la TVA à décaisser pour 19 241 euros alors que nous étions en crédit l'exercice précédent
- d'une subvention à recevoir pour 27 200 euros de l'Insep pour un projet de recherche
- du reversement du prélèvement à la source pour 10 066 euros.

La diminution importante du poste « Autres créances » provient principalement d'une part de la diminution des subventions à recevoir du CNDS pour de 258 244 euros (subventions reçues) et d'autre part du crédit de TVA pour 43 997 euros utilisé début 2019.

L'augmentation du poste charges constatées d'avances provient principalement de dépenses engagées d'avances pour le WRICH 2020, pour les JO à Tokyo en 2021 et pour le stage en Afrique du SUD.

Enfin dernière remarque, dans le compte de résultat, en charge d'exploitation, les aides directes (sans affectation) versées par la fédération (moteurs, coques, ristourne aux ligues, aides à l'emploi, etc...) apparaissent sur la ligne intitulée « Subventions accordées par l'association ». L'ensemble de ces aides représente la somme de 608 730 euros (Mécénat CNR, Rowingboard et primes à la performance déduits) contre 574 990 euros l'exercice précédent soit une augmentation de plus de 6%.

Venons-en maintenant au tableau analytique qui représente l'ensemble des charges et des produits de la Fédération.

Comme précédemment, pour vous épargner la lecture de tous les chiffres, voici quelques commentaires.

Fonctionnement

Dans les produits :

Le projet de budget 2019 a été bâti sur une augmentation de 1% du nombre de licences A, 700 licences I de plus, 500 licences D de plus, le tout par rapport au réalisé au 31 août 2018.

Nous avons fini la saison avec une diminution des licences A de 0.93%, une diminution des licences U de 17.90%, une augmentation des licences I de 26.98%, une augmentation des licences D de 2.65%, une augmentation des licences BF de 9.33% et 135 licences I événementielles soit un total de 45 688 licences contre 45 395 licences l'exercice précédent.

Cependant par rapport au budget 2019 il ressort un manque à gagner de 33 467 euros net (41 699 euros – 8 232 euros de diminution de la ristourne aux Ligues).

Malgré la refonte de son contenu, le livre aviron 2019 s'est vendu à aujourd'hui à 823 exemplaires, en diminution de, 13% par rapport à 2018, 24% par rapport à 2017, 34% par rapport à 2016 et 2015 et 44% par rapport à 2014. La vente du livre ne couvre pas pour la deuxième année consécutive le coût de celui-ci, quid de son avenir ?

Au-delà de la beauté de ce livre, je rappelle que c'est également un outil de promotion de notre sport auprès notamment de tous nos partenaires et nos autorités de tutelles.

L'augmentation des produits divers provient principalement de quelques produits sur exercice antérieurs et de remboursements sinistres.

Enfin reprise de la provision pour Contribution transport IDF 2016 pour 16 403 euros.

Dans les charges :

L'augmentation de la ligne Fonctionnement du siège fédéral provient principalement de la régularisation du prorata de TVA qui passe de 32 à 23% soit un complément de charges de 22 942 euros ainsi que des affranchissements et de la maintenance du matériel de bureau en augmentation.

L'augmentation de la ligne Salaire par rapport au budget provient de la provision pour congés payés de 24 568 euros pour 5 000 euros budgétisés ainsi que de primes chargées aux cadres techniques d'un montant de 23 000 euros compensées à 100% par une subvention de l'ANS.

Depuis 2009 une grande partie des charges de personnel, imputée en fonctionnement, est affectée à chacun des postes concernés afin de dégager le coût réel de chacune des actions fédérales, 75% de la masse salariale a été affectée.

La diminution de la ligne Promotion et partenariat provient principalement de deux projets non réalisés pour 55 000 euros, refonte du site WEB et création base de données.

La diminution de la ligne Livre aviron et activités annexes provient de la variation importante des stocks livres soit -26 000 euros.

La dotation aux provisions correspond à la Contribution versement de transport IDF pour l'année 2019 soit 22 324 euros et au litige avec la Fédération Grecque pour 6 940 euros.

Toutes les autres lignes de dépenses du réalisé au 31 décembre 2019, comme vous pouvez le constater sur le document en votre possession, correspondent au budget AG.

Promotion du sport grand nombre

Dans les produits :

Nous avons obtenu du Ministère des Sports pour l'année 2019 une subvention de 295 000 euros, même montant qu'en 2018.

Nous avons obtenu de l'ANS 36 000 euros pour le soutien aux retransmissions de deux Championnats au lieu d'un prévu.

Nous avons obtenu de l'ANS une subvention de 20 000 euros dans le cadre d'une aide administrative pour la gestion du PFS.

Les droits d'engagements sont composés d'une part des droits d'engagements pour les championnats nationaux à hauteur de 120 021 euros dont 23 507 euros pour les Masters et d'autre part des droits d'engagements aux Championnats de France d'Aviron Indoor soit la somme de 33 960 euros.

La diminution de la ligne Produits autres provient de la vente des Rowingboard pour un montant de 1 000 euros au lieu de 20 000 euros prévus au budget, moins de moteurs vendus 39 au lieu de 55 prévus au budget, moins de remboursement de sinistres 4 062 euros au lieu de 15 000 euros prévus au budget

Toutes les autres lignes de produits du réalisé au 31 décembre 2018 n'appellent pas de commentaire particulier.

Dans les charges :

Le poste Structuration territoriale comprend les aides aux achats de blousons arbitres, les incitations licences pour les nouveaux clubs, les aides sur le matériel initiation, les coques, les moteurs, la ristourne aux ligues.

Cette ligne comprend aussi le mécénat de la CNR sur les clubs de la Vallée du Rhône à hauteur de 90 000 euros.

La diminution de ce poste par rapport au budget provient des achats de Rowingboard pour 1 000 euros contre 20 000 euros prévus au budget, moins de moteurs achetés 39 au lieu de 55 prévus au budget et de la diminution de la part Ligues sur les licences.

Le poste Actions de développement comprend les actions Scolaires et Universitaires notamment l'opération Rame en 5^{ème}, les opérations Tous publics (L'Aviraid, Fête du nautisme, Randonnées, Vignettes VNF ...), la Coupe de France des Régions.

L'augmentation de la ligne Organisations provient de l'augmentation des frais d'organisations pour 15 427 euros par rapport au budgété, de l'augmentation des frais de retransmissions qui ont coutées 34 952 euros de plus que le budget, qui a certainement été sous-estimé, mais cette somme est compensée par une subvention supplémentaire de l'ANS de 21 000 euros, le reste de l'augmentation provient exclusivement de l'augmentation des affectations.

Notre système de gestion de course vieillissant, il a été remplacé par un nouveau système plus performant géré par la société Time Team d'où l'augmentation de la ligne Matériel et équipements.

Toutes les autres lignes de charges du réalisé au 31 décembre 2018 n'appellent pas de commentaire particulier.

Sport Haut niveau

Dans les produits :

Le montant initial de la subvention du Ministère était de 2 442 000 euros ramenés à 2 441 541 euros auquel nous avons ajouté 40 000 euros espérées par avenant sur les missions d'aide à la performance soit un total de 2 481 541 euros.

Nous avons obtenu au cours de l'année :

- une subvention complémentaire du Ministère sur les missions d'aide à la performance de 65 000 euros pour 40 000 euros espérés soit 25 000 euros de plus,
 - une subvention complémentaire de l'ANS de 32 000 euros pour des stages de préparation JO femme et groupe JP,
 - une subvention complémentaire de l'ANS de 63 000 euros pour le soutien à l'encadrement technique des JO et JP,
- ce qui porte la subvention globale pour le Haut Niveau à 2 601 541 euros contre 2 350 000 euros l'année précédente soit une augmentation de 10.70%.

De plus nous avons obtenu une subvention d'équipement de l'ANS de 100 000 euros pour l'acquisition de matériels lourds à destination des bases d'entraînement olympique, cette subvention sera utilisée en 2020.

La diminution de la ligne Participations des sportifs et filières provient de la baisse des pensions des sportifs donc moins de participation à facturer.

Toutes les autres lignes de produits du réalisé au 31 décembre 2018 n'appellent pas de commentaire particulier.

Dans les charges :

Dans le cadre de la Préparation des collectifs 2020 et 2024, les coûts des stages et des compétitions ont été globalement maîtrisés même si nous constatons des dépassements justifiés. Nous travaillons toujours en étroite collaboration avec la direction technique nationale tout au long de l'année afin de rester dans des dépenses acceptables.

L'augmentation de la ligne Stages et compétitions France provient du Championnat du Monde U23 à Sarasota (Forte augmentation des tarifs des billets d'avion, de l'hôtel et de la restauration et plus d'athlètes que prévus).

L'augmentation de la ligne Stages et compétitions Handi-aviron provient des affectations générales en augmentation de 21 000 euros et du Championnat du Monde de Lintz (Equipe complète).

L'augmentation de la ligne Stages et compétitions juniors provient des affectations générales en augmentation de 27 000 euros, de l'utilisation de la base de Vaires pour 11 622 euros, de l'affectation de vêtements sportifs pour 14 026 euros et du Championnat du Monde de Tokyo (Forte augmentation des tarifs des billets d'avion de l'hôtel et de la restauration).

La diminution de la ligne Parcours de l'excellence sportive provient exclusivement de la baisse des pensions des athlètes dans les pôles.

La diminution de la ligne Formation et aides personnalisées provient principalement de la diminution des primes à la performance FFA et des aides à la formation pour les athlètes.

Toutes les autres lignes de charges du réalisé au 31 décembre 2018 n'appellent pas de commentaire particulier.

Prévention par le sport

Nous avons obtenu du Ministère des Sports pour l'année 2019 une subvention de 205 459 euros contre 203 918 l'année précédente.

Comme depuis de nombreuses années l'encadrement médical a été très présent sur les stages. Pas d'autre remarque particulière.

Promotion des métiers du sport :

Nous avons obtenu du Ministère des Sports pour l'année 2019 une subvention de 50 000 euros même montant qu'en 2018.

La diminution du poste Promotion des métiers du Sport provient du coût des formations moins élevés que prévu et de la diminution des affectations générales.

Partenariat et Mécénat :

La subvention globale 2019 du Ministère et de l'ANS hors « Aides personnalisées » représente la somme de 3 152 000 euros contre 2 898 918 euros l'année précédente soit une augmentation de 8,73%.

Le partenariat CNR a été de 260 000 dans le cadre d'une convention jusqu'en 2024, auquel s'ajoute 100 000 euros de mécénat reversé aux clubs de la Vallée du Rhône et au Pôle France de Lyon soit un montant global de 360 000 euros.

Le partenariat MAIF a été de 250 000 euros en diminution de 250 000 euros par rapport à 2018 auquel s'ajoute une aide de 10 000 euros pour compenser les frais engagés par la fédération suite au changement de la charte graphique de la MAIF soit un montant global de 260 000 euros.

Fin du partenariat avec la Fondation Française des jeux, nous ne rentrons plus dans leurs nouveaux critères soit une diminution de 50 000 euros.

Enfin pour terminer, je voudrais remercier les personnes qui ont œuvré à la réalisation des documents qui vous sont soumis, le personnel comptable de la fédération, notre commissaire aux comptes la société KPMG qui est représentée ce jour par Monsieur Bernard BAZILLON Associé – Directeur national, la Direction technique nationale, ainsi que nos vérificateurs aux comptes ici présents.

Je tiens également à remercier tout le personnel fédéral, ainsi que mes collègues du bureau et du comité directeur.

Merci de votre attention, je suis à votre disposition pour répondre à vos questions.

Didier MARCHANDEAU
Trésorier Général



KPMG S.A.
Economie Sociale et Solidaire
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 22 00
Télécopie : +33 (0)1 55 68 98 18
Site internet : www.kpmg.fr

Notre réf : BB-ADF-AN

Fédération Française d'Aviron
Monsieur Jean-Jacques Mulot
Président
17, boulevard de la Marne
94130 Nogent-sur-Marne

Paris La Défense, le 26 juin 2020

Informations annuelles sur les honoraires communiquées en application de l'article L.820-3 du Code de commerce

Monsieur le Président

Conformément aux dispositions de l'article L.820-3 du code de commerce, nous vous confirmons notre appartenance au réseau KPMG.

KPMG S.A. est une société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à directoire et conseil de surveillance, membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative. KPMG International Cooperative est une entité de droit suisse qui ne propose pas de services aux clients.

Nous vous informons également que le montant de nos honoraires au titre de notre mission de certification des comptes de votre fédération pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élève à 16 000 euros hors taxes.

Nous vous rappelons que ces informations sont à mettre à la disposition des membres à votre siège social.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président nos salutations distinguées.

KPMG S.A.

Bernard Bazillon
Associé



KPMG S.A.
Economie Sociale et Solidaire
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 22 00
Télécopie : +33 (0)1 55 68 98 18
Site internet : www.kpmg.fr

Fédération Française d'Aviron

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019
Fédération Française d'Aviron
17 Boulevard de la Marne - 94130 Nogent-sur-Marne
Ce rapport contient 24 pages
Référence : BB-ADF-AN



KPMG S.A.
Economie Sociale et Solidaire
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 22 00
Télécopie : +33 (0)1 55 68 98 18
Site internet : www.kpmg.fr

Fédération Française d'Aviron

Siège social : 17 Boulevard de la Marne - 94130 Nogent-sur-Marne

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'Assemblée générale de la Fédération Française d'Aviron,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fédération Française d'Aviron relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 1^{er} février 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fédération à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes notamment pour ce qui concerne les licences et les subventions de fonctionnement.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Trésorier arrêté le 19 juin 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté du rapport de gestion relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fédération à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fédération ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fédération.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Fédération à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 26 juin 2020

KPMG S.A.

Bernard Bazillon
Associé

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions, Brevets et droits similaires	38 609	38 609		
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains	500 000		500 000	500 000
	Constructions	1 346 937	775 720	571 216	607 268
	Installations techniques Matériel et outillage	812 148	742 748	69 400	87 847
	Autres immobilisations corporelles	5 997 142	4 986 493	1 010 649	961 054
	Immobilisations en cours	67 049		67 049	
	Avances et acomptes				
	Immobilisations financières (2)				
	Participations mises en équivalence				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	3 816		3 816	3 816
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	2 637		2 637	2 637
Total I		8 768 338	6 543 571	2 224 767	2 162 623
ACTIF CIRCULANT	Comptes de liaison Total II				
	Stocks et en cours				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	83 531	6 647	76 884	48 407
	Avances et acomptes versés sur commandes	201 019		201 019	184 503
	Créances (3)				
	Créances usagers et comptes rattachés	69 716		69 716	46 387
Comptes de Régularisation	Autres créances	324 087		324 087	650 095
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments de trésorerie				
	Disponibilités	1 545 560		1 545 560	1 710 035
	Charges constatées d'avance (3)	123 180		123 180	20 454
Total III		2 347 093	6 647	2 340 446	2 659 882
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)					
Primes de remboursement des obligations (V)					
Ecart de conversion actif (VI)					
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)		11 115 431	6 550 218	4 565 213	4 822 505

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

2 637

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves :		
	Réserves statutaires ou contractuelles	152	152
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	1 099 160	1 085 498
	Report à nouveau		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (Excédents ou Déficits)	11 321-	13 662
	Autres fonds associatifs		
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Fonds associatifs avec droit de reprise :		
	Apports		
	Legs et donations		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
	Ecarts de réévaluation		
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	352 523	249 225
	Provisions réglementées		
	Droit des propriétaires		
	Total I	1 440 515	1 348 538
	Comptes de liaison Total II		
DETTE (I)	Provisions pour risques	153 315	140 454
	Provisions pour charges	37 128	28 919
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	40 000	130 000
	Fonds dédiés sur autres ressources		
	Total III	230 443	299 373
Comptes de Régularisation	Emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	222 993	301 684
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	234 833	429 912
	Dettes fiscales et sociales	258 554	178 421
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	156 806	163 615
Comptes de Régularisation	Instruments de trésorerie		
	Produits constatés d'avance	2 021 069	2 100 963
	Total IV	2 894 255	3 174 595
Comptes de Régularisation	Ecarts de conversion passif (V)		
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	4 565 213	4 822 505

(1) Dont à plus d'un an

Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

142 876

730 309

222 745

850 887

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises	53 116	56 435
Production vendue de Biens et Services	2 684 052	2 816 305
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	3 321 300	2 991 785
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	113 322	208 584
Collectes		
Cotisations	110 160	88 490
Autres produits	160 763	246 915
Total I	6 442 712	6 408 513
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises	80 234	51 199
Variation de stock (marchandises)	27 312	23 567
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)		
Autres achats et charges externes	4 110 213	3 971 879
Impôts, taxes et versements assimilés	119 706	108 124
Salaires et traitements	905 674	808 721
Charges sociales	349 753	326 660
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	546 938	556 169
Sur immobilisations : dotations aux provisions		
Sur actif circulant : dotations aux provisions		
Pour risques et charges : dotations aux provisions	8 209	
Subventions accordées par l'association	710 231	750 990
Autres charges (2)	30 735	16 036
Total II	6 834 383	6 613 345
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	391 670	204 832
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12
Produits financiers		
Produits financiers de participations	1 444	
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier		
Autres intérêts et produits assimilés	2 501	2 373
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change	106	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total V	4 051	2 373
Charges financières		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	4 264	5 514
Différences négatives de change		299
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	4 264	5 813
2. Résultat financier (V-VI)	213	3 440
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	391 883	208 271
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	5 400	4 425
Produits exceptionnels sur opérations en capital	302 483	271 180
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Total VII	307 883	275 605
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	470	33 202
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	72	3 436
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions	29 264	18 845
Total VIII	29 805	55 484
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	278 077	220 122
Impôts sur les bénéfices (IX)	12 485	12 556
Total des produits (I+III+V+VII)	6 754 646	6 686 492
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	6 855 967	6 662 086
Solde intermédiaire	101 321	24 406
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	90 000	119 256
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		130 000
5. Excédents ou Déficits	11 321	13 662



ASSOCIATION

Fédération Française d’Aviron

Annexe
aux comptes annuels de l'exercice clos le

31.12.2019

Ce document comporte 13 pages

S O M M A I R E

A - FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

1. EVENEMENTS PRINCIPAUX DE L'EXERCICE (2019)
2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

B - INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

1. BILAN ACTIF
2. BILAN PASSIF

C - INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

D - AUTRES ENGAGEMENTS

A - FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

Note n°1 : EVENEMENTS PRINCIPAUX DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

Note n°2 : PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement n°99-03 relatif à la réécriture du plan comptable général et pris en compte le règlement n°99-01 au titre des règles de comptabilisation des domaines spécifiques : règles d'évaluation, de réévaluation des éléments du patrimoine, des contributions volontaires en nature.

Les dotations aux amortissements, afférentes aux biens financés par les subventions sont classées en exploitation.

Des dotations et reprises de provisions pour risques et charges ont été comptabilisées du fait d'évènements intervenus au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu sur l'exercice en cours.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

B - INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

1. BILAN ACTIF

Note n° 3 : Etat des immobilisations et des amortissements :

Voir annexes jointes.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement	TOTAL		
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	52 012	
Terrains	500 000		
Constructions sur sol propre	500 000		
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales agencements aménagements des constructions	846 937		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	808 505		3 643
Installations générales agencements aménagements divers	4 754 121		500 431
Matériel de transport	580 572		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	464 582		38 031
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			67 049
Avances et acomptes			
TOTAL	8 454 717		609 154
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés	3 816		
Prêts, autres immobilisations financières	2 637		
TOTAL	6 453		
TOTAL GENERAL	8 513 182		609 154

		Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
		Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement	TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL		13 403	38 609	38 609
Terrains				500 000	500 000
Constructions sur sol propre				500 000	500 000
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales agencements aménagements constr.				846 937	846 937
Installations techniques, Matériel et outillage industriel				812 148	812 148
Installations générales agencements aménagements divers		322 596		4 931 956	4 931 956
Matériel de transport				580 572	580 572
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		17 999		484 614	484 614
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles en cours				67 049	67 049
Avances et acomptes					
TOTAL			340 594	8 723 276	8 723 276
Participations évaluées par mises en équivalence					
Autres participations					
Autres titres immobilisés				3 816	3 816
Prêts, autres immobilisations financières				2 637	2 637
TOTAL				6 453	6 453
TOTAL GENERAL			353 997	8 768 338	8 768 338

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	52 012		13 403	38 609
Terrains				
Constructions sur sol propre	113 083	10 000		123 083
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales agencements aménagements constr.	626 585	26 052		652 637
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	720 658	22 090		742 748
Installations générales agencements aménagements divers	3 948 762	419 185	322 524	4 045 423
Matériel de transport	464 407	41 646		506 054
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	425 051	27 964	17 999	435 016
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	6 298 546	546 938	340 523	6 504 962
TOTAL GENERAL	6 350 559	546 938	353 926	6 543 571

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Frais étab.rech.développ. TOTAL					
Autres immob.incorporelles TOTAL					
Terrains					
Constructions sur sol propre	10 000				
Constructions sur sol d'autrui					
Instal.générales agenc.aménag.constr.	26 052				
Instal.techniques matériel outillage indus.	22 090				
Instal.générales agenc.aménag.divers	419 185				
Matériel de transport	41 646				
Matériel de bureau informatique mobilier	27 964				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	546 938				
TOTAL GENERAL	546 938				

Note n° 4 : Immobilisations incorporelles – Amortissements pour dépréciation

Type d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	1 an

Note n° 5 : Immobilisations corporelles – Amortissements pour dépréciation

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	33 Ans
Bâtiments	Linéaire	50 Ans
Agencement Installation	Linéaire	25 Ans 15 Ans 10Ans
Ponton	Linéaire	7 Ans
Bateaux	Linéaire	4 Ans
Bateaux Pôle France Lyon	Linéaire	2 Ans
Avirons	Linéaire	2 Ans
Moteurs et bateaux de sécurité	Linéaire	4 Ans
Ergomètres, Matériel sportif et médical	Linéaire	4 Ans
Matériel chronométrage	Linéaire	3 Ans 4 Ans
Bateaux développement	Linéaire	3 Ans
Bateaux découverte	Linéaire	2 Ans
Matériel de transport	Linéaire	4 Ans
Matériel bureau informatique	Linéaire	3 Ans
Matériel de bureau	Linéaire	4 Ans
Matériel audiovisuel	Linéaire	3 Ans
Mobilier de bureau	Linéaire	5 Ans – 10 Ans

Note n° 6 : Immobilisations en cours

Types d'immobilisations	Valeur
CORUS BATIMENT – Rénovation Bâtiment	57 942
VEOLIA – Réseau Assainissement	9 107
TOTAL	67 049

Note n° 7 : Immobilisations financières

Types d'immobilisations	Valeur
Participations	3 800
Créances rattachées à des participations	
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	16
Dépôts et cautionnements versés	2 637

Note n° 8 : Liste des filiales et participations

Capital de SVIF (Sport Voyages International Fédération) 100 parts sociales

Note n° 9 : Evaluation des stocks consommés

Les stocks marchandises et autres sont évalués au dernier coût d'achat fournisseur, les stocks de livres Aviron sont évalués au coût de fabrication. Leur méthode de dépréciation est de 50% pour le livre paru l'année N-1 et de 100 % pour celui de l'année N-2.

Note n° 10 : Etat des créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)			
Autres			
Créances de l'actif circulant	201 019	201 019	
Créances clients et comptes rattachés	69 716	69 716	
Autres Créances	324 087	324 087	
TOTAL	594 822	594 822	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

2. BILAN PASSIF

Note n° 11 : Fonds propres

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- valeur du patrimoine intégré				
- fonds statutaires	152			152
- apports				
- legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves				
- réserves indisponibles				
- réserves statutaires ou contractuelles				
- réserves réglementées				
- autres réserves	1 085 498	13 662		1 099 160

Note n° 12 : Autres fonds propres associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- apports ⁽¹⁾				
- legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
- résultats sous contrôle de tiers financeurs				
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissements sur biens renouvelables par l'organisme	943 298	256 034		1 199 332
Subventions d'investissements inscrites au compte de résultat	(694 074)	(152 735)		(846 809)

Note n° 13 : Provisions pour risques et charges

Situations et mouvements Rubriques	Provisions au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions pour charges IDR	28 919	8 209		37 128
Provision pour risques Personnel	140 454	22 324	16 403	146 375
Provision pour Litige		6 940		6 940
TOTAL	169 373	37 473	16 403	190 443

Note n° 14 : Engagements pris en matière de retraite

Le montant des droits qui sont acquis par les salariés au titre des indemnités de départ à la retraite, a été calculé de la façon suivante :

Départ à la retraite du salarié à l'âge de 62 ans,

Pondération selon la probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite (Table INSEE)

Taux actualisation utilisé pour le calcul de la provision : Taux Bloomberg Zone € AA Long Terme 15 ans.

Calcul effectué à partir du dernier salaire charges sociales comprises.

Ce montant est comptabilisé en provision pour risques et charges et s'élève à 37 128€.

Note n° 15 : Effectif

Effectif moyen	Personnel Salarié
Cadres	2
Agents de maîtrise et techniciens	0
Employés	16
Ouvriers	1
TOTAL	19

Note n° 16 : Etat des dettes

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances	
			à plus 1 an	à plus 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (2)				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 2 ans au maximum à l'origine				
- à plus de 2 ans à l'origine	222 993	80 117	142 876	
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	234 833	234 833		
Dettes fiscales et sociales	258 554	258 554		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	156 806	156 806		
TOTAL	873 186	730 310	142 876	
(2) <i>Emprunts souscrits en cours d'exercice</i>				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	78 604			

**Note n° 17 : Fonds dédiés – Tableau de suivi
Subventions de fonctionnement affectées**

Situations	Année	Fonds à engager au début de l'exercice (compte 194) A	Utilisation en cours d'exercice (compte 7891) B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (compte 689) C	Fonds restant en fin d'exercice (compte 194) D=A-B+C
Ressources					
Programmation Stages et	2018	90 000	90 000		
Achat Matériel Handi-aviron					
Recherche Bateaux Innovants	2017	40 000			40 000
TOTAL		130 000	90 000		40 000

Note n° 18 : Fournisseurs et comptes rattachés

Libellé	Montant au début de l'exercice	Montant fin d'exercice
Fournisseurs	422 966	217 809
Fournisseurs factures non parvenues	6 946	17 024
TOTAL	429 912	234 833

Note n° 19 : Dettes fiscales et sociales

Libellé	Montant au début de l'exercice	Montant fin d'exercice
Dettes fiscales et sociales	178 421	258 554

C - INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

Note n° 20 : Ventilation des produits d'exploitation

Ventes marchandises

Produits boutique divers	7 255		
Livres avirons et autres	45 861	Total ventes marchandises	53 116

Production vendue biens

Abonnements revue	33	Total production vendue	
Moteurs	73 344	de biens	73 377

Production vendue services

Licences	1 656 497		
Partenariats	520 000	Total production vendue	
Autres prestations	434 177	de services	2 610 674

Subventions d'exploitation

Ministère des Sports.	3 057 000		
CNDS	163 000		
Région ARA/IDF/CNOSF	101 300	Total subventions	3 321 300

Reprises et transferts de charges

Reprises	17 568		
Transferts de charges	95 754	Total reprises et transferts	113 322

Cotisations

Affiliations	110 160	Total cotisations	110 160
--------------	---------	-------------------	---------

Autres Produits

Mécénat	136 000		
Produits divers de gestion	24 763	Total autres produits	160 763

TOTAL 6 442 712

D – AUTRES ENGAGEMENTS

Note n° 21 : INFORMATIONS RELATIVES A LA REMUNERATION DES DIRIGEANTS

- En application de l'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23/02/2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versé aux 3 plus haut cadres dirigeants bénévoles ou salariés est égal à 0 Euro en 2019.

Note n° 22 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

Garanties affectées à un engagement : Acquisition des locaux en date du 06/09/2007

TYPE	DEVISE	MONTANT
Privilège prêteur deniers	EUR	1 000 000
Subr/Privilège vendeur immeuble	EUR	1 000 000

Note n° 23 : HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	KPMG
Honoraires, facturés au titre de la mission de contrôle légal des comptes	21 464
Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal	0
HONORAIRES TOTAUX	21 464



KPMG S.A.
Economie Sociale et Solidaire
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 22 00
Télécopie : +33 (0)1 55 68 98 18
Site internet : www.kpmg.fr

Fédération Française d'Aviron

Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2019
Fédération Française d'Aviron
17, boulevard de la Marne - 94130 Nogent-sur-Marne
Ce rapport contient 4 pages
Référence : BB-ADF-AN



KPMG S.A.
Economie Sociale et Solidaire
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 22 00
Télécopie : +33 (0)1 55 68 98 18
Site internet : www.kpmg.fr

Fédération Française d'Aviron

Siège social : 17, boulevard de la Marne - 94130 Nogent-sur-Marne

Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

A l'Assemblée générale de la Fédération Française d'Aviron,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Fédération, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

En application de l'article R. 612-7 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L. 612-5 du Code de commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

Versement d'une subvention par l'Agence Nationale du Sport (ANS)

- Personne concernée : Monsieur Jean-Jacques Mulot, Président de la FFA et Administrateur de l'ANS.
- Nature et objet : versement d'une subvention de fonctionnement par l'ANS à la FFA dans le cadre de fonds d'aide à la production audiovisuelle.
- Modalités : subvention d'un montant de 36 000 € comptabilisée sur 2019.

Versement d'une subvention par l'Agence Nationale du Sport (ANS)

- Personne concernée : Monsieur Jean-Jacques Mulot, Président de la FFA et Administrateur de l'ANS.
- Nature et objet : versement d'une subvention de fonctionnement par l'ANS à la FFA dans le cadre d'actions spécifiques complémentaires à la préparation olympique et/ou paralympique.
- Modalités : subvention d'un montant de 32 000 € comptabilisée sur 2019.

Versement d'une subvention par l'Agence Nationale du Sport (ANS)

- Personne concernée : Monsieur Jean-Jacques Mulot, Président de la FFA et Administrateur de l'ANS.
- Nature et objet : versement d'une subvention de fonctionnement par l'ANS à la FFA dans le cadre d'actions permettant de maintenir ou renforcer un niveau d'encadrement technique.
- Modalités : subvention d'un montant de 63 000 € comptabilisée sur 2019.

Versement d'une subvention par l'Agence Nationale du Sport (ANS)

- Personne concernée : Monsieur Jean-Jacques Mulot, Président de la FFA et Administrateur de l'ANS.
- Nature et objet : versement d'une subvention de fonctionnement par l'ANS à la FFA dans le cadre de la consolidation des emplois qualifiés.
- Modalités : subvention d'un montant de 32 000 € comptabilisée sur 2019.

Versement d'une subvention par l'Agence Nationale du Sport (ANS)

- Personne concernée : Monsieur Jean-Jacques Mulot, Président de la FFA et Administrateur de l'ANS.
- Nature et objet : versement d'une subvention de fonctionnement par l'ANS à la FFA dans le cadre d'équipements sportifs pour l'acquisition de matériels lourds à destination des bases d'entraînement olympique.
- Modalités : subvention d'un montant de 100 000 € comptabilisée sur 2019.

Versement d'une subvention par l'Agence Nationale du Sport (ANS)

- Personne concernée : Monsieur Jean-Jacques Mulot, Président de la FFA et Administrateur de l'ANS.
- Nature et objet : versement d'une subvention de fonctionnement par l'ANS à la FFA dans le cadre de la gestion du projet sportif fédéral.
- Modalités : subvention d'un montant de 20 000 € comptabilisée sur 2019.

Paris La Défense, le 26 juin 2020

KPMG S.A.

Bernard Bazillon
Associé

Maurice BROQUET
34 rue du Grand Balcon
71000 MACON

Gérard BOYER
Martiarotzaenia
64220 ST JEAN LE VIEUX

VERIFICATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2019
Fédération Française d'Aviron

Nous, soussignés, vérificateurs aux comptes de la FEDERATION FRANCAISE D'AVIRON, conformément à la mission qui nous a été confiée lors de votre assemblée générale qui s'est tenue le 16 mars 2019 à Deauville,

Nous sommes rendus les 12 décembre 2019 et 11 février 2020 au siège de la fédération afin de procéder à la vérification des comptes arrêtés au 31 décembre 2019.

Après avoir eu accès à tous les documents comptables, obtenu tous les détails et explications nécessaires,

Attestons que les dépenses sont correctement justifiées, que nous n'avons décelé aucune anomalie et que les comptes annuels qui vous sont présentés reflètent l'ensemble des opérations de la fédération pour l'exercice écoulé, il en ressort un résultat négatif de 11320 euros.

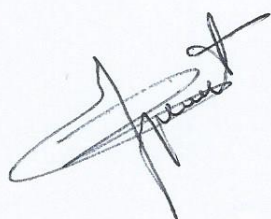
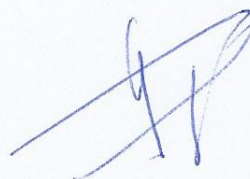
Nous tenons à remercier monsieur le trésorier ainsi que l'équipe comptable pour leur coopération à la vérification des comptes.

En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes annuels tels qu'ils vous sont présentés et donner quitus de leur gestion aux membres du Comité Directeur.

Fait à Nogent-sur-Marne,
Le 11 février 2020

Maurice BROQUET

Gérard BOYER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Broquet', written over a horizontal line.A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'G. Boyer', written over a horizontal line.

Bilan synthétique DTN 2019 – Patrick RANVIER
Assemblée générale de la FFA – Le 5 décembre 2020

Ce bilan est issu des documents transmis au ministère des sports et à l'ANS et concerne essentiellement les secteurs d'activité subventionnés et relevant du cadre d'exercice de la mission du DTN et de son équipe. Il n'est pas exhaustif des autres tâches effectuées au quotidien au siège fédéral et celles qui relèvent des échanges avec tous les partenaires institutionnels et privés, et autres interlocuteurs de la fédération.

Les licenciés

Le premier élément de bilan chiffré représentatif de l'activité de la FFA est le nombre de licences et titres délivrés au cours de la saison passée, en comparaison de celui des années précédentes. Dans ce domaine, la FFA maintient ses acquis mais ne parvient pas à faire progresser de façon significative ses résultats dans ce domaine malgré de nombreux efforts pour diversifier ses pratiques et promouvoir les programmes de développement.

Malgré une légère baisse, avec près de 46 000 licenciés et 75 000 titres délivrés, on constate en 2019 une relative stabilité de nos effectifs de pratiquants, avec toutefois une amélioration de la féminisation qui atteint 42,5% de nos licenciés pour la première fois de son histoire. Ce résultat est incontestablement un motif de satisfaction qui est lié au développement de l'indoor, tout particulièrement l'Avifit et le RoWning.

La source d'inquiétude reste l'érosion de notre population jeune (14 à 20 ans) qui continue de baisser chaque année pour atteindre cette année un effectif de moins de 9 600 licenciés soit 21% de notre effectif total.

La structuration territoriale et le fonctionnement en complémentarité des ligues et des CD

Objectifs poursuivis

La fédération a poursuivi ses actions de structuration en 2019, notamment en direction des ligues et des comités départementaux. La nouvelle structuration fédérale avec seulement 16 ligues, dont 13 ligues métropolitaines, nécessite une nouvelle approche des comités départementaux pour mieux mailler l'ensemble du territoire national. L'adoption de statuts types pour les CD et des modifications statutaires en mars 2019 qui donnent aux CD le pouvoir de s'exprimer par vote aux assemblées générales de la FFA doivent permettre une meilleure adhésion de ceux-ci au projet fédéral et un travail dans la complémentarité avec les ligues

Les principales actions réalisées cette année dans ce domaine :

Les principales actions réalisées dans ce domaine :

Instauration d'un travail dans les ligues avec les comités départementaux pour l'élaboration de projets territoriaux permettant de s'insérer dans le PSF (Programme Sportif Fédéral) et servant de support aux affectations de subventions par l'ANS (Agence régionale du sport)

Mise en œuvre au niveau du siège fédéral de la gestion de l'ANS par la fédération avec une forte implication des ligues.

Travail de refonte et d'automatisation des « indicateurs territoriaux » pour assurer un meilleur suivi de la déclinaison du projet fédéral dans les régions et dans les départements ainsi qu'un meilleur suivi des conventions FFA/ligue et FFA/MS et ANS maintenant.

Accentuation de la professionnalisation des ligues avec la pérennisation et/ou l'embauche de techniciens sportifs régionaux par celles-ci. Forte sollicitation également de la FFA, avec aide financière, pour l'embauche d'apprentis par les ligues.

Incitation au recrutement dans les ligues et les CD de jeunes en service civique pour accompagner le déploiement du projet fédéral dans les actions suivantes : Rame en 5e, Aviron santé, Aviron citoyen et développement durable.

La diversification des pratiques

L'aviron de mer

Objectifs poursuivis :

La fédération a poursuivi en 2019 son programme de développement de l'aviron de mer sans toutefois y investir suffisamment d'énergie, faute de moyens humains et financiers.

Les principales actions réalisées cette année :

La fédération a poursuivi en 2019 son programme de développement de l'aviron de mer en cherchant à rendre plus accessible cette pratique et en se tenant prêt à une évolution possible des épreuves de haut niveau.

Les principales actions réalisées cette année :

Promotion et diffusion du Rowing Board (bateau découverte aviron de mer) dans les clubs et les bases nautiques par la société Eurodiffusion avec laquelle la fédération a conventionné pour la conception de cette embarcation. La mise en redressement judiciaire de cette société a fortement porté préjudice à notre projet de développement ;

Les formations fédérales « responsable sortie mer », repositionnées en « initiateur mer ». Cette année, ont pu être organisées sur toutes les ligues volontaires, après une phase réussie de formation des formateurs,

Organisation du nouveau circuit de régates labellisées 2019, support du nouveau classement national mer.

Développement et promotion du Beach rowing, nouvelle épreuve sportive, pressentie pour intégrer le programme olympique en 2024. Conception des parcours, adaptation du matériel, organisation d'une épreuve de sélection pour participer aux Jeux méditerranéens de Patras en Grèce auxquels la France s'est classée première devant la Grèce et l'Espagne avec 4 médailles d'or, 1 d'argent et 1 de bronze sur 7 médailles possibles.

Encadrement des équipages français au premier mondial de Beach rowing à Schenzen en octobre 2019 au cours duquel la France a remporté une médaille de bronze en solo homme et une médaille d'argent en double mixte.

L'aviron indoor

Objectifs poursuivis

L'aviron indoor continue de se développer à marche forcée avec le boom des sports connectés. Cela est vrai en France, mais également à l'étranger, et cela est accentué par la volonté réelle de la FISA de développer cette nouvelle forme de pratique.

La fédération continue donc d'être très présente sur plusieurs versants de l'activité :
 La pratique compétitive. La FFA est reconnue comme fédération leader dans ce domaine et organisatrice du championnat du monde indoor 2020.
 La pratique fitness avec le développement de l'AviFit et du Rowning.

Les principales actions réalisées cette année :

Validation d'un cahier des charges des manifestations régionales en amont du championnat national et accompagnement technique des organisateurs pour des manifestations de qualités ouvertes à tout public (notamment non licencié à la FFA).

Promotion de la licence IE pour licencier les compétiteurs occasionnels lors d'une manifestation.

Organisation du championnat de France d'aviron indoor avec de plus en plus d'épreuves (d'âge et de forme : relais, 2000m, 500m...).

Développement des outils de gestion des records de France (1100 records possibles avec les catégories d'âge, de sexe, de poids, les distances et les équipes !)

Promotion du challenge national et annuel des 7 défis capitaux qui a pour vocation d'attirer le plus grand nombre de compétiteurs indoor et développement du site internet dédié pour favoriser les partages sur les réseaux sociaux, principaux vecteurs de développement de ces nouvelles pratiques.

Organisation du critérium national longue distance sur semi-marathon, marathon et 100 Km.

Développement continu du dispositif AviFit avec la production de contenus adaptés, tout public et sport santé.

Participation au salon Body fitness avec la mise en avant du RoWning

Poursuite de la création du site internet www.aviron-indoor.fr qui regroupera l'ensemble des contenus et de l'actualité indoor, à destination des licenciés et des non licenciés.

Le développement des pratiques pour tous les publics

L'aviron scolaire

Objectifs poursuivis

La pratique scolaire et son développement sont au cœur du projet fédéral car elle est un des principaux moyens de recrutement des jeunes rameurs et des potentiels talents pour le haut niveau. Rame en 5^e est au cœur de ce dispositif.

Les principales actions réalisées cette année :

Le dispositif Rame en 5^e continue de se développer en région, notamment avec une prise en compte accrue du dispositif par les ligues et les comités départementaux et l'organisation de plus en plus de finales territoriales.

Déploiement du nouveau dispositif « Rame en 5^{ème} se jette à l'eau » pour inciter les enseignants engagés dans le dispositif R5 à se rapprocher d'un club et à aller plus loin. Ce programme, toujours basé sur la pluridisciplinarité, est axé sur la connaissance des ressources en eau de la planète pour ce qui concerne la partie SVT.

Organisation de la première édition du championnat de France UGSEL en mai 2019 à Valence.
 Organisation de championnats d'Académie d'aviron indoor UNSS dans quasiment toutes les Académies.

Mise en place de deux formations pilotes à destination des enseignants d'EPS en Nouvelle Aquitaine et en Grand Est

Développement de la pratique féminine

Objectifs poursuivis

La pratique féminine continue à se développer (+3,46 % en 2019) et le % de licenciées féminines augmente continuellement avec un pourcentage de 42,4% (+0,8 %), toutes licences confondues. Les nouvelles formes et offres de pratique favorisent cela avec, par exemple, 70 % de licenciées féminines en licences indoor.

Les principales actions réalisées cette année :

Diffusion d'un film sur la valorisation du métier d'entraîneur pour les femmes

Poursuite du « Challenge Dame de Nage », appel à projet pour valoriser les actions en faveur des femmes à destination des ligues, des comités départementaux et des clubs.

Diffusion de portraits de femmes engagées dans l'entraînement, l'arbitrage et la direction de structures.

Organisation de stages inter-régionaux féminin en août pour dynamiser la pratique compétitive à la fin de l'adolescence, en période d'abandon notoire. Mise en place au cours de ces stages de nombreux ateliers autour de la place et du rôle des femmes dans le sport.

Organisation du premier championnat de France master avec, sur 44 épreuves, 18 épreuves pour les femmes et 7 épreuves mixtes, de 27 à 70 ans et plus. Ces épreuves mixtes favorisent fortement la pratique compétitive pour les femmes.

Validation pour mars 2020 du premier championnat de France longue distance avec, là encore, un maximum de courses féminines et, sur 38 épreuves, la parité exacte, 16 épreuves hommes, 16 épreuves femmes et 6 épreuves mixtes. La première édition de cette manifestation a malheureusement été annulée.

Renforcement du programme AviFit, programme fitness d'aviron-indoor, qui permet de recruter un nombre important de femmes dans les clubs et de les pérenniser.

Poursuite du programme aviron santé, vecteur important de la promotion de la pratique féminine, notamment à travers le programme AviRose.

Développement de l'aviron pour les personnes en situation de handicap

Objectifs poursuivis

Le développement de la pratique des personnes en situation de handicap se poursuit. Ce développement est notamment sensible sur la pratique d'aviron indoor, plus accessible. La France a participé au Championnat d'Europe INAS à Paris, manifestation en aviron indoor réservée aux sportifs en situation de handicap psychique ou mental, où elle a remporté plusieurs médailles, se classant première nation européenne.

Des épreuves pour les handicapés sont ouvertes dans tous nos championnats nationaux, mais pour des raisons de meilleure accessibilité, l'enjeu est aujourd'hui de développer les épreuves aux niveaux régional et interrégional.

Les principales actions réalisées cette année :

Poursuite du développement de la pratique sportive pour les handicapé(e)s mentaux (sport adapté) et des avancées sur la future signature d'une convention FFA/FFSA.

Lancement de la campagne nationale de recrutement de sportifs handicapés en lien avec le CPSF et accueil dans les clubs des sportifs souhaitant s'initier.

Accompagnement des clubs des clubs qui souhaitent accueillir et encadrer des pratiquants handicapés physiques et /ou mentaux par des prêts et des aides à l'acquisition de matériel.

Formation des coaches aviron handicaps.

Établissement d'un classement des clubs handi, basé sur des performances sportives et des éléments de structuration.

Organisation de plusieurs sessions de classification pour permettre la participation aux compétitions nationales.

Le développement du sport santé à travers le programme aviron santé

Objectifs poursuivis

La fédération a poursuivi en 2019 le développement de son programme Aviron Santé. Ce programme commence à être bien connu des acteurs du sport santé : réseaux SSBE, associations médicales et de patients, mutuelles.

Les principales actions réalisées cette année :

Poursuite du programme de formation des coach(e)s «Aviron santé ».

Démarrage d'une collaboration avec les maisons Rose Up sur l'animation de séances d'aviron indoor

Réalisation de documents de promotion, dont un film sur l'expérience de fonctionnement d'une section Aviron santé au club de La Seyne sur Mer.

Participation de nos clubs labellisés à l'opération Octobre Rose en partenariat avec l'association Rose Up

Participation à des salons de professionnels (kiné, audioprothésiste...).

Nouvelle publication du C.O.D.E. « Sport santé ».

Poursuite des opérations AviRose sur le MAIF aviron indoor avec créations d'outils de promotion.

La formation fédérale et professionnelle

Objectifs poursuivis

Le secteur formation est toujours très actif, principalement avec la formation professionnelle car l'emploi est un secteur toujours en forte tension, notamment avec le développement de l'aviron indoor.

Les principales actions réalisées cette année :

Réaménagement des formations professionnelles BP/DE sur le CREPS de Vichy pour les rendre toujours plus opérantes.

Développement accru de l'apprentissage pour faciliter le recrutement sur les clubs.

Développement de la plus plupart des formations fédérales et professionnelles en e-learning

Travaux de refonte de la formation fédérale avec un socle commun et des options par types de pratique (rivière, mer, indoor, banc fixe)

Le sport de haut niveau – les projets de performance

Programme de préparation et de compétitions internationales senior et para-aviron

La stratégie : reproduite selon un rythme établi depuis plusieurs Olympiades avec quelques variantes selon le calendrier de chaque saison internationale et selon les collectifs.

- Senior hommes et femmes ; environ 125 jours de stage (hivernaux, préparation compétition, préparation terminale avant échéance CM ou JO). 35 jours de compétition environ (1 RI, 2 à 3 étapes de Coupe du Monde, Championnat d'Europe, puis Championnat du Monde).
- Senior U23 Hommes et femmes : environ 90 jours de stage, et 25 jours de compétition (1 Régate Internationale, 1 étape de Coupe du Monde pour les meilleurs, puis Championnat du monde U23).

- Para-aviron : environ 90 jours de stage et 25 jours de compétition (1 Régate internationale, 1 étape de Coupe du Monde, le Championnat du Monde)
75 % des sportifs des équipes de France senior s'entraînent dans un des 5 pôles France du dispositif. Depuis 2018, les pôles sont prioritairement destinés à l'accueil de populations ciblées (Femmes : INSEP et Nantes, Hommes : Lyon et Nancy). Cette spécialisation par genre permet d'anticiper et de renforcer le travail en bateaux longs et par groupe de travail.

Les objectifs 2019 : 4 médailles espérées et qualification de 6 coques pour les JO pour les valides et, pour le para-aviron, 2 médailles espérées et 3 à 4 coques qualifiées pour les JP. Objectifs assez ambitieux après une année 2018 plutôt réussie (cinq médailles dont deux titres continentaux, puis trois médailles mondiales dont un titre pour les valides, 3 médailles dont un titre pour le para-aviron).

Les résultats : L'ensemble des actions collectives programmées ont pu être réalisées (stages et compétitions). Quelques modifications ont cependant été apportées dans le mode de sélection pour anticiper sur la constitution et la préparation des équipages, avec notamment une régates de sélection supplémentaire organisée immédiatement dans la continuité des Championnats de France en bateaux courts qui n'a pas répondu aux attentes.

Les objectifs n'ont globalement pas été atteints. La saison 2019 a été particulièrement difficile et, **malgré un net redressement de nos équipes à l'occasion du championnat du Monde qui permet la qualification de quatre équipages pour les JO de Tokyo, aucune médaille n'a été remportée dans le secteur Olympique.**

Pour ce qui concerne les hommes :

Le M2X : Champion du Monde en 2018, Hugo Boucheron et Matthieu Androdias ont connu une saison compliquée. 15 jours d'arrêt pour tous les deux pour raisons de santé après les Etoiles du Sport et globalement 60 jours supplémentaires d'indisponibilité pour Matthieu pour cause de blessure. L'installation en région Lyonnaise de Matthieu pour un rapprochement géographique de son équipier a nécessité un temps d'adaptation. Enfin, et malgré un retour au meilleur niveau juste avant les mondiaux, Hugo Boucheron contracte une toxoplasmose pendant les épreuves. Dans ces conditions, la qualification devenait le seul enjeu accessible pour cet équipage.

Le M2- : outre les sollicitations évoquées, les blessures de Théophile Onfroy pendant l'hiver, grave entorse de cheville puis déchirure du grand pectoral avec arrachement osseux a considérablement retardé la préparation de cet équipage.

Pour conclure, ces quatre rameurs n'auront réalisé qu'une partie des 5900 Kms prévus au programme d'entraînement, guère plus de 3000 pour Matthieu Androdias, environ 4200 pour Hugo, aux alentours de 5000 Kms pour les frères Onfroy. Le changement de situation de Matthieu, professionnelle et personnelle, les tensions liées à leur recrutement tardif par la SNCF pour les frères Onfroy sont autant de tracasseries supplémentaires qui les ont détournés de leur objectif. Tous les quatre sont totalement dégagés de tout autre contrainte et peuvent se consacrer à 100 % à la préparation des JO.

Pour les autres équipages masculins ;

Le M4- malgré une remarquable progression par rapport à l'année précédente ne parvient pas à conquérir la huitième place qualificative pour les JO (pour mémoire, en 2016, 11 M4- étaient qualifiés lors du mondial). Cet équipage qui pourra être un peu remanié cet hiver, constitue la plus sérieuse chance d'acquiescer un 5^{ème} quota lors de la régates de qualification Olympique en mai prochain.

Le LM2X : Champion Olympique en titre avec cette embarcation, Pierre Houin a du mal à retrouver en 2X son niveau de 2016 et un nouvel équipier avec lequel il pourrait prétendre au podium. Loin du niveau d'exigence international, le LM2X reste un enjeu pour la qualification

au mois de mai prochain. Le groupe homme PL est dense, quelques essais seront encore tentés cet hiver.

- le M4X reste un équipage de préparation de la relève en perspective des JO de Paris, de même que l'ensemble des équipages qui ont participé au championnat du Monde U23

Pour ce qui concerne les femmes :

Le bilan est malgré tout plus positif qu'en 2015, année préolympique, avec 2 coques finalistes mondiales (LW2X et W2X) synonymes de qualification Olympique, une médaille d'argent européenne (LW2X), et deux médailles d'argent, Mondiale U23 en W4+, Européenne U23 en W8+. Le bilan du championnat du Monde n'est cependant pas conforme à nos attentes puisque deux médailles étaient espérées en W2X et LW2X. Ces deux équipages ont eu un parcours différent pendant cette saison. Le LW2X, composé de Laura Tarantola et Claire Bové, ont évolué à leur meilleur niveau tout au long de la saison. C'est aussi le seul équipage de la flotte tricolore à avoir été épargné par les ennuis physiques cette année. Ce bateau a constitué tout au long de l'année la référence pour tous les équipages. Médaillé d'argent au championnat d'Europe, il a manqué d'un rien pour que les filles accostent au ponton d'honneur du championnat du Monde à Linz. Encore médaillée d'argent à 200 m de l'arrivée, il leur a manqué un peu d'expérience, de confiance... et d'énergie pour finir le travail. Qualifiées aux JO, ces jeunes filles déterminées et talentueuses doivent monter sur le podium l'an prochain. Ces deux jeunes femmes ont des qualités exceptionnelles, notamment pour réaliser un milieu de parcours d'une rare intensité, leur difficulté en fin de course est identifiée et sera travaillée spécifiquement cette année.

Le W2X, champion d'Europe 2018 ; Hélène Lefebvre et Elodie Ravera ont été de nouveau associées au début de 2019 en fonction de leurs performances individuelles, mais, au regard d'une stagnation de leur niveau de performance, l'installation d'une routine, nous avons souhaité les bousculer un peu par une mise en confrontation lors d'une étape de Coupe du Monde où chacune était associée à une nouvelle partenaire. Les résultats n'ont pas été meilleurs, mais le retour à la composition d'origine a donné l'occasion de les remobiliser pour un retour à leur meilleur niveau au championnat du Monde. Elles terminent certes à la 6^{ème} place de la finale A (synonyme de qualification O), mais désormais à moins de 5 secondes du titre mondial. Leurs points forts, premier et dernier 500 m de course, ne parviennent pas à compenser leur milieu de parcours qui doit être densifié.

Les pistes de travail sont connues. Les points faibles du LW2X sont les points forts du W2X et inversement, aussi, il nous sera possible de travailler pour combler les lacunes de ces deux équipages et les voir sur le podium Olympique de Tokyo.

Les autres équipages féminins :

Le W4X : composé essentiellement de très jeunes femmes, ce bateau progresse régulièrement mais ne pouvait que difficilement obtenir la 8^{ème} place qualificative pour les JO. 12^{ème} du championnat du Monde, les filles restent concentrées sur l'objectif d'une qualification en mai prochain. La progression régulière des performances individuelles de chacune des 6 filles constituant le groupe de préparation de cette coque rend cet objectif réaliste.

Le W1X malgré une progression incontestable reste à 10 secondes d'une possible qualification. Ce bateau n'est pas reconduit pour se concentrer sur le W4X.

Le W2-, 20^{ème} du championnat du Monde se situe bien trop loin de la qualification pour être reconduit. Un W4- constituée de jeunes femmes U23 pourrait être aligné à la régatée de qualification pour préparer l'avenir et le championnat du Monde U23 en perspective des JO de 2024.

Pour ce qui concerne le para-aviron :

Après une année 2018 déjà bien réussie (une médaille de bronze pour le PR3 Mix 4+, un titre mondial avec Perle Bouge en PR2 W1x (après l'arrêt de carrière de son équipier historique Stéphane Tardieu), et une médaille de bronze en PR3 M2-), l'année 2019 se situe dans une continuité de performance qui nous permet d'atteindre nos objectifs, avec deux médailles et trois coques qualifiées pour les JP de Tokyo.

En PR1 W1x, Nathalie Benoît, vice-championne paralympique à Londres, signe en 2019, pour son retour à la compétition, une magnifique performance qui la propulse comme sérieuse candidate au titre Paralympique.

En PR2 Mix2x, l'arrivée d'un nouveau partenaire pour Perle Bouge, Christophe Lavigne permet à ce nouvel équipage de conserver son rang dans la hiérarchie mondiale avec la conquête d'une belle médaille de bronze. Les équipages qui précèdent Perle et Christophe semblent à ce stade quasiment intouchables, mais cet équipage aura pour mission réaliste de conserver son troisième rang mondial lors des prochains JP.

Le Mix PR3 4+, médaillé pour la première fois en 2018, n'a pas su reproduire cette performance dans un contexte de concurrence renforcée. Une demi-finale ratée ne permet à l'équipe que de se battre, avec succès, pour la quête de la 7^{ème} place mondiale pour la qualification aux JP désormais acquise. Pour 2020, tous les espoirs sont permis avec le recrutement récent de nouvelles rameuses susceptibles de renforcer de façon très significative le niveau de cet équipage. Les opérations « relève » organisées à l'initiative du CPSF nous auront bien aidé dans ce domaine, ainsi que la campagne de promotion lancée en 2018 par la FFAviron qui nous a permis d'identifier et de former de nouveaux compétiteurs.

Enfin, le PR1 M1X de Julien Hardi ne parvient pas à se qualifier pour les JP avec sa 10^{ème} place mondiale. Ce jeune homme qui ne totalise que deux années de pratique de l'aviron, sera préparé pour la régates de qualification. A moins de 30 ans il reste un rameur d'avenir dont la marge de progression est réelle mais qui, dans une spécialité très relevée, aura du mal à émerger dès cette année.

Commentaires :

La qualité et l'efficacité du programme d'entraînement de nos rameurs et rameuses ne sont pas remises en cause. Il est validé scientifiquement, a fait ses preuves par le passé et encore aujourd'hui. Il correspond au travail proposé par majorité des nations concurrentes.

Il convient néanmoins d'exiger une réalisation systématique de l'ensemble du travail programmé avec une exigence de qualité qui doit être maximale pour en conserver l'efficacité.

Une attention toute particulière de l'encadrement des équipes de France mais aussi des Pôles France est demandée dans ce domaine.

La spécialisation des pôles initiée en 2018 par genre est poussée un peu plus loin. La préparation des équipages, constitués ou en cours de constitution, dans la perspective des JO, ou de la régates de qualification Olympique, est organisée sur les pôles ou les populations sont regroupées autant qu'il est possible à cet effet, notamment ;

Pôle France de Lyon : Le groupe « couple homme » avec le M2X de Boucheron/Androdias, désormais réunis au sein du même pôle (et depuis peu au même club), le collectif de préparation du M4X et certains équipages en LM2X et enfin, le LW2X, plus ponctuellement.

Pôle France de Nancy : Le groupe « pointe homme » en majorité, dont le M2- des frères Onfroy, et 6 des 8 hommes du groupe de préparation du M4-. Enfin, Deux des protagonistes du LM2X.

Pôle France INSEP : le groupe « couple femme », avec le W2X et le groupe de préparation du W4X en majorité,

Pôle France de Nantes : le groupe « pointe femme » essentiellement constitué de jeunes en préparation du championnat du Monde U23 (W2-, W4- ou W8+), en perspective de Paris 2024, voire de la régates de qualification pour Tokyo (en W4-).

Le travail de préparation mentale initié en 2018 est aujourd'hui systématisé, sur un plan individuel lorsque le besoin est identifié, sur le plan collectif, par groupe de performance (entraîneur, et membres de l'équipage). De nombreux intervenants sont identifiés, sollicités, et coordonnés par notre référente, Emilie Thienot, psychologue et Docteur en psychologie du sport, pour une meilleure cohérence dans la mise en œuvre globale.

Le travail en préparation physique déjà renforcé l'an passé, avec notamment des protocoles spécifiques d'échauffement, de récupération et de renforcement (gainage notamment) en

collaboration avec les kinésithérapeutes, est depuis septembre dernier renforcé avec la sollicitation de prestataires spécialistes de préparation physique par secteur et sur pôle. Les résultats sont mesurables immédiatement avec une réduction du nombre et de la gravité des blessures hivernales.

Tous les travaux à l'initiative ou en collaboration avec la MAP sont encouragés et renforcés à la recherche de gains marginaux dans tous les domaines, mécanique, technologique, technique, mais également biomécanique et physiologique.

Enfin, l'attention toute particulière portée à la situation socio-professionnelle de tous les sportifs ciblés permet à la grande majorité d'entre eux et plus particulièrement ceux qui ont qualifié les coques pour les JO d'être plus, voire totalement, libérés de leurs contraintes professionnelles ou de formation.

Programme de préparation et de compétitions internationales Junior, le programme performance jeune

Stratégie : reproduite selon un rythme établi depuis plusieurs Olympiades avec quelques variantes selon le calendrier de chaque saison internationale et selon les collectifs :

Environ 65 jours de stage par an et environ 20 jours de compétitions pour cette catégorie d'âge (J17 et J18).

Au-delà, poursuite du « Programme Performance Jeune », qui permet d'identifier, d'accompagner, voire de sélectionner en équipe de France junior A ou B, les meilleurs J15 et J16 sur tout le territoire par un dispositif d'évaluation fédérale puis un dispositif progressif de stages régionaux, interrégionaux puis national, voir international avec le stage Franco-Allemand soutenu par l'OFAJ. L'enjeu pour ce groupe est d'anticiper sur les années junior (J17 et J18) et les préparer un peu mieux en amont de la découverte de la concurrence internationale.

Les objectifs pour 2019 : 2 médailles au championnat du Monde et 3 à 4 médailles au championnat d'Europe. Pas d'objectifs précis pour la Coupe de la Jeunesse.

Résultats : pas de médaille au championnat du Monde junior à Tokyo, mais une progression notable de nos équipes par rapport à 2018 avec 6 bateaux finalistes (M2X, 4^{ème} ; W4+, 5^{ème} ; M2-, 5^{ème} ; M4+, 6^{ème} ; W4X, 7^{ème}). Une seule médaille au championnat d'Europe, en argent avec le W4+, malgré 6 bateaux en finale. Enfin, des résultats plus que satisfaisant avec l'équipe junior B qui remporte 11 médailles à la Coupe de la Jeunesse et termine 3^{ème} au classement général de la compétition.

Il est à noter que l'équipe d'encadrement du secteur junior a été en grande partie renouvelée suite au départ volontaire et imprévu du chef de secteur junior en janvier 2019. La nouvelle équipe a su s'adapter en un temps record aux enjeux d'une saison déjà entamée.

Commentaires : Toujours de grandes difficultés à conserver les meilleurs éléments et à densifier cette catégorie d'âge. Les exigences d'entraînement dans cette catégorie sont supérieures à ce qui est possible pour les juniors(es) scolarisés (sées) qui passent le bac. Lorsque nos concurrents s'entraînent 10 à 12 fois/semaine, les meilleurs français ont du mal à dépasser les 8 séances hebdomadaires. Le niveau d'athlétisation de nos sportifs est également bien en deçà de la concurrence internationale. Les retards accumulés dans cette classe d'âge ont du mal à être rattrapés lors des premières années senior. Dans ces conditions, notre relève tarde plus qu'ailleurs à s'exprimer à son meilleur potentiel, avec le risque d'abandon des protagonistes, soit immédiatement à l'issue des années junior, soit lors des premières années senior par découragement. Le système scolaire et universitaire français reste un fort handicap pour une discipline à dominante énergétique comme l'aviron pour garantir la capacité à chacun de réaliser la charge de travail hebdomadaire nécessaire à la

haute performance en junior et senior U23. Il faut ensuite plusieurs années aux seniors pour éclore au plus haut niveau international.

Compte tenu du contexte évoqué précédemment, pas de changement d'orientations majeur dans la préparation de la saison internationale. La réduction du nombre de jours de stages nationaux au profit de stages interrégionaux auxquels peuvent être invités des rameurs de niveau moindre permet de densifier quelque peu le niveau et l'effectif de sportifs engagés dans la performance, tout en accompagnant les entraîneurs de clubs qui participent ainsi à l'encadrement de ces regroupements. La régate de sélection au début juillet donne satisfaction et sera reconduite. Le renforcement du programme PPJ commence à porter ses fruits, avec des jeunes qui arrivent en équipe nationale junior déjà bien initiés et conscients du niveau d'exigence et de rigueur inhérent à la pratique du haut niveau. Les résultats juniors devraient ainsi être encore améliorés dès 2020.

Suivi socio professionnel des SHN

L'attachement de tous les acteurs, tant au plan national qu'au niveau régional, tant par la direction technique nationale que par les dirigeants, à la réussite de l'insertion professionnelle et de la formation scolaire universitaire/professionnelle des sportifs de haut niveau est réel et constitue une des valeurs fortes de la FFA. Dans ce contexte, nos sportifs sont plus que d'autres sensibilisés dès le début de leur carrière à cette nécessité.

L'accompagnement des sportifs est réalisé en vue de la réussite des équipes de France aux compétitions de référence. Mais il doit tout d'abord permettre à chaque sportif d'accéder à la performance tout en réussissant sa formation et en réalisant son projet d'insertion professionnelle.

Les principales actions :

- Placer les sportifs en situation professionnelle dans les meilleures conditions de préparation par l'obtention de convention d'insertion professionnelle
- Accompagner les sportifs en recherche d'emploi
- Aménager la formation des sportifs pour permettre de mener le double projet
- Améliorer les conditions de vie des sportifs performants
- Apporter un soutien financier aux sportifs en situation sociale particulière.

Le bilan :

- 22 sportifs en CIP avec aménagement du temps de travail entre 60% et 100% de mise à disposition au bénéfice de la fédération.

12 CIP nationales et 10 CIP déconcentrées avec participation financière de la fédération pour le manque à gagner.

- Prise en charge financière des aménagements scolaire/universitaire de 17 sportifs
- Aides personnalisées attribuées en fonction de groupe de performance à 49 sportifs (y compris para)
- Aides personnalisées attribuées pour aides sociales à 7 sportifs

Optimisation de la performance

Stratégie initiale : Depuis 2012, la fédération s'est dotée d'une cellule d'aide à la performance pilotée par Hugo Maciejewski. Les différentes actions de cette cellule visent notamment à maximiser les effets de chaque paramètre susceptible d'affecter la performance :

- individualiser la charge d'entraînement,
- individualiser la préparation physique,
- individualiser la préparation mentale/renforcer la dynamique de groupe,
- maximiser la récupération,
- optimiser la technique,
- proposer, mobiliser et conduire les projets de recherche dans une perspective d'amélioration des connaissances au bénéfice de la performance internationale.

Commentaires :

Individualiser la charge d'entraînement

Malgré une programmation d'entraînement commune à tous les rameurs, l'individualisation des intensités d'effort est un élément central de notre système d'entraînement. Pour se faire, les rameuses et rameurs (de l'équipe de France ont réalisé en octobre/novembre 2018 un test d'effort au sein du laboratoire d'exploration fonctionnelle de Chambéry pour déterminer de manière individuelle les paramètres physiologiques indispensables à la performance (VO_{2max} , seuils lactiques, etc.). Des zones cibles d'entraînement ont également été déterminées à partir de la relation entre la fréquence cardiaque et la lactatémie ; elles sont ajustées tous les deux mois par des micro-prélèvements de lactate (environ 1200 en 2019) sur le terrain (en bateau, à l'ergomètre et en musculation). Depuis cette année, les entraîneurs disposent d'un appareil d'analyse de lactatémie portable (LactatePro) pour entreprendre ponctuellement des contrôles d'entraînement en stage et sur les pôles.

L'individualisation de la charge d'entraînement nécessite également d'apprécier précisément l'état de fatigue de chaque athlète. Dans ce sens, un test de la variabilité de la fréquence cardiaque est réalisé une fois par semaine après une demi-journée de repos. Selon le niveau de fatigue/récupération, une adaptation de la charge d'entraînement peut être proposée afin d'éviter une accumulation excessive de la fatigue. En 2019, c'est environ 118 tests qui ont été réalisés uniquement pour le groupe femme.

Individualiser la préparation physique

Compte tenu des spécificités de notre activité, un travail conséquent est dévolu à la préparation physique au sol à travers des séances spécifiques de musculation. Ce travail est consolidé par une prise en charge individualisée des athlètes qui présentent des besoins particuliers (corriger un déséquilibre musculaire, renforcer le travail de gainage, etc.). De nouveaux outils sont également utilisés pour apprécier la qualité de réalisation des exercices de musculation réalisés (Gymaware, Optojump). Par exemple, la puissance produite par les athlètes en musculation (grâce à l'utilisation du Gymaware) est dorénavant un indicateur de qualité de réalisation. Cet axe de travail présente également un intérêt prophylactique très fort. L'ensemble de ces exercices de préparation physique a été compilé au sein de plusieurs fiches pratiques à destination des entraîneurs et de leurs athlètes. Ce travail d'évaluation, de correction et de suivi est assuré par Sabine Juras (INSEP) pour les rameuses et par Thomas Baudry (CREPS de Toulouse) pour les rameurs.

Individualiser la préparation mentale/renforcer la dynamique de groupe

Un effort significatif a été consenti par la fédération pour la prise en charge d'un accompagnement de la dimension mentale (psychologie et préparation mentale) afin d'amener les rameuses et les rameurs dans les meilleures dispositions lors des échéances sportives majeures. En 2019, chaque athlète et entraîneur du collectif a bénéficié d'au moins un entretien individualisé et certains d'un suivi particulier, et d'une démarche collective, entraîneur et équipage, soit en présentiel lors des regroupements nationaux ou sur les Pôles France, soit à distance. Les équipages « phares » de notre flotte profitent systématiquement de cet apport, notamment à travers l'utilisation de la technique de la pleine conscience,

Maximiser la récupération

Cet axe constitue un levier majeur des performances à venir. Un travail intense est mené pour que les rameuses et les rameurs puissent enchaîner efficacement chaque séance d'entraînement. Pour se faire, il a été mis en place des protocoles de récupération standardisés à la suite de chaque type de séance et en compétition. Ces protocoles prennent la forme d'exercice de récupération active dont la forme, la durée et l'intensité sont individualisées aux spécificités de chaque athlète. L'utilisation des bains froids, des massages, des étirements viennent compléter ces protocoles. Ils sont systématiquement associés à une stratégie nutritionnelle ciblée (par exemple, bénéficier de la fenêtre métabolique post-exercice) selon le type de séance d'entraînement (avant, pendant et après l'effort). Dans ce sens, le contrôle de

glycémie réalisé en parallèle des mesures de lactatémie permet d'apprécier, en partie, les efforts fournis. Un travail a également été mené sur la gestion de la sieste et du sommeil (durée, routines, environnements, etc.) avec les rameuses. Quelques fiches pratiques ont été publiées sur les apports potentiels dans ce domaine de la performance.

Optimiser la technique

L'interface « homme – machine » qui caractérise notre activité nécessite une optimisation de la technique pour maximiser l'utilisation du potentiel physique des rameuses et des rameurs. Des mesures de différents paramètres mécaniques (amplitudes, force, vitesse, etc.) en situation embarquée sont réalisées tout au long de l'année (tous les 2-3 mois) à la fois au niveau des dames de nage et des cale-pieds grâce au système de mesure Peach Innovation. Pour permettre aux entraîneurs d'assurer des mesures plus régulières tout au long de l'année, ils disposent depuis cette année de dames de nages connectées (Nielsen Kellerman) et d'accéléromètre (Minimax). La FFA bénéficie du concours de deux prestataires intervenant sur ce secteur, un ingénieur mécanique, Sophie BARRE, une biomécanicienne de renommée internationale, Connie DRAPER.



Patrick RANVIER
Directeur Technique National

COMMISSION MEDICALE

SAISON 2019

Président : Pierre GOUDET

Membres : Michel BRIGNOT, Brigitte KOTWICA, Odile LION, Dominique POULAIN, Abdelhamid SAIDI

1°) Les réunions annuelles des médecins fédéraux.

La méthode de travail est restée identique. Invitation d'un spécialiste sur un thème d'actualité et mise au point grâce aux données récentes dans le but d'améliorer les pratiques. Les réunions ont lieu au mois de février et visent à associer les médecins de Ligue aux travaux de la commission médicale. Les médecins de Ligue sont en nombre insuffisant et certaines Ligues n'en ont pas. Il faut donc les intéresser aux travaux en cours pour structurer la présence médicale au plus près du terrain. La présence des médecins à la réunion permet de faire remonter les problèmes en cours afin de les mettre à l'ordre du jour. L'année dernière, le problème des certificats de surclassement s'est posé. Cette année, celui de l'épilepsie a été traité et les conclusions feront l'objet d'une présentation en comité directeur pour modifications du règlement médical.

2°) Les certificats de surclassement.

Les rameurs et rameuses surclassés doivent fournir un certificat. Il était demandé une radiographie du rachis ce qui a du sens. Des questions émanant des parents ont été posées quant au risque d'irradiation inutile. Il est minime, surtout avec le matériel de dernière génération. Toutefois, ce questionnement a du sens dans la mesure où, quelque soit l'irradiation, un effort doit être fait pour la minimiser. D'autre part, Il est bon de ré évaluer régulièrement quelles sont les priorités médicales préventives. Du fait de la grande sollicitation cardio pulmonaire de l'aviron, du fait de la prévalence des morts subites chez les jeunes dans le sport en général, une réflexion sur la priorité cardiaque a semblé pertinente. Une mise au point a été faite par un invité, le Docteur Chagué, cardiologue du sport. Il a été conclu qu'une partie des anomalies cardiaques associées aux morts subites pouvaient être détectées par l'examen clinique et surtout par un électrocardiogramme (ECG) bien fait c'est-à-dire à 12 dérivations. Cet examen a été retenu pour la réalisation du certificat de surclassement, dès lors que cette catégorie de rameurs s'apparente aux rameurs et rameuses de haut niveau en termes de charge de travail, méritant donc des vérifications renforcées. La radiographie du

rachis n'est pas exclue mais sera réalisée à discrétion en fonction des antécédents et de l'examen clinique.

Une fois cette décision arrêtée, s'est posé le problème de sa mise en œuvre. La philosophie de la commission médicale va en même temps dans le sens de la simplification des procédures pour favoriser la pratique et dans l'exigence de la réalisation des examens. Pour ce faire, un certificat vierge a été établi, disponible sur le site FFA. Il vise à aider le praticien à procéder aux vérifications requises, tant sur le plan clinique que lors de la réalisation de l'électrocardiogramme. On mentionne au passage que la réalisation de l'électrocardiogramme contrairement à la radiographie du rachis, représente une simplification dès lors que le certificat est établi auprès d'un médecin (si possible) du sport qui dispose dans son cabinet de l'appareil d'ECG. La commission médicale a souhaité réaliser un contrôle de qualité de la réalisation des examens. Les certificats doivent donc pouvoir être vérifiés. Pour se faire, ils seront téléchargés sur le site au moment de la demande de surclassement. Chaque année, la commission médicale passera en revue les certificats. On signale au passage qu'un certificat médical ne dévoile aucune donnée médicale et qu'en conséquence la consultation du certificat par la commission médicale ne lève pas le secret médical. Il permet de connaître la population surclassée et de vérifier la bonne réalisation de l'examen.

3°) La question de l'asthme et des bronchodilatateurs.

L'utilisation abusive des bronchodilatateurs est un fait avéré. Il est d'autant plus inquiétant que des témoignages existent sur leur utilisation avant la compétition au sein d'au moins une équipe dans la jeune catégorie au prétexte que ces médicaments pourraient augmenter les capacités respiratoires pendant la course. Il s'agit donc d'un comportement apparenté au dopage.

Une mise au point actualisée sur l'utilisation des bronchodilatateurs a été faite par le Docteur Michel Brignot, pneumologue et médecin du sport sous forme d'un texte technique destiné à être mis sur le site de la FFA dans un onglet médical spécifique.

Il est prévu, d'autre part, de faire passer une information plus pédagogique et moins formelle par les brèves du site au sein des informations générales (Newsletter).

4°) La question des contre-indications de la pratique en cas d'épilepsie.

De prime abord cette contre-indication est du bon sens puisque les rameurs et rameuses ne portent pas de gilet de sauvetage. Toutefois, on ne voit pas pourquoi contre-

indiquer la pratique de l'ergomètre. Et de façon plus interrogative, on se demande si certaines contre-indications ne pourraient pas être levées quand on sait que l'on autorise la conduite automobile à certains épileptiques. La réunion de février des médecins fédéraux a traité ce thème à partir d'une mise au point médicale des données actuelles. La question a été traitée sous trois angles : Quid de la justification de la contre-indication sous l'angle médical ? Quid de la nature d'un bateau sécurisé ? Quid des dispositifs autogonflants utilisables de sauvetage ? Le texte définitif sera proposé au prochain comité directeur.

5°) La question du site internet comme outil de communication médicale.

Pour le moment, jamais le site internet ne nous a permis de transmettre de l'information. La zone des documents médicaux disponible n'existe toujours pas. Le premier document de nature diététique de Madame Dominique Poulain, qui est prêt, est comme lettre morte. Le document du Docteur Michel Brignot sur l'asthme et l'utilisation des broncho dilateurs est disponible. L'article pédagogique sur les bronchodilatateurs est lui aussi disponible. Le contrôle des certificats médicaux doit être mis en place. Le site Internet a été en restructuration et est prêt maintenant à recevoir les données. Afin d'être plus efficient, Yvonig Foucaud (qui est d'accord) sera le lien direct opérationnel avec Gilles Purier pour concrétiser la mise en place. Il faudra à cet effet bien séparer ce qui est lié à l'aviron santé de ce qui est lié à l'activité médicale. Il est absolument nécessaire de concrétiser maintenant ce dispositif pour que les médecins voient le fruit de leur travail.

COMMISSION DES ARBITRES

SAISON 2019

Présidente : Josy BREGAL

Membres : Régis BOREL, Eleanor FORSHAW, Dominique Janiak, Nicolas PARQUIC, Samuel REMY, invité Jérôme MOULY commission arbitre FISA.

Deux réunions de travail ont eu lieu au siège de la FFA en novembre et janvier, les suivantes se sont déroulées lors de championnats ou échanges par email selon l'avancement des travaux en cours.

Comme chaque année, les jurys des championnats nationaux ont été désignés par la commission avec les souhaits d'une centaine d'arbitres mais cette année avec 2 championnats nationaux supplémentaires.

Les souhaits d'arbitrage internationaux ont été transmis à la FISA.

Les années paires ont lieu des séminaires de perfectionnement pour les arbitres nationaux. En 2019, comme chaque année impaire.

La commission a établi les supports pour animer les thèmes retenus (évolutions depuis le séminaire précédent, QCM avec échanges sur cas pratiques), les points à perfectionner ou à préciser (utilisation radio, départ en mer, responsabilité président de jury).

Les nouveautés ont été présentées : Tablettes Time-Team pour suppression papier et informations en temps réel, présentation déroulement Beach.

Le 1^{er} séminaire 2020 s'est déroulé le 22 décembre.

La commission étudie le contexte particulier des deux nouveaux championnats Longue Distance et Beach-Rowing Sprints avec les informations de la réglementation sportive 2020 et le règlement détaillé FISA (annexe 23) en attente des règlements FFA. Les jurys désignés recevront dès que possible les consignes plus précises.

En quelques chiffres

- Pourcentage Femmes : 29% en 2019 (28% en 2018)
- Répartition par titre des 329 arbitres « rivière » :

Arbitres nationaux : 148 Pool pour les jurys nationaux
Arbitres : 78 Arbitres inter-régionaux, porte ouverte vers le national
51 Arbitres de plus 70 ans soit 22% (limite d'âge en championnat: 75 ans)

Commissaires : 60 En formation avec autonomie sur au moins deux postes
Stagiaires : 43 Inscrits sur les 3 dernières années
* 26 arbitres mer et 7 commissaires et stagiaires complètent ces chiffres.

Le délai pour devenir commissaire est de 3 mois à trois ans suivant l'assiduité en régate.

- Objectif effectifs : 20 à 30 inscriptions par an pour compenser les départs.

Compétitions nationales:

103 nationaux ont officié sur les 10 championnats/critériums nationaux 2019 (107 en 2018).

Ceux n'ayant pas arbitré en ligue n'ont pas été retenus.

Il est parfois compliqué de mettre en place une équipe complète certains championnats étant peu demandés (trop pénibles, trop loin, ou l'inconnu de nouveaux championnats avec les Masters en 2019, les LD et Beach en 2020).

La moyenne d'âge est de 54 ans (idem 2018) dont xx de plus de 72 ans (âge limite 75).

10 arbitres ont obtenu le titre d'arbitre national au cours d'un championnat (10 en 2018, 8 en 2017).

Autre compétition nationale en 2019:

Le 2^{ème} Beach Mer s'est déroulé à Arcachon avec des arbitres de la zone ainsi que deux arbitres internationaux autrichiens bénévoles et le président du jury international français. La commission adresse ses remerciements à l'organisateur qui nous a permis de nous familiariser avec cette nouvelle formule Mer.

Arbitres internationaux

Marie-Laurence Copie est désignée pour les jeux olympiques 2020 à Tokyo

Pour les jurys 2020 la FISA a diminué le nombre de déplacements en attribuant deux championnats consécutifs aux arbitres disponibles sur deux dates consécutives.

7 arbitres sur 11 présentés par la FFA ont été retenus.

- Objectif France :

Aucun arbitre n'atteindra la limite d'âge avant 2026, cependant un arbitre international ne répond plus et donc a quitté le niveau international et national. L'effectif actuel est de 17 arbitres dont Jérôme Mouly à la commission FISA des arbitres.

Un pool de 18 à 21 arbitres internationaux est une limite pour que chacun ait une chance d'être nommé chaque année ou au moins un an sur deux.

* Cinq arbitres nationaux sont en formation internationale pour un examen en 2021.

Nominations AFCAM

L'Association Française du Corps Arbitral Multisports (AFCAM) récompense les arbitres dans deux catégories Elite et Espoir. Cette année les arbitres proposés en décembre par la FFA sont :

Etienne Mercier en Elite, Thibaut Etienne en Espoir.

Nous remercions les Présidents des Commissions Régionales, les formateurs et tuteurs qui tous participent au maintien et renouveau des équipes d'arbitres dans leurs ligues et au perfectionnement de tous. Merci aux équipes techniques et aux organisateurs pour tout le travail en commun réalisé en national et régional, ainsi qu'aux compétiteurs et encadrants.

N'hésitez pas à poser vos questions ou demander des précisions (chiffres disponibles par ligue).

Josy BREGAL

Présidente de la Commission Nationale des Arbitres

COMMISSION DES COMPETITIONS

SAISON 2019

Président : Thierry Renault

Membres : Lacours-Danjou Isabelle, Lainé William, Lot Philippe, Thomas Vincent, Tixier Arnaud, Waché Alain

Consultant : Roland Weill

En 2019, la commission s'est réunie quatre fois. Pour être plus exhaustif et pour mieux évaluer l'activité de cette commission, il faut y ajouter les nombreux échanges par mails et les points d'avancement faits lors des différentes compétitions.

Depuis plus d'un an, les comptes rendus des réunions sont envoyés aux membres du comité directeur afin de mieux partager le résultat de nos travaux et réflexions en amont des réunions du CD.

La réglementation sportive continue à être le plus gros chantier de notre commission. Nous avons essayé, en 2019, d'en écrire la version définitive pour le comité directeur d'octobre. Même si cela a été fait à plus de 90%, il ne nous a pas été possible de l'adopter avant novembre. Nous pourrions respecter l'échéance d'octobre avec un peu plus d'anticipation. Anticipation des lieux des têtes de rivière et championnats de zone, anticipation des propositions de modifications demandées par la DTN, anticipation des propositions de toutes les commissions qui ont une incidence sur cette réglementation (scolaire, universitaire, handi, mer ...). La tâche n'est pas aisée car les contributeurs sont nombreux pour ce document de référence et en septembre, octobre, période de validation du texte, les agendas de tous sont déjà bien remplis.

Les autres axes de travail nous ont été demandé soit par le bureau de la FFA, le comité directeur de la FFA, des présidents de ligue ou suite des questions et réflexions des clubs en direct.

Réglementation sportive 2020

- Après une profonde modification de l'organisation et des modes de qualifications pour le championnat de France bateaux courts en 2019, nous avons pu constater qu'il n'y avait pas eu d'effet positif pour ce qui est du niveau sportif de nos équipes nationales. Par conséquent, nous sommes revenus à un schéma plus classique, plus clair et visible pour 2020.
- Pour faire suite aux différentes remarques, nous avons adaptés les horaires des courses lors des championnats de France 2020 afin de satisfaire la grande majorité des participants (pas de courses les vendredis pour les J18 bateaux longs et les seniors -23 ans)
- Mise en place d'un nouveau championnat de France longue distance
- Simplification du système de qualification et grilles de progression des championnats de France.
- Création d'un classement national indoor des clubs
- Création d'un championnat de France beach rowing
- Ajout de nouvelles épreuves d'aviron adapté lors des championnats et critères nationaux

Autres axes de travail de la commission :

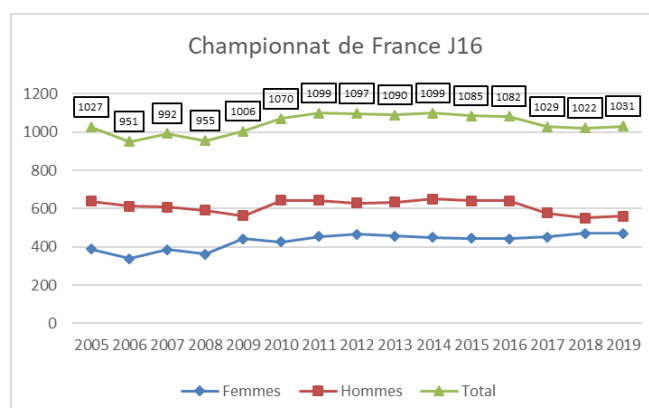
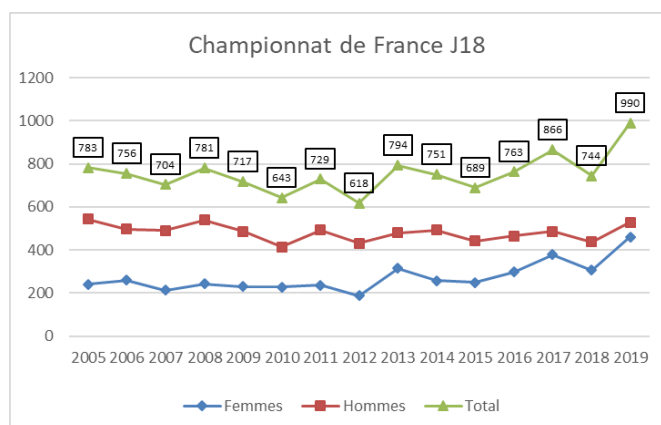
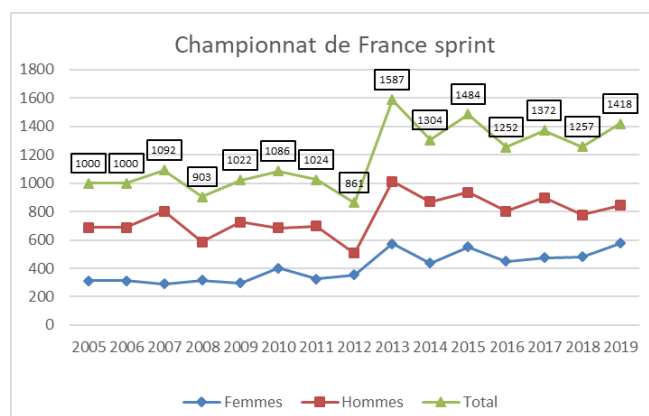
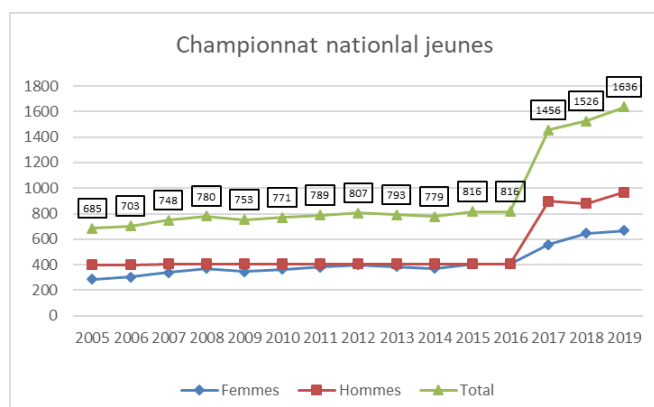
- La commission confirme son attachement au maintien d'un championnat inter-régional pour les J16 et l'offre jeune

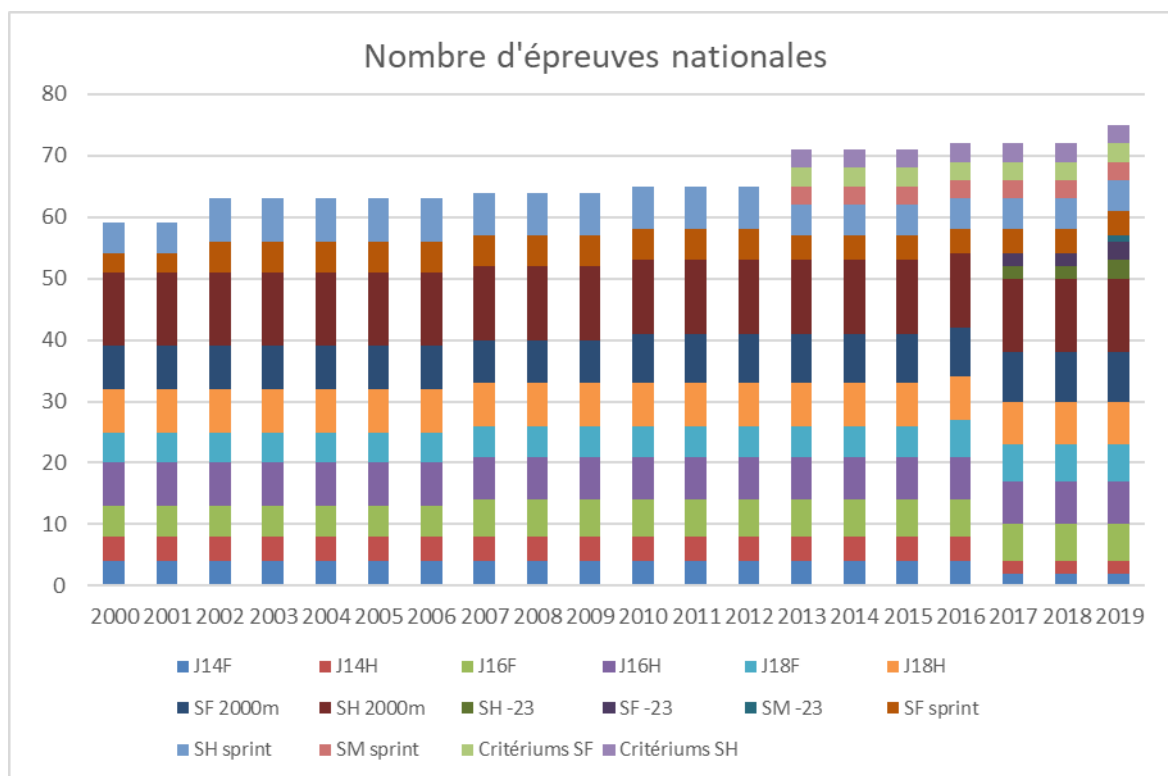
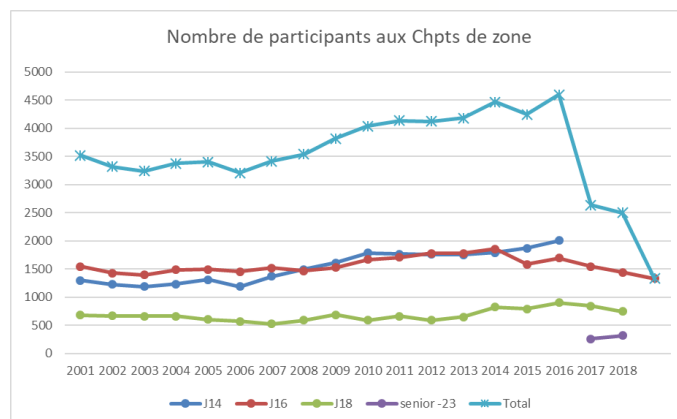
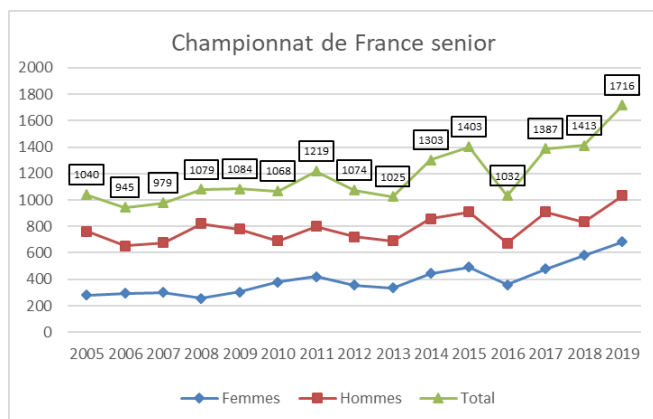
- Pour ce qui est du classement jeune, la commission a débuté une réflexion sur l'équité ou non de ce classement. Nous pensons qu'il ne peut y avoir une stricte équité d'une zone à l'autre car cela dépend de plusieurs paramètres comme : le nombre de clubs engagés dans le processus offre jeunes, l'effectif des clubs, les niveaux respectifs des ligues, les lieux de championnats, et ces paramètres peuvent changer d'une année à l'autre. Cet axe de travail n'a pas encore abouti à des conclusions et propositions qui seront soumises au comité directeur. Nous prenons une année de plus d'analyse afin de conforter nos analyses.
- En collaboration avec la DTN, secteur jeune, la commission a étudié une proposition sur la modification du programme J16 avec un prolongement d'objectif sportif vers le match France – Grande-Bretagne. Une proposition sera faite prochainement au comité directeur de la FFA.

Pour 2020, nous avons d'ores et déjà pris en compte les sujets d'études suivants :

- Attractivité des clubs pour les jeunes catégories
- Faut-il proposer une pratique non compétitive pour les jeunes catégories
- Etudier une ou des fiches de postes types pour les salariés sportifs des clubs afin d'aider les clubs à se structurer
- En collaboration avec les commissions handi et mer et la DTN, étudier une offre sportive cohérente qui peut ne pas être une copie de notre système pour les valides.

Indicateurs 2019





Remarques et analyses :

La participation au championnat national jeunes continue à progresser. Cette manifestation avec 5 épreuves devient de plus en plus la fête de l'aviron pour les jeunes.

Pour la troisième année consécutive, nous constatons une diminution de la participation des J16 au championnat inter-régional (moins 8% par rapport à 2018). Cette diminution est peut-être à mettre en parallèle avec une diminution de 7% du nombre de licences. Au niveau du championnat de France, la participation a très légèrement augmenté. Ce qui semble indiquer que lorsque les J16 sont intéressés par la compétition, ils persèverent jusqu'au championnat de France mais qu'il y a moins de candidats pour intégrer une filière de compétition.

En J18, augmentation de 33% de la participation au championnat de France, mais il n'y a plus de championnat inter-régional qualificatif pour cette catégorie. Malgré tout, le nombre de participants au championnat de France 2019 est du même ordre que pour le championnat inter-régional 2018.

En senior, que ce soit sur 2000m ou au sprint, le nombre de participants a nettement augmenté. L'ajout d'un championnat senior moins de 23 ans n'y est certainement pas étranger. N'oublions pas le contexte pour cette catégorie, par exemple un senior B peut faire 4 championnats de France de rivière dans l'année : les bateaux courts, les bateaux longs, les -23 ans et les sprints. Prochainement, il y aura une autre possibilité avec le championnat longue distance.

Nous continuons à élargir l'offre compétitive au niveau national. Nous en sommes à 75 épreuves de rivière en 2019.

En conclusion, notre commission a eu à faire un travail conséquent en 2019 comme les années précédentes. Elle est composée de membres très impliqués dans nos clubs, département, ligues et notre fédération. C'est toujours un grand plaisir pour moi de collaborer avec eux et je les remercie pour leur implication et leur travail. Je n'oublie pas la DTN qui, elle aussi, est très impliquée dans notre programme sportif national et nous apporte toute son expertise et sa force de travail. Nous tous, essayons d'être toujours à l'écoute de nos licenciés et structures et d'apporter des solutions adaptées au plus grand nombre.

Thierry RENAULT
Président de la Commission des Compétitions

COMMISSION SCOLAIRE

SAISON 2019

Présidente : Anne NOTTELET TOLLARD

Membres :

Christelle SCHULTE, Denis VIQUERAT, Guillaume DOUCET, Alain WACHE, Serge FORNARA

Représentants FFA : Marion JULLIEN, Hélène GIGLEUX

La commission scolaire s'est réunie une seule fois en 2019 mais des échanges informels, des réunions « parisiennes », des Skype, ainsi que du travail au sein du siège de la FFA ont permis d'avancer sur les dossiers en cours sur l'année 2019.

Nos axes de travail sont toujours d'actualité avec la perspective Paris 2024, à savoir comment promouvoir notre discipline dans les écoles, collèges et lycées, comment favoriser l'accès aux clubs, et la fidélisation dans la cohérence du projet fédéral, Aviron pour tous (conquérir, fidéliser).

Nos projets phares restent :

- Rame en 5^{ème} et Rame en 5^{ème} se jette à l'eau
- Rame Vaires 2024
- La communication de nos actions via la page scolaire sur site FFA, la revue EPS
- La formation à destination des enseignants avec les règles de sécurité, les référentiels didactiques
- Le développement avec « l'aviron de l'école au lycée » et le sport santé dans les écoles

Rame en 5^{ème} et Rame en 5^{ème} se jette à l'eau

Les « **rames en 5^{ème}** » restent un programme phare pour la FFA.

Pour rappel, le programme initial de R5 est un outil clé en main permettant aux élèves de comprendre l'intérêt de pratiquer une activité sportive de façon régulière pour améliorer leur état de santé, en associant des ateliers d'aviron indoor avec des ateliers de SVT.

Les thèmes abordés sont **la lutte contre le surpoids, le fonctionnement du corps humain, l'étude de l'organisme à l'effort**. *thèmes étudiés : digestion, apports et dépenses énergétiques, appareil respiratoire et cardio-vasculaire, cœur et circulation sanguine.*

Pour aller au-delà de la pratique indoor et pour amener les élèves sur l'eau dans les clubs, nous avons conçu **une séance sportive et éducative sur l'eau**. Le « **Rame en 5^{ème} se jette à l'eau** » est né, il sensibilise les élèves à la ressource naturelle, l'eau en lien avec le programme d'enseignement de physique de 5^{ème} sur le cycle de l'eau et l'utilisation de l'eau dans le monde ; Rendre les élèves acteurs de la protection des milieux, « **l'eau, une source pour la vie et l'aviron** ».

Cette extension de R5 rend le programme global encore plus attractif et on ne pensait pas répondre autant à l'actualité du moment !

Deux films ont été réalisés pour présenter les R5. Ils permettent aux élèves de visualiser notre sport et nos champions et sont des moyens de promotion très intéressants.

Rame 5^{ème} indoor : <https://www.youtube.com/watch?v=gCe2r9BCZ98>

Rame 5^{ème} bateau : <https://www.youtube.com/watch?v=ymrCFXvGlpE>

En 2019, **1067 classes** ont participé à Rame en 5^{ème}, un peu moins qu'en 2018 qui avait connu une augmentation de 60% de ses participants.

Peu de kits « R5 se jette à l'eau » ont été demandés à la FFA, d'où notre volonté de promouvoir davantage ces outils auprès des clubs, des comités départementaux, des ligues via les réseaux sociaux, les newsletters FFA, la revue EPS...

**Nombre total d'élèves : 25400 (12969 garçons ; 12430 filles), 1067 classes, 60 collèges.*

<https://ffaviron.fr/espace-federal/programmes-federaux/rame-en-5eme>

Le **classement national** a été conservé avec des récompenses pour les premières classes et un ergomètre a été offert par Incept par tirage au sort lors du championnat jeune. Les épreuves sur 40 secondes permettent aux clubs de recruter les élèves à potentiel. Il faut encourager nos clubs à leur proposer des stages « découverte » gratuits. Il faut les valoriser pour les accrocher à notre sport.

11 finales territoriales * ont permis aux élèves d'aller sur l'eau et ont dynamisé le dispositif à l'échelle départementale ou régionale. Elles doivent être encouragées pour mettre sur l'eau un public plus nombreux.

** Elles ont toutes reçu un cahier des charges de la FFA et un soutien financier, en plus des médailles et des lots.*

Aucune finale régionale n'a été organisée en mer. Avec le développement du coastal et beach rowing, nous pourrions encourager les clubs à se lancer en 2021.

La perspective envisagée de **2024 classes pour Paris** va être difficile à atteindre. Si les CD et les ligues aident à cibler les établissements proches des clubs, on pourrait toucher davantage d'élèves et promouvoir notre discipline.

Rame VAIRES 2024 :

Les JO de Paris 2024 et les valeurs de l'olympisme mises en place par le COJO font partie intégrante des établissements scolaires. Nous devons profiter de ces jeux pour promouvoir notre discipline, utiliser les passerelles liant le monde scolaire et le mouvement sportif et inciter les clubs à investir les collèges et les écoles en proposant des projets, y compris des « one shot ».

Les Journées de l'Olympisme, les journées du sport scolaire (JNSS) ainsi que la Labélisation « Génération 2024 » (après avoir établi un dossier et répondu à un cahier des charges) **sont des outils de promotion du sport** et les clubs ont tout intérêt à aider les établissements à mettre en place des projets dans le cadre de ces journées.

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Generation_2024/69/2/Cahier_des_charges_label_Generation_2024_02.2019pdf_1081692.pdf

Les épreuves olympiques et paralympiques à Vaires en 2024 et les probables championnats du monde junior en 2023 seront des événements marquants dans l'aviron français. **Le ministère veut mettre les français au cœur des JO**, la commission scolaire réfléchit à des projets autour de ces compétitions avec des slogans « **Rame Vaires 2024** », « **Viens Vaires Nous** » « **Rame Vaires les Jeux** » afin de faire découvrir notre sport à un large public : Des épreuves indoor en ligne avec la distance Tokyo/Paris sur le rameur, « 2024 kms » le plus vite possible avec x collègues impliqués avec record à la clef...

Nous pensons qu'un **film retraçant nos pratiques sportives avec des images des JO** serait utile car il pourrait être diffusé sur chaque événement en club (portes ouvertes, animations estivales...) ou en structures scolaires (AS, section sportive, journée découverte école, collège, lycée, université) afin de **promouvoir notre sport**.

Site aviron scolaire / Revue EPS :

Il reste encore beaucoup à faire sur le guide des bonnes pratiques destiné aux enseignants du cycle 3 et 4.

La page scolaire Aviron France permet de diffuser les projets phares mis en place dans les clubs, les établissements scolaires. Les professeurs d'EPS, des écoles, les éducateurs peuvent y puiser des informations. Là encore, du travail reste à faire. Les meilleurs projets seront proposés à **la Revue EPS** qui diffuse nos articles. Le **focus sur le projet R5 se jette à l'eau** sera prochainement publié.

Formation des enseignants :

Un **contenu de formation destiné aux professeurs d'EPS et aux éducateurs** a été réfléchi et réalisé par Hélène GIGLEUX et Marion JULLIEN. Ce guide de **formation aviron** a pour **but d'uniformiser les contenus** et de proposer des situations pédagogiques concrètes et réinvestissables dans toutes les structures ou presque.

Le power point présentera des **informations sur la sécurité, sur la réglementation fédérale pour la pratique en milieu scolaire, et des référentiels plus didactiques**. Ces aspects didactiques sont étudiés par Pierre Emmanuel BASSIEUX et Denis VIQUERAT. Une évaluation est également à l'étude pour les clubs qui ne se limitent pas à des séances découvertes.

L'aviron de l'école au lycée :

✓ **A l'école et au collège :**

Les CM2 et les sixièmes (cycle 3) sont des réservoirs de rameurs importants. Nous travaillons sur un programme **Rame à l'Ecole**, là aussi clef en main pour les clubs et les professeurs des écoles qui souhaiteraient s'investir dans ce type de public.

Ces contenus d'enseignement destinés aux primaires seront partagés sur le site scolaire dès qu'ils auront été testés sur le terrain et validés par la commission scolaire.

Le cycle aviron santé proposé par Yvonic FOUCAUD n'a pas été finalisé car il est testé dans une école. Le livret de l'enseignant et le livret de l'élève servent de support pédagogique. **Un cycle sans la partie santé** est à l'étude afin de se diversifier.

Cette initiation chez les primaires permettrait de **repérer des élèves à profil sportif** et de les orienter vers nos structures (club, sections sportives).

Pour le **cycle 4, de la 5^{ème} à la 3^{ème}**, les contenus n'ont pas encore été travaillés pour les séquences sur l'eau. L'idée est de **proposer des contenus pour passer de la découverte à l'approfondissement**. L'utilisation des différents brevets existants (bronze, argent et or) servirait d'évaluation et permettrait de leur **donner un permis de ramer** ou un « **savoir ramer** » à l'instar du permis de grimper en escalade ou du savoir nager en natation. A étudier en 2021.

En ce qui concerne le lycée, la réflexion d'un **programme d'animation d'aviron indoor** qui pourrait **s'ajouter aux contenus de musculation et de fitness des cours d'EPS et d'AS** n'a pas abouti à ce jour.

Avec l'avancée des programmes du lycée et du nouveau Bac, nous allons pouvoir poursuivre nos réflexions. **Notre volonté étant de proposer une alternative à l'aviron classique qui permettrait de ne pas perdre nos élèves qui ont arrêté la compétition** au profit des études. Un moyen de concurrencer l'appel des salles de musculation et de crossfit.

✓ **A l'UNSS :**

Le **championnat de France UNSS indoor** a connu un gros succès en 2019. Des épreuves d'aviron partagé (2 handi, 2 valides) ont eu un réel engouement. La rencontre des sportifs de haut niveau avec les scolaires a été plébiscitée, Hélène LEFEBVRE, Laura TARANTOLA et Pierre HOUIN ont remis les médailles aux UNSS et signé des posters à **Charlety**.

Nous remercions à ce titre la DTN de nous mettre à disposition des SHN pour les remises de médailles et les podiums.

L'épreuve indoor longue distance pour les collèges n'a pas encore été étudiée en Commission mixte

Nationale UNSS (CMN UNSS). **Un marathon d'ergo** avec des records scolaires (rédaction d'un cahier des charges simple) pourra également être étudié sur 2020/2024.

Les Frances UNSS bateau ont eux aussi connu un franc succès. L'offre sportive aviron unss avec un équipage fille, garçon et mixte est plébiscitée et la commission scolaire ne peut que se réjouir de cette formule qui oblige à élargir les effectifs.

Ces championnats de France ont eu lieu à Mâcon pour la seconde année consécutive. Nous profitons de ce CR pour remercier chaleureusement ce club et son président, Bernard REY pour l'organisation de ces championnats et pour leur chaleureux accueil.

Le sport santé dans les écoles :

Le **programme aviron santé de la FFA** a beaucoup évolué ces dernières années et nous souhaitons **l'inclure dans nos établissements scolaires** en proposant des contenus adaptés aux différentes pathologies ; **L'éducation à la santé par l'aviron** serait le leitmotiv de ce programme.

Des contenus pour les professeurs d'EPS et les éducateurs qui souhaiteraient **aider une population d'enfants** à besoins éducatifs particuliers, diabétiques, obèses, asthmatiques. Là aussi nous aimerions proposer un **outil clef en main**, développant le goût de l'effort, une pratique sécurisée et sécurisante, progressive. Ce programme a été décalé en 2020 faute de temps sur 2019.

Les projets mis en place sont nombreux et fruits de la concertation d'un ensemble de personnes sur le territoire national, qui permet de confronter des points de vue en fonction des particularités locales, des rôles (enseignants, responsables sportifs, entraîneurs, dirigeants...), et des expériences vécues.

Notre philosophie est toujours de faire exister et rayonner notre discipline à travers l'école, en considérant que c'est un vivier de recrutement essentiel pour l'aviron. Nous savons que tous les outils élaborés sont relayés par les clubs, les dirigeants, les CTR, mais nous pensons que cette promotion doit s'étendre encore et devenir prioritaire avec une intention omniprésente de recrutement.

La perspective des JO de Paris 2024 est un excellent moyen de promouvoir l'aviron à travers, d'une part ses valeurs associées à celles de l'olympisme et d'autre part la proximité de l'événement.

Deux moyens doivent être poursuivis en priorité : le Rame en 5^{ème} qu'il faut promouvoir et orienter ou compléter (Rame Vaires 2024 ?) et le label génération 2024 dans les établissements scolaires qu'il faut encourager et colorer avec l'aviron ; Ça sera le fil rouge de notre travail sur cette période de « préparation olympique ».

La commission scolaire peut compter sur un appui fédéral fort par le biais des professeurs de sport et des personnels de la fédération qui accomplissent dans le cadre de leurs missions un travail gigantesque d'élaboration des contenus, des mises en pages, des reportages... Ces compétences et ce travail sont absolument indispensables pour développer nos différents projets. Nous tenions à les remercier pour leur investissement au sein de notre commission.

Je remercie l'ensemble des membres de la commission scolaire pour leurs réflexions, leur travail et le partage de leurs expériences sur cette année 2019. Cette année aura été riche en propositions concrètes directement inspirées du terrain, Il faudra poursuivre cette dynamique en 2020, finaliser certains dossiers et faire évoluer d'autres projets sur les années futures de telle sorte que notre commission soit toujours force de propositions et continue d'avancer pour le bien être de notre sport !

Anne NOTTELET-TOLLARD
Présidente

COMMISSION INDOOR

SAISON 2019

Président : Vincent BUSSER

Membres : Caroline DELAS, Raphael RUBAN, Frédéric LORIUS, Kevin SCOTT

La commission s'est réunie deux fois cette saison. Lors de ces deux réunions nous avons échangé sur toutes les formes de pratiques de l'aviron Indoor. Cela a été également l'occasion de faire un bilan des différentes organisations, évènements et programmes proposés cette saison.

Le championnat de France Indoor du 9 février 2019 reste un évènement majeur pour l'aviron Indoor avec encore une fois un record du nombre de participants.

Le stade Charlety nous permet aujourd'hui d'assurer l'organisation d'un championnat de France à moindre coût tout en satisfaisant la grande majorité des sportifs et des entraîneurs. Certes le stade de compétition donne pleine satisfaction, mais la répartition des différentes salles mise à disposition ne sont pas suffisantes en termes de surface pour satisfaire pleinement la zone d'échauffement et la circulation intérieure. Aujourd'hui, le stade Charlety correspond pleinement à nos attentes, mais dans la perspective de l'évolution de ce championnat, il nous faudra trouver une autre solution.

Quelques jours après ce championnat de France Indoor, une petite délégation fédérale a été invitée au championnat du monde Indoor à Los Angeles. Ce déplacement a permis à la délégation Française de découvrir et de vivre l'organisation d'un championnat du monde Indoor de l'intérieur. Ce déplacement a permis à la délégation de récupérer un maximum d'informations pour parfaire l'organisation du championnat du Monde en France en 2020. Lors du discours de clôture, le Président de la FISA, Jean Christophe Roland a remis officiellement le fanion de la FISA à Jean Jacques Mulot et par la même confirmé sa confiance à la FFA en offrant l'organisation du premier championnat du Monde d'aviron Indoor en France. Très rapidement, le Président Jean Jacques Mulot et le bureau fédéral ont créé un comité d'organisation pour que tout soit mis en œuvre pour que cet évènement soit une réussite. Juliette Duchemin, nommée coordinatrice générale de ce championnat a travaillé sur ce dossier sans relâche. Il était indispensable que pour un tel évènement la FFA puisse accueillir ce championnat dans le stade emblématique de Coubertin. Le stade Pierre de Coubertin propose 3000 places assises, offre la possibilité d'avoir une vraie salle d'échauffement et de récupération indépendante et une salle identique pour accueillir les athlètes et entraîneurs. Ce n'est que le début de dix mois de travail pour Juliette et l'équipe fédérale.

Contrairement au championnat de France Indoor, le critérium longue distance n'a pas la même résonance et n'a pas encore trouvé son public. Certes la date semble

convenir, mais le nombre de participants reste encore un peu faible. Les différentes épreuves proposées comme, le semi-marathon en solo/tandem, le marathon en tandem/carré ou le 100km en Small team, sont bien sur moins dynamiques ou explosives comme le sont les 500m ou les courses en relais. Aujourd'hui cet évènement semble avoir sa place dans le calendrier indoor, reste à nous de trouver la ou les meilleures solutions et propositions pour augmenter le nombre de participants. Garder le critérium, en faire un championnat, proposer un autre site, communiquer autrement, la réflexion est lancée.

Le challenge des 7DC (Défis Capitaux) semble avoir trouvé sa place auprès du public Indoor. Le développement de cette activité dans les clubs est fortement lié à la motivation des entraîneurs et des élus. Les 7DC sont aujourd'hui une offre de diversification de la pratique Indoor pour la catégorie des seniors, des masters et aussi celle des jeunes. L'augmentation du nombre d'inscrits à ce challenge reste un objectif fort de la commission Indoor et de la fédération. Pour augmenter le nombre d'inscrits il nous faudra encore plus et mieux communiquer envers les clubs, pour faire comprendre et faire saisir cette réelle opportunité d'animation, de développement et de recrutement.

La pratique de l'Avifit est en plein boom dans nos clubs d'aviron. L'Avifit fonctionne aujourd'hui dans une centaine de clubs avec des retours très satisfaisants. La formation de coach avifit bénéficie toujours d'un franc succès, mais il nous faut continuer à communiquer envers les clubs pour faire valoir ce type de formation et la dynamique de cette activité. L'Avifit permet aux structures qui ont un coach avifit de fidéliser un public non compétiteur et aussi d'attirer un nouveau public.

La participation aux 7DC, ou au championnat de France ou au critérium longue distance permet aux meilleurs de faire évoluer les records au fil de la saison. Pour certains cela semble être une réelle source de motivation pour d'autres un challenge. Tous les records validés sont aujourd'hui en ligne sur le site de la FFA. La gestion et les contrôles sont réalisés par Raphael Ruban, membre de la commission indoor.

L'augmentation du nombre de licences Indoor cette saison a été encore très significative, comparativement à l'évolution des autres licences fédérales. Force est de constater qu'aujourd'hui il y a une réelle dynamique autour de l'aviron Indoor. Malgré cela, Il semble important de communiquer encore plus et mieux auprès des ligues, comités départementaux et clubs pour les sensibiliser et les accompagner au développement de ces différentes activités de l'aviron Indoor sous toutes ses formes.

Je terminerai ce rapport en remerciant très chaleureusement tous les membres de la commission Indoor pour leur implication et leur investissement ainsi que les membres du Bureau fédéral, les membres du Comité Directeur de la fédération et la Direction Technique Nationale. Un grand Merci également à Kevin Scott et à Juliette Duchemin pour leur disponibilité, leur engagement et aussi leur enthousiasme. Mes remerciements également à tous ceux qui contribuent d'une manière ou d'une autre au travail de la commission.

Vincent BUSSER
Président

COMMISSION UNIVERSITAIRE

SAISON 2019

Présidente : Marie-Laurence COPIE (Ile-de-France)

Membres :

Myriam GOUDET (Bourgogne-Franche-Comté)

Marine LERICOLAIS (Auvergne-Rhône-Alpes)

Fabien AUBANEL (Bretagne)

Stéphane BLONDEL (Ile-de-France)

Jean-Christophe CABIROL (Occitanie)

Réunions de la commission :

La commission s'est réunie le 2 juillet par Skype, le 18 mai lors du championnat de France Universitaire et le 29 novembre à la fédération.

Les échanges ont porté sur les épreuves au calendrier FFSU (Coupes de France et Championnat de France), le championnat d'Europe des Universités, les règlements et le fonctionnement de l'aviron universitaire.

Informations générales :

Licences FFSU avec Aviron en 1ère intention : 2019 – 971 ; 2018 - 900 (la licence FFSU est une licence multi-sport).

L'aviron universitaire a été mis à l'honneur avec l'attribution par la FISA du prestigieux prix Filippi à un étudiant de CentraleSupélec, Jean Maillard.

La commission mixte nationale :

La commission mixte nationale s'est réunie le 26 septembre. Etaient présents Bertrand Gautier (directeur FFSU), Marie-Laurence Copie, Stéphane Blondel et Lionel Girard.

Cette réunion était principalement une réunion de travail sur le règlement et le calendrier 2020.

Le règlement figure sur le site FFSU :

<https://sport-u.com/uploads/2020/DP/20%20-%20aviron.pdf>

Bilan des manifestations nationales 2019 :

- championnat de France universitaire les 18 et 19 mai à Mâcon : 471 participants (476 en 2018), malgré une application stricte du règlement.
- coupe de France mer le 16 mars à La Rochelle : 55 participants (annulée en 2018, faute de participants) ; résultats sur le site de la FFSU <https://sport-u.com/sports-ind/AVIRON-DE-MER/>

- coupe de France indoor 7 décembre à l'Ecole Polytechnique : 236 participants ; résultats sur le site de la FFSU <https://sport-u.com/sports-ind/AVIRON-INDOOR/>

EUSA Games :

Les jeux européens universitaires avaient lieu en Suède, à Jönköping. Quatre Universités Françaises étaient représentées (une seule université en 2018) :

- Université de Grenoble-Alpes : W2x - 5ème
- Université de Lyon : M4- - 2ème, LM4x – 1er, W4x - 5ème
- Université de Nantes : W8+ - 5ème
- Université Paris 2 : M4- - 5ème

Les jeux européens 2020 auront lieu à Belgrade, en juillet. 10 universités/écoles préinscrites : Université Paris-Dauphine, Université d'Angers, Université de Savoie, ESSEC, Université de Lorraine, Université de Grenoble, INSA Lyon, Université de Bordeaux, CentraleSupélec, Université de Lyon. Les jeux européens 2020 auront lieu à Belgrade, en juillet. 10 universités/écoles préinscrites : Université Paris-Dauphine, Université d'Angers, Université de Savoie, ESSEC, Université de Lorraine, Université de Grenoble, INSA Lyon, Université de Bordeaux, CentraleSupélec, Université de Lyon. L'inscription était ouverte aux champions et vice-champions de France 2019.

Marie-Laurence COPIE
Présidente de la Commission Universitaire

COMMISSION AVIRON DE MER

SAISON 2019

Président : Richard MOUCHEL

Membres : Vincent ALLIGIER, Jessica BERRA, Luc BODENNEC, Claude DUBOULOZ.

La commission mer s'est réunie à quatre reprises. Elle a de plus échangé régulièrement de façon électronique et par téléphone durant cette année. L'ensemble des membres a participé activement aux réflexions menées au sein de cette commission. La commission mer élargie constitue un groupe force de proposition mais assure aussi un ancrage au plus près des littoraux, des clubs et des rameurs de mer.

Je tiens à remercier les membres de la commission et les personnes sollicitées dans le cadre de la commission élargie pour leurs riches apports, leurs travaux et l'implication en général dont ils ont fait preuve durant cette saison.

Nous avons travaillé en étroite collaboration avec notre cadre technique référent Yvonig FOUCAUD avec qui mes échanges ont été nombreux et fructueux. Je tiens à le remercier chaleureusement pour la qualité de ses contributions et l'esprit dans lequel il les effectue.

A ce titre, Gilles PURIER a lui aussi été un soutien précieux sur plusieurs sujets.

Enfin, je souhaite remercier Nicolas PARQUIC qui a apporté son expertise d'arbitre et Sophie GAUTHIER-GUYON qui a suivi de près nos travaux et a contribué régulièrement à nos réflexions.

De manière générale, j'ai apprécié l'ambiance dans laquelle nous avons échangé lors de nos rencontres et sur les différentes manifestations. C'est avec un vrai plaisir que j'ai animé nos débats.

Les principaux axes de travail de la saison :

Le calendrier et le suivi des régates labellisées

Les régates labellisées, support avec les championnats de France du classement national mer, ont connu leur deuxième saison d'existence. Le calendrier proposé par les clubs organisateurs et les ligues a été étudié par la commission ; il permet aux rameurs de concourir sur l'ensemble du littoral français. Nous avons travaillé à la mise en place du cahier des charges ainsi qu'à un formulaire en ligne de dépôt de candidature. Cela a été l'occasion de formaliser un calendrier et une procédure de candidature.

A noter la création de nouvelles régates, notamment en Martinique.

- Carte des régates labellisées



- Calendrier

Date de la régate	Nom de la régate	Club organisateur
29/09/2019	Cassis race	Aviron club de Cassis
05/10/2019	La Rade à Bout de Bras (manche CGO)	Cherbourg Club Aviron de Mer
09/11/2019	Régate Mer « Saint-Nazaire » 2ème édition (manche CGO)	SNOS Aviron
03/01/2020	Régate du château d'If	Rowing club de marseille
19/01/2020	Critérium de Nice	Club Nautique de Nice
25/01/2020	Régate des Neiges	Chablais Aviron Thonon
16/02/2020	Régate de port hercule	Société nautique de Monaco
21/03/2020	Régate des Pirelons	Aviron Arcachonais
22/03/2020	Régate de la baie de Marseille	ASPTT Marseille
28/03/2020	Régate des forts (manche CGO)	SNBSM
04/04/2020	Régate du st clair	ACBT Sète
04/04/2020	Régate Claouey	CN Claouey
05/04/2020	12 ème régate de Valras-Plage	Aviron Club Biterrois
18/04/2020	Régate de la baie de Saint Jean de Luz / Donibaneke Regata	URYOKO Aviron
19/04/2020	Endaikada 2020	Endaika arraun elkartea
19/04/2020	Championnat de Martinique en double et solo	Ligue Aviron Martinique
26/04/2020	Régate de la rade de Brest (manche CGO)	Yole Club Brest Iroise
01/05/2020	Trophée des 3 Iles	Cercle Nautique d'Indre

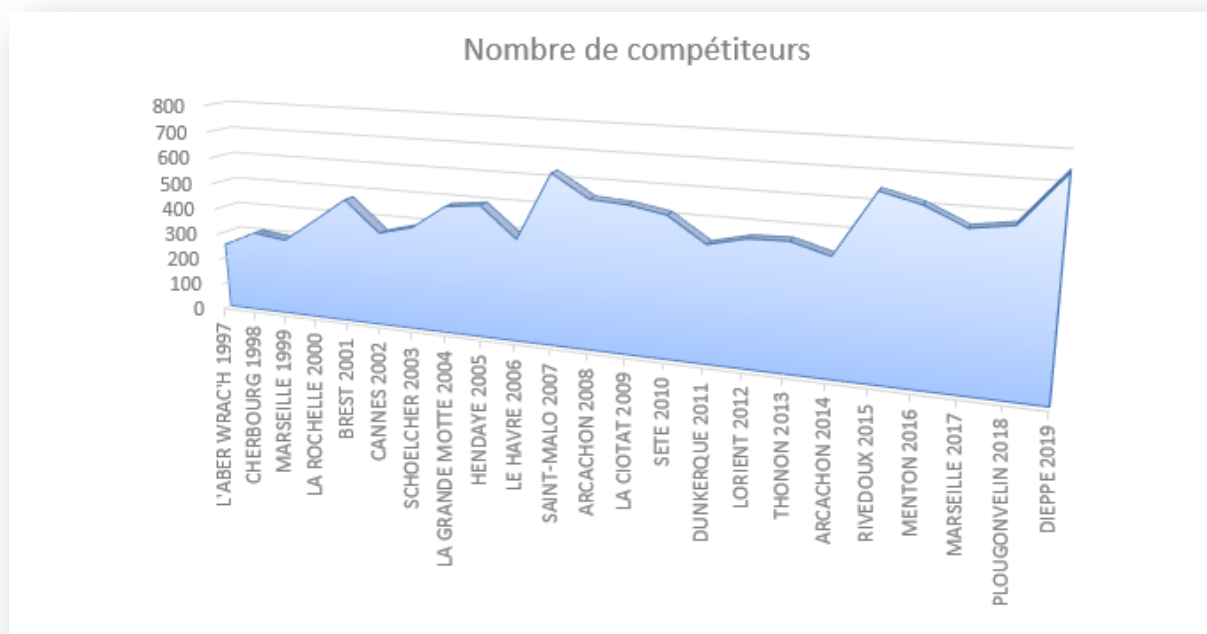
08/05/2020	La Turquoise de la Côte d'Albâtre	Club Nautique Dieppois
09/05/2020	Dyck Occidental	Gravelines us Aviron
10/05/2020	Régate du golfe d'Amour	SN La Ciotat
10/05/2020	Championnat de Martinique en quatre	ligue aviron Martinique
13/06/2020	Finale du championnat Grand Ouest (manche CGO)	Aviron de Mer de Plougonvelin
20/06/2020	Championnat de Méditerranée - La Grande Motte	Aviron Club du Ponant - La Grande Motte

Le championnat de France 2019 à Dieppe

Le club de Dieppe associé à la Ligue de Normandie et la LIFA a organisé l'édition 2019 du championnat de France d'aviron de mer. Cette édition a vu la création de nouvelles catégories et notamment une ouverture au parawing :

- Les doubles séniors mixtes (SM2X)
- Les masters (SH4X, SF4X, SH2X, SF2X, SH1, SF1)
- Les juniors 18 et 16
- Les doubles PR (SM2x PR3)

Cette édition a enregistré le record de participation en terme de nombre de rameurs :



Les championnats de France 2020 à St Nazaire et 2021 à Agde

La commission mer travaille en collaboration avec les organisateurs des deux prochaines éditions. À noter une modification du protocole afin de rendre plus fluide la remise des médailles.

L'Open de France

Pour sa deuxième édition, l'Open de France organisé à Arcachon a vu son nombre de participants augmenter. L'objectif de réaliser une hiérarchisation des coques françaises participant aux championnats du monde a été rempli. Par ailleurs, plusieurs équipages mixtes de club, organisés ou non en ligue ont participé à cette compétition. Enfin, il faut noter la participation d'un club espagnol.

Le Beach Rowing

Deux compétitions nationales ont été organisées cette année afin de sélectionner les équipes nationales (cf. Shenzhen et Patras).

Une réflexion est menée afin de développer la pratique en France et ainsi s'inscrire dans le développement mondial de cette discipline. La FISA a déclaré son intention de la faire entrer dans les disciplines olympiques à Paris en 2024.

Un travail collaboratif d'écriture du code français de Beach Rowing Sprint a été mené par Y. FOUCAUD, N. PARQUIC et moi-même. Ce projet, réalisé à partir du code international, a été validé par le comité directeur de février 2020. Ce texte provisoire sera repris par un groupe de travail afin de l'insérer dans le code des régates.

Un premier championnat de France de BRS sera organisé à Marseille en juin 2020. Cette manifestation servira de support à la sélection de l'équipe qui représentera la France aux championnats du monde 2020 à Oregas (Portugal)

Les Jeux Méditerranéens de Plage (JMP) à Patras (Grèce)

Seize rameuses et rameurs sélectionnés lors d'une épreuve au lendemain des championnats de France à Dieppe ont représenté la France aux épreuves de Beach Rowing lors des jeux méditerranéens de plage 2019. Les rameurs et rameuses français ont remporté 4 médailles d'or, une d'argent et deux de bronze sur les 7 épreuves inscrites au programme de ces JMP. L'équipe de France de BRS a donc remporté le classement par équipe.

Les championnats du monde à Shenzhen et Hong-Kong (Chine)

Une sélection effectuée à Arcachon au lendemain de l'Open de France en septembre 2019 a permis de constituer une équipe de France de quatre rameurs et rameuses. Cette équipe s'est rendue aux premiers championnats du Monde de BRS en Chine. Concourant dans les catégories solos, doubles et quatrièmes, ils ont remporté les titres de vice-champions du monde en double mixte et une médaille de bronze en solo homme dans une compétition très relevée et largement dominée par les équipages chinois.

A Hong-Kong, de nombreux équipages de clubs ou mixte de clubs ont fait le déplacement afin de participer aux championnats du monde d'aviron de mer. Ce sont les femmes qui se sont distinguées en remportant l'argent en double (Libourne) et solo (Hendaye).

Le Challenge Albert II

108 équipages et 330 rameurs et rameuses, représentant 18 pays différents ont participé en novembre au challenge Albert II à Monaco, First European Coastal Rowing Regatta. Les équipages français sont montés à plusieurs reprises sur le podium en remportant l'or en double

hommes, l'argent en double hommes, double femmes et quatre femmes et le bronze en solo femme et double mixte. Les courses ont eu lieu dans des conditions très marines.

L'aviron de mer confirme cette année encore la place de plus en plus importante qu'il prend dans l'aviron mondial. Les premiers championnats du monde de Beach Rowing à Shenzhen et la perspective d'une représentation de la discipline aux jeux olympiques Paris 2024 placent le format sprint au premier plan. Il nous faut participer activement à ce dynamisme mondial tout en continuant à faire vivre les formats traditionnels nés sur nos côtes dans les années 80 et en poursuivant le développement de notre sport sous toutes ses formes, aviron santé, loisirs sportifs, etc...

Richard MOUCHEL
Président

COMMISSION TOURISME ET LOISIRS SPORTIFS

SAISON 2019

Président : Martine Scotton

Membres : Brigitte Boulard – Pedro Ferreira - Aude Lusetti - Soizick Perot - Claudine Tabet

RETOUR SUR 2019

- 45 Randonnées ont été labélisées (dont 9 randonnées Mer - 20 Escapades 1 jour – 19 Week-End – 6 séjours de 3 jours ou plus - 22 à 206 kms par randonnée)
- **219297** kms ont été parcourus sur les différents plans d'eau en France par **5465 randonneurs**

LE LABEL : LA RANDONNEE DE L'ANNEE

Pour la première fois, 2020 verra la labellisation de la randonnée de l'année.

Cette épreuve annuelle a pour vocation d'être le regroupement annuel des randonneurs au niveau national et doit être la vitrine de la pratique de la randonnée à l'aviron.

C'est « **La pelle du pied** » organisée par le club de **SEDAN** (1,2, et 3 Mai) qui obtient le label.

A cette occasion, la commission Tourisme et loisirs sportifs sera à l'écoute des randonneurs et des organisateurs pour échanger et enrichir l'offre de randonnées.

TROPHEE RANDON'AVIRON

Le Trophée Randon'Aviron 2019 a été attribué à : **Boulogne 92**

Les rameurs de Boulogne 92 ont parcouru 9671 kilomètres (+792 kms/2018) en ayant participé à 25 randonnées du circuit (+4 randonnées/2018)

RANDON'AVIRON

45 clubs ont effectué plus de 1.000 km et participé à 4 randonnées au minimum. (+ 5 clubs/2018)

Le brevet 2019 des 1.000 km de Randon'Aviron a été décerné aux clubs suivants :

AC Orléans-Olivet,	AV Meyzieu,	CA Nantes	Excenevex Skiff,
AC Pays Viennois,	Aviron Marne Et Joinville,	Clermont Aydat	Grenoble AV
AC Villennes-Poissy,	Aviron Toulousain	CN Chambéry	Lyon Caluire AC
AS Universitaire Lyonnaise	Boulogne 92,	CN France,	Menthon SCA
AUN Lille,	CA Léo Lagrange	CN Meaux,	Metz SR
AUN Lyon	Nantes,	COMA Argenteuil,	Paris US Metro
AV Décines,	CA Lyon,	EN Aix Les Bains,	
Perreux, SN	Reims REG	Sevrier ASLA	Toulouse, UC
Peyrolles CNPA	Roanne-Le Coteau AV	SN Basse Seine,	Tours ATMB
Ramonville PSA	Rowing Club	SN Haute Seine,	Valence AV
RC Mulhouse	RS Champigny	SN Nancy	Villefranche AUN
RC Port-Marly,	SAC St-Maur	SN Oise	

Martine SCOTTON
Présidente

Rapport du Médecin coordonnateur du suivi médical des sportifs de haut niveau – Saison 2019 -

Suivi médical longitudinal des équipes d'aviron

Soutien médical des stages et régates

Le soutien médical de chaque stage et régate est assuré par un médecin et un kinésithérapeute, présents sur site, selon une répartition des besoins, fixée en concertation avec l'équipe des cadres techniques.

L'objectif est de sécuriser la pratique sportive, d'assurer une prise en charge rapide des pathologies, de mener des actions de prévention des blessures ou d'hygiène de vie sportive, une prévention du dopage et des conduites dopantes.

Chaque médecin ou kiné intervient sur des missions formalisées dans un cahier des charges.

Cette couverture médicale se répartit sur l'ensemble des secteurs : junior (A et B), senior hommes, senior femmes, et secteur para-aviron.

Elle compte en 2019, un total de 914 jours de couverture médicale (stages et régates) dont 339 journées de médecins et 575 journées de kinésithérapeutes.

Cette couverture médicale est assurée par 13 médecins et 21 kinés, tous coordonnés par le médecin des équipes de France.

Informatisation des dossiers médicaux

Les médecins et kinésithérapeutes sont tenus d'actualiser les dossiers médicaux de chaque rameur sur un serveur informatisé permettant d'une part, le partage des informations entre les différents acteurs médicaux, et d'autre part, un meilleur suivi longitudinal des blessures.

Suivi médical sur les pôles

Chaque pôle France d'aviron possède un encadrement médical spécifique avec un médecin du sport, un kinésithérapeute, un diététicien nutritionniste et un psychologue référent.

Le médecin des équipes de France effectue chaque année un passage sur tous les pôles France pour rencontrer l'encadrement médical, l'équipe des cadres techniques et rencontrer les rameurs du pôle.

Cette rencontre avec les acteurs médicaux permet d'harmoniser le suivi médical longitudinal et contribue à renforcer l'assiduité à la SMR. Ce passage sur pôles permet également de faire le lien entre le suivi médical sur pôles et celui dispensé lors des stages nationaux, pour une meilleure cohésion des soins et de la prévention.

Surveillance médicale réglementaire

Bilan de la SMR 2019

91% des rameurs ont réalisés l'intégralité des examens réglementaires en 2019, sur l'ensemble du collectif inscrit sur liste HN et Espoir, soit une nette amélioration par rapport à 2018 (71%).

Actions d'information et de prévention

Actions d'information et de prévention

Des actions de prévention spécifiques ont été réalisées sur les différents collectifs en 2019, sur les thématiques suivantes :

Sécurisation des compléments alimentaires vis-à-vis du dopage

Prévention du dopage et des conduites dopantes

Le travail du gainage chez les rameurs

Renforcement musculaire et prévention des lombalgies

Hygiène générale du rameur (sommeil, hydratation, rythme de vie, récupération...)

Suivi nutritionnel

La couverture médicale des équipes de France comporte également un volet nutritionnel, avec notamment : élaboration des boissons de récupération, bilan et conseil nutritionnel personnalisé à un objectif (ajustement de poids, prise de masse musculaire), conseils spécifiques de gestion pondérale pour les rameurs en catégorie poids léger, adaptations spécifiques à des problématiques d'intolérance alimentaire.

Ce suivi nutritionnel s'effectue soit sur les pôles, soit lors des regroupements en stage d'entraînement, mais également à distance entre chaque stage (par internet et entretien téléphonique).

L'attention portée à la nutrition des rameurs comporte également une veille sur l'élaboration des menus proposés lors des stages d'entraînement, en concertation avec le chef cuisinier des structures d'accueil.

Prévention du dopage sportif

Une action de prévention spécifique est réalisée sur l'ensemble des collectifs tous les ans, en particulier sur le collectif junior. Cette action s'est orientée vers la responsabilité du rameur dans la prévention du dopage, en particulier le dopage accidentel.

Une action complémentaire orientée vers la sécurisation des compléments alimentaires (norme AFNOR VF 94001) a été reconduite, ceci dans la continuité des actions menées depuis 2016, pour répondre aux attentes des rameurs

Une action de prévention spécifique sur les dangers de l'automédication et le mésusage des bronchodilatateurs a été menée.

Les masseurs kinésithérapeutes intervenant sur le collectif ont tous accepté et signé « la charte de prévention et de lutte contre le dopage ».

Formation et actualisation des connaissances des médecins et kinésithérapeutes

Participation au colloque national de prévention du dopage du CNOSF (Paris, 29 mars 2019).

Prévention spécifique sur les facteurs de risque de mort subite du sportif.

Les médecins de l'encadrement médical ont poursuivi le protocole d'étude sur la prévention de la mort subite du sportif, sur tous les collectifs (junior senior), dans le cadre d'une étude internationale coordonnée par la FISA (étude des facteurs de risque, ECG de repos, questionnaire médical).

Autres missions

Le médecin des équipes est impliqué dans la commission médicale fédérale et dans le développement de l'aviron santé.

Il participe également aux réflexions de la commission médicale fédérale.

Il collabore avec la Mission d'Aide à la performance sur les thématiques médicales ou nutritionnelles.

Frédéric MATON

Médecin coordonnateur du suivi médical des sportifs de haut niveau



ASSOCIATION

Fédération Française d'Aviron

Annexe
aux comptes annuels de l'exercice clos le

31.12.2019

Ce document comporte 13 pages

SOMMAIRE

A - FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

1. EVENEMENTS PRINCIPAUX DE L'EXERCICE (2019)
2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

B - INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

1. BILAN ACTIF
2. BILAN PASSIF

C - INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

D - AUTRES ENGAGEMENTS

A - FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

Note n°1 : EVENEMENTS PRINCIPAUX DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

Note n°2 : PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement n°99-03 relatif à la réécriture du plan comptable général et pris en compte le règlement n°99-01 au titre des règles de comptabilisation des domaines spécifiques : règles d'évaluation, de réévaluation des éléments du patrimoine, des contributions volontaires en nature.

Les dotations aux amortissements, afférentes aux biens financés par les subventions sont classées en exploitation.

Des dotations et reprises de provisions pour risques et charges ont été comptabilisées du fait d'événements intervenus au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu sur l'exercice en cours.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

B - INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

1. BILAN ACTIF

Note n° 3 : Etat des immobilisations et des amortissements :

Voir annexes jointes.

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions, Brevets et droits similaires	38 609	38 609		
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains	500 000		500 000	500 000
	Constructions	1 346 937	775 720	571 216	607 268
	Installations techniques Matériel et outillage	812 148	742 748	69 400	87 847
	Autres immobilisations corporelles	5 997 142	4 986 493	1 010 649	961 054
	Immobilisations en cours	67 049		67 049	
	Avances et acomptes				
	Immobilisations financières (2)				
	Participations mises en équivalence				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	3 816		3 816	3 816
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	2 637		2 637	2 637
Total I		8 768 338	6 543 571	2 224 767	2 162 623
ACTIF CIRCULANT	Comptes de liaison Total II				
	Stocks et en cours				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	83 531	6 647	76 884	48 407
	Avances et acomptes versés sur commandes	201 019		201 019	184 503
	Créances (3)				
	Créances usagers et comptes rattachés	69 716		69 716	46 387
	Autres créances	324 087		324 087	650 096
	Valeurs mobilières de placement				
Comptes de Régularisation	Instruments de trésorerie				
	Disponibilités	1 545 560		1 545 560	1 710 035
	Charges constatées d'avance (3)	123 180		123 180	20 454
	Total III	2 347 093	6 647	2 340 446	2 659 882
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)		11 115 431	6 550 218	4 565 213	4 822 505

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

2 637

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves :		
	Réserves statutaires ou contractuelles	152	152
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	1 099 160	1 085 498
	Report à nouveau		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (Excédents ou Déficits)	11 321-	13 662
	Autres fonds associatifs		
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Fonds associatifs avec droit de reprise :		
	Apports		
	Legs et donations		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
	Ecarts de réévaluation		
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	352 523	249 225
	Provisions réglementées		
	Droit des propriétaires		
	Total I	1 440 515	1 348 538
	Comptes de liaison Total II		
DETTE (I)	Provisions pour risques	153 315	140 454
	Provisions pour charges	37 128	28 919
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	40 000	130 000
	Fonds dédiés sur autres ressources		
	Total III	230 443	299 373
Comptes de Régularisation	Emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	222 993	301 684
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	234 833	429 912
	Dettes fiscales et sociales	258 554	178 421
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	156 806	163 615
	Instruments de trésorerie		
	Produits constatés d'avance	2 021 069	2 100 963
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	Total IV	2 894 255	3 174 596
	Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		4 565 213	4 822 505
(1) Dont à plus d'un an		142 876	222 745
Dont à moins d'un an		730 309	850 887
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques			

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises	53 116	56 435
Production vendue de Biens et Services	2 684 052	2 816 305
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	3 321 300	2 991 785
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	113 322	208 584
Collectes		
Cotisations	110 160	88 490
Autres produits	160 763	246 915
Total I	6 442 712	6 408 513
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises	80 234	51 199
Variation de stock (marchandises)	27 312	23 567
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)		
Autres achats et charges externes	4 110 213	3 971 879
Impôts, taxes et versements assimilés	119 706	108 124
Salaires et traitements	905 674	808 721
Charges sociales	349 753	326 660
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	546 938	556 169
Sur immobilisations : dotations aux provisions		
Sur actif circulant : dotations aux provisions		
Pour risques et charges : dotations aux provisions	8 209	
Subventions accordées par l'association	710 231	750 990
Autres charges (2)	30 735	16 036
Total II	6 834 383	6 613 345
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	391 670	204 832
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019	Exercice N-1 31/12/2018
Produits financiers		
Produits financiers de participations	1 444	
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier		
Autres intérêts et produits assimilés	2 501	2 373
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change	106	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total V	4 051	2 373
Charges financières		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilés	4 264	5 514
Différences négatives de change		299
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	4 264	5 813
2. Résultat financier (V-VI)	213	3 440
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	391 883	208 271
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	5 400	4 425
Produits exceptionnels sur opérations en capital	302 483	271 180
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Total VII	307 883	275 605
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	470	33 202
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	72	3 436
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions	29 264	18 845
Total VIII	29 805	55 484
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	278 077	220 122
Impôts sur les bénéfices (IX)	12 485	12 556
Total des produits (I+III+V+VII)	6 754 646	6 686 492
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	6 855 967	6 662 086
Solde intermédiaire	101 321	24 406
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	90 000	119 256
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		130 000
5. Excédents ou Déficits	11 321	13 662

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement	TOTAL		
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	52 012	
Terrains	500 000		
Constructions sur sol propre	500 000		
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales agencements aménagements des constructions	846 937		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	808 505		3 643
Installations générales agencements aménagements divers	4 754 121		500 431
Matériel de transport	580 572		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	464 582		38 031
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			67 049
Avances et acomptes			
TOTAL	8 454 717		609 154
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés	3 816		
Prêts, autres immobilisations financières	2 637		
TOTAL	6 453		
TOTAL GENERAL	8 513 182		609 154

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement	TOTAL			
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	13 403	38 609	38 609
Terrains			500 000	500 000
Constructions sur sol propre			500 000	500 000
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales agencements aménagements constr.			846 937	846 937
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			812 148	812 148
Installations générales agencements aménagements divers	322 596	4 931 956	4 931 956	4 931 956
Matériel de transport			580 572	580 572
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	17 999	484 614	484 614	484 614
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours			67 049	67 049
Avances et acomptes				
TOTAL		340 594	8 723 276	8 723 276
Participations évaluées par mises en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés			3 816	3 816
Prêts, autres immobilisations financières			2 637	2 637
TOTAL			6 453	6 453
TOTAL GENERAL		353 997	8 768 338	8 768 338

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	52 012		13 403	38 609
Terrains				
Constructions sur sol propre	113 083	10 000		123 083
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales agencements aménagements constr.	626 585	26 052		652 637
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	720 658	22 090		742 748
Installations générales agencements aménagements divers	3 948 762	419 185	322 524	4 045 423
Matériel de transport	464 407	41 646		506 054
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	425 051	27 964	17 999	435 016
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	6 298 546	546 938	340 523	6 504 962
TOTAL GENERAL	6 350 559	546 938	353 926	6 543 571

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Frais étab.rech.développ. TOTAL					
Autres immob.incorporelles TOTAL					
Terrains					
Constructions sur sol propre	10 000				
Constructions sur sol d'autrui					
Instal.générales agenc.aménag.constr.	26 052				
Instal.techniques matériel outillage indus.	22 090				
Instal.générales agenc.aménag.divers	419 185				
Matériel de transport	41 646				
Matériel de bureau informatique mobilier	27 964				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	546 938				
TOTAL GENERAL	546 938				

Note n° 4 : Immobilisations incorporelles – Amortissements pour dépréciation

Type d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	1 an

Note n° 5 : Immobilisations corporelles – Amortissements pour dépréciation

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	33 Ans
Bâtiments	Linéaire	50 Ans
Agencement Installation	Linéaire	25 Ans 15 Ans 10Ans
Ponton	Linéaire	7 Ans
Bateaux	Linéaire	4 Ans
Bateaux Pôle France Lyon	Linéaire	2 Ans
Avirons	Linéaire	2 Ans
Moteurs et bateaux de sécurité	Linéaire	4 Ans
Ergomètres, Matériel sportif et médical	Linéaire	4 Ans
Matériel chronométrage	Linéaire	3 Ans 4 Ans
Bateaux développement	Linéaire	3 Ans
Bateaux découverte	Linéaire	2 Ans
Matériel de transport	Linéaire	4 Ans
Matériel bureau informatique	Linéaire	3 Ans
Matériel de bureau	Linéaire	4 Ans
Matériel audiovisuel	Linéaire	3 Ans
Mobilier de bureau	Linéaire	5 Ans – 10 Ans

Note n° 6 : Immobilisations en cours

Types d'immobilisations	Valeur
CORUS BATIMENT – Rénovation Bâtiment	57 942
VEOLIA – Réseau Assainissement	9 107
TOTAL	67 049

Note n° 7 : Immobilisations financières

Types d'immobilisations	Valeur
Participations	3 800
Créances rattachées à des participations	
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	16
Dépôts et cautionnements versés	2 637

Note n° 8 : Liste des filiales et participations

Capital de SVIF (Sport Voyages International Fédération) 100 parts sociales

Note n° 9 : Evaluation des stocks consommés

Les stocks marchandises et autres sont évalués au dernier coût d'achat fournisseur, les stocks de livres Aviron sont évalués au coût de fabrication. Leur méthode de dépréciation est de 50% pour le livre paru l'année N-1 et de 100 % pour celui de l'année N-2.

Note n° 10 : Etat des créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)			
Autres			
Créances de l'actif circulant	201 019	201 019	
Créances clients et comptes rattachés	69 716	69 716	
Autres Créances	324 087	324 087	
TOTAL	594 822	594 822	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

2. BILAN PASSIF

Note n° 11 : Fonds propres

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- valeur du patrimoine intégré				
- fonds statutaires	152			152
- apports				
- legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves				
- réserves indisponibles				
- réserves statutaires ou contractuelles				
- réserves réglementées				
- autres réserves	1 085 498	13 662		1 099 160

Note n° 12 : Autres fonds propres associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- apports ⁽¹⁾				
- legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
- résultats sous contrôle de tiers financeurs				
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissements sur biens renouvelables par l'organisme	943 298	256 034		1 199 332
Subventions d'investissements inscrites au compte de résultat	(694 074)	(152 735)		(846 809)

Note n° 13 : Provisions pour risques et charges

Situations et mouvements Rubriques	Provisions au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions pour charges IDR	28 919	8 209		37 128
Provision pour risques Personnel	140 454	22 324	16 403	146 375
Provision pour Litige		6 940		6 940
TOTAL	169 373	37 473	16 403	190 443

Note n° 14 : Engagements pris en matière de retraite

Le montant des droits qui sont acquis par les salariés au titre des indemnités de départ à la retraite, a été calculé de la façon suivante :

Départ à la retraite du salarié à l'âge de 62 ans,

Pondération selon la probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite (Table INSEE)

Taux actualisation utilisé pour le calcul de la provision : Taux Bloomberg Zone € AA Long Terme 15 ans.

Calcul effectué à partir du dernier salaire charges sociales comprises.

Ce montant est comptabilisé en provision pour risques et charges et s'élève à 37 128€.

Note n° 15 : Effectif

Effectif moyen	Personnel Salarié
Cadres	2
Agents de maîtrise et techniciens	0
Employés	16
Ouvriers	1
TOTAL	19

Note n° 16 : Etat des dettes

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances	
			à plus 1 an	à plus 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (2)				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 2 ans au maximum à l'origine				
- à plus de 2 ans à l'origine	222 993	80 117	142 876	
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	234 833	234 833		
Dettes fiscales et sociales	258 554	258 554		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	156 806	156 806		
TOTAL	873 186	730 310	142 876	
(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	78 604			

**Note n° 17 : Fonds dédiés – Tableau de suivi
Subventions de fonctionnement affectées**

Situations	Année	Fonds à engager au début de l'exercice (compte 194) A	Utilisation en cours d'exercice (compte 7891) B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (compte 689) C	Fonds restant en fin d'exercice (compte 194) D=A-B+C
Ressources					
Programmation Stages et Achat Matériel Handi-aviron	2018	90 000	90 000		
Recherche Bateaux Innovants	2017	40 000			40 000
TOTAL		130 000	90 000		40 000

Note n° 18 : Fournisseurs et comptes rattachés

Libellé	Montant au début de l'exercice	Montant fin d'exercice
Fournisseurs	422 966	217 809
Fournisseurs factures non parvenues	6 946	17 024
TOTAL	429 912	234 833

Note n° 19 : Dettes fiscales et sociales

Libellé	Montant au début de l'exercice	Montant fin d'exercice
Dettes fiscales et sociales	178 421	258 554

C - INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

Note n° 20 : Ventilation des produits d'exploitation

Ventes marchandises

Produits boutique divers	7 255		
Livres avirons et autres	45 861	Total ventes marchandises	53 116

Production vendue biens

Abonnements revue	33	Total production vendue	
Moteurs	73 344	de biens	73 377

Production vendue services

Licences	1 656 497		
Partenariats	520 000	Total production vendue	
Autres prestations	434 177	de services	2 610 674

Subventions d'exploitation

Ministère des Sports.	3 057 000		
CNDS	163 000		
Région ARA/IDF/CNOSF	101 300	Total subventions	3 321 300

Reprises et transferts de charges

Reprises	17 568		
Transferts de charges	95 754	Total reprises et transferts	113 322

Cotisations

Affiliations	110 160	Total cotisations	110 160
--------------	---------	-------------------	---------

Autres Produits

Mécénat	136 000		
Produits divers de gestion	24 763	Total autres produits	160 763

TOTAL 6 442 712

D – AUTRES ENGAGEMENTS

Note n° 21 : INFORMATIONS RELATIVES A LA REMUNERATION DES DIRIGEANTS

- En application de l'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23/02/2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versé aux 3 plus haut cadres dirigeants bénévoles ou salariés est égal à 0 Euro en 2019.

Note n° 22 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

Garanties affectées à un engagement : Acquisition des locaux en date du 06/09/2007

TYPE	DEVISE	MONTANT
Privilège prêteur deniers	EUR	1 000 000
Subr/Privilège vendeur immeuble	EUR	1 000 000

Note n° 23 : HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	KPMG
Honoraires, facturés au titre de la mission de contrôle légal des comptes	21 464
Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal	0
HONORAIRES TOTAUX	21 464

FEDERATION FRANCAISE D'AVIRON

COMPTABILITE ANALYTIQUE 2019 - BUDGET 2019 AG -BUDGET 2019 AJUSTE - BILAN 311219 - BUDGET 2020

CHARGES	BUDGET AG	BUDGET AJ	BILAN 311219	BUDGET 2020
FONCTIONNEMENT	989 222	986 206	948 134	1 115 947
Fonctionnement des instances fédérales	156 285	164 304	159 217	182 500
Fonctionnement du siège fédéral	169 700	172 895	208 279	179 347
Dotations amortissements	69 813	69 685	67 228	65 975
Fonctionnement Siège et Amortissements Affectés	-171 882	-171 882	-198 333	-198 333
Licences	205 406	205 406	208 515	209 400
Personnel	1 184 000	1 178 000	1 229 644	1 281 000
Personnel Affecté	-849 454	-848 459	-921 032	-920 673
Promotion et Partenariat	536 800	512 440	471 581	679 517
Livre Aviron + activités annexes	90 200	105 205	61 383	68 000
Promotion Communication Affecté	-399 286	-394 486	-388 620	-459 501
Charges diverses	61 771	57 229	61 789	44 796
Charges diverses Affectées	-64 131	-64 131	-40 781	-40 781
Provisions pour risques et charges			29 264	24 700
PROMOTION DU SPORT GRAND NOMBRE	1 684 055	1 681 827	1 705 134	1 926 724
Structuration Territoriale et développement				
- Stages et compétitions	42 549	42 549	43 261	43 559
- Structuration territoriale	637 553	625 730	581 437	590 680
- Actions de développement	207 240	213 385	205 231	193 160
- Organisations	429 023	429 023	490 281	696 202
- Matériel et Equipements	32 876	41 326	39 010	47 302
Acces des Publics Particuliers				
- Actions personnes handicapées	19 792	18 292	23 701	21 091
- Actions spécifiques femmes	19 773	19 773	18 371	16 242
- Actions aux publics éloignés des S.Sportives	2 500	2 500		2 500
- Actions Mer, Banc fixe et Indoor	116 459	116 459	114 442	114 596
Soutien Activité Mouvement Sportif National				
- Encadrement fédéral - PSE	105 000	105 000	119 700	125 000
- Actions développement durable	3 762	3 762	2 208	2 500
- Actions sport en entreprise	4 767	4 767	3 880	11 071
Actions de Relations Internationales				
- Protocoles				
- Représentation internationale	20 261	16 761	21 024	20 321
- Formation Arbitres Internationaux	2 500	2 500	2 588	2 500
Fonds dédiés Programme Recherche Bateaux Innovants	40 000	40 000	40 000	40 000
SPORT HAUT NIVEAU	3 585 981	3 564 538	3 656 143	3 534 419
Préparation collectif 2020				
- Stages et compétitions France (Seniors A et B)	1 546 863	1 555 479	1 598 569	1 523 448
- Stages et compétitions Handi-Aviron	146 837	146 173	194 152	246 857
- Mission d'aide à la Performance	127 275	126 280	126 613	126 585
Préparation collectif 2024				
- Stages et compétitions Juniors	425 311	418 155	507 287	449 630
- Programme Performances Jeunes	51 706	47 118	42 214	45 408
- Rayonnement	26 248	26 248	18 771	21 292
Parcours de l'excellence sportive	456 096	439 876	403 059	417 999
Formation et Aides Personnalisées	87 847	87 847	34 516	46 653
Matériel Collectifs 2016-2020	627 798	627 362	640 962	656 547
Fonds dédiés Handi Avenant	90 000	90 000	90 000	
PREVENTION PAR LE SPORT	361 640	361 133	366 342	328 495
Suivi de la Santé des Sportifs				
- Suivi Médical Réglementaire des Sportifs	45 316	45 316	46 298	40 407
- Encadrement Sanitaire des Equipes de France	228 157	228 157	245 009	206 864
Structuration des Activités Médicales				
- Actions renforcement secteur Médical	3 000	1 993	2 263	2 000
- Structuration du Suivi Médical Réglementaire	32 800	32 800	30 803	33 000
- Action Sport Santé	52 367	52 867	41 969	46 224
PROMOTION DES METIERS DU SPORT	271 649	264 212	218 468	228 553
Ingenierie Formation Emploi	21 210	21 210	21 868	32 485
Formations Professionnelles	111 488	109 328	79 915	81 217
Formations Complémentaires	109 693	105 193	95 111	81 604
Formations Federales Nationales	29 258	28 481	21 574	33 247
Subventions M.S	50 000	50 000	50 000	50 000
Ingenierie Formation Emploi	30 000	30 000	30 000	30 000
Formations Professionnelles				
Formations Complémentaires	20 000	20 000	20 000	20 000
Formations Fédérales Nationales				
Produits divers				
- Formations Centre FFA	121 100	113 829	98 512	71 900
PARTENARIATS MAIF	250 000	250 000	260 000	275 000
M.A.J.F. Partenariat conventionnel	250 000	250 000	260 000	275 000
PARTENARIAT ET MECENAT CNR	360 000	360 000	360 000	360 000
C.N.R - Partenariat conventionnel	260 000	260 000	260 000	260 000

Commentaires budget 2020
Document du trésorier général – Didier Marchandea
Assemblée générale de la FFA – Le 5 décembre 2020 –

Tableau 4 colonnes comptabilité analytique 2019, budget 2019 AG, budget ajusté 2019, bilan au 31/12/2019 et budget 2020

Le projet de budget 2020 prévoit une augmentation sensible du fait de l'organisation du WRICH 2020.

Quelques remarques :

Le montant global de la subvention du Ministère est connu à ce jour soit 3 001 500 € hors aides personnalisées à laquelle nous avons ajouté 100 000 € espérés par avenant 2020 sur différentes missions soit un total de 3 101 500€ ce qui correspond à une légère diminution de 1,60% par rapport à 2019 mais rappelle que nous avons obtenu 160 000 € de subventions complémentaires au cours de l'exercice 2019.

Les affectations indiquées dans le budget 2020, par simplification, sont identiques à 2019 sauf pour les lignes Personnel affecté et Promotion Communication affectée.

• **Fonctionnement :**

Dans les produits

- le poste "Licences et affiliations" tient compte de 1% d'augmentation des licences A, 750 licences U, 340 licences BF, 700 licences I de plus, 600 licences D de plus, le tout par rapport au 31 aout 2019.
- L'augmentation en "Activités annexes" provient de l'augmentation des ventes des livres de formation (stocks importants au 31/12/2019). Cette ligne comprend la faible vente du livre aviron.
- en "Produits divers" nous trouvons quelques produits de fonctionnement et des produits sur exercice antérieur.
- reprise de la provision 2017 pour contribution transport Ile de France pour 17 215 €.

Dans les charges

- le poste "Fonctionnement des instances fédérales" augmente exclusivement du fait d'une deuxième Assemblée générale dans l'année,
- le poste "Fonctionnement du siège fédéral" comprend un Crédit Impôt Recherche de 13 000 € (montant identique à 2019), il est en légère augmentation,
- l'augmentation du "Poste Personnel" comprend principalement les augmentations annuelles du personnel fédéral, ainsi que l'impact annuel du salaire de deux salariées qui étaient en congés maternité en 2019.
- l'augmentation du poste "Promotion et partenariat" provient de l'impact du WRICH soit environ 95 000 €, de l'impact de la stratégie de communication pour les Jeux Olympiques soit environ 35 000 €, de l'impact du nouveau fournisseur

de vêtements sportifs MIZUNO soit 44 167 € compensés pour le même montant en produits et le solde étant l'impact des dépenses pour les VIP aux Jeux Olympiques de Tokyo.

- la diminution du poste "Livre aviron et activités annexes" provient exclusivement qu'il n'y a aucun achat de livres de formations compte tenu du stock important existant.
- dotation de la provision 2020 de la contribution transport Ile de France soit la somme de 24 700 €.

• **Promotion du sport grand nombre :**

Dans les produits :

- le montant de la subvention du ministère est de 295 000 € soit le même montant que 2019.
- les fonds dédiés "Programme Recherche bateaux innovants de 2017" pour 40 000 € seront dépensés en 2020
- les droits d'engagements incluent ceux du Championnat de France et du Monde Indoor pour 70 000 €,
- la ligne "Subvention CRIDF/Mécénat Incept/Wrich" comprend une subvention accordée de la Région Ile de France de 75 000 €, de la Mairie de Paris de 15 000 €, de Concept II pour 30 000 € pour le Championnat du Monde Indoor ainsi que différentes recettes également pour le Championnat du Monde Indoor pour 23 000 €.

Pas de remarque particulière sur les autres postes de produits.

Dans les charges :

- toutes les actions habituelles de développement sont maintenues (moteurs, coques, gilets, gratuité pour les nouveaux clubs de l'affiliation pendant 3 ans ...)
- la ligne "Structuration territoriale" comprend principalement la ristourne aux ligues, les achats de moteurs et le mécénat CNR affecté aux clubs du Rhône Alpes,
- la ligne "Actions de développement" comprend principalement la Coupe des régions pour 77 000 € ainsi que les vignettes VNF pour 28 000 €.
- la forte augmentation de la ligne organisations provient de l'impact du WRICH pour 128 000 € de frais d'organisation auxquels s'ajoutent les 95 000 € de frais de communication sur le WRICH soit un total de 223 000 €.
- l'augmentation de la ligne Matériel et équipement provient de l'amortissement du matériel acheté en 2019 ainsi que de la prestation de la société Time-Team (prestataire de chronométrage).
- la ligne "Encadrement fédéral" correspond à l'aide de la fédération aux cadres d'appoints (aide à l'emploi),
- la ligne "Fonds dédiés Programme Recherche bateaux innovants de 2017" correspond à l'utilisation de la subvention dédiée inscrite en produits.

Pas de remarque particulière sur les autres postes de charges.

• **Sport de haut niveau**

Dans les produits :

- le montant de la subvention du ministère est de 2 562 000 € dont 100 000 € espérés par avenant 2020.

- l'Agence Nationale de Recherche et Technologie a accordé à compter de 2018 une subvention de 14 000 € pendant 3 ans dans le cadre de l'emploi de Diry Allison,
- la ligne "CNDS matériel collectif" correspond à l'intégration au résultat d'une partie des subventions d'équipements.
- diminution de la participation des sportifs et filières.
- dans la ligne "Produits autres" nous trouvons une aide de 30 000 € de la part de la Région Ile de France pour la base de Vaires.

Dans les charges :

- pour la préparation du collectif 2020, il a été fait une analyse en profondeur de toutes les actions 2020. Pour comparer il faut ajouter aux dépenses 2019 l'utilisation des 90 000 € de la subvention dédiée.
- la ligne "MAP" comprend les indemnités prévues dans le cadre de la préparation mentale et sportive des athlètes ainsi que l'affectation du salaire des personnes s'occupant de la recherche et de la mécanique le responsable de la MAP.
- l'augmentation de la ligne Stages et compétitions Juniors provient exclusivement de l'augmentation des affectations générales.
- la diminution de la ligne Parcours de l'excellence sportive (Pôles) provient de la diminution des pensions.
- la ligne Formation et aides personnalisées contient les primes à la performance, le suivi social et la formation des athlètes HN. Ces deux derniers postes ont été fortement diminués car pris en charge en partie par les aides persos.
- l'augmentation de la ligne Matériel collectif provient exclusivement de l'augmentation des amortissements.

Pas de remarques particulières sur les autres postes qui ont été particulièrement travaillés et analysés par et avec la DTN.

• Prévention par le sport

- le montant de la subvention du ministère est de 194 500 € en légère diminution par rapport à 2019.
- Il est prévu un peu moins de stage donc moins de suivi médical.

Pas d'autre remarque particulière

• Promotion des métiers du sport

- le montant de la subvention du ministère est de 50 000 € soit le même montant que 2019.
- la diminution du coût des formations, comme en 2019, entraîne une diminution des recettes de formations.

Pas d'autre remarque particulière

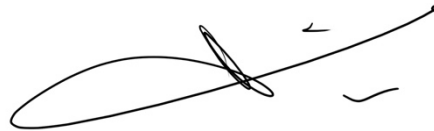
• Partenariats et mécénats

Le partenariat MAIF est inscrit au budget 2020 à hauteur de 250 000 € auquel s'ajoute une aide supplémentaire 25 000 € espérée dans le cadre du Championnat du Monde Indoor.

La Compagnie Nationale du Rhône est inscrite au budget 2020 à hauteur de 360 000 €. Cette somme se divise en un partenariat fédéral à hauteur de 260 000 € et un partenariat régional de 100 000 € dont 90 000 € pour les clubs de la Vallée du Rhône.

La dotation Lacoste pour l'équipement des athlètes de l'Equipe de France est prévue à hauteur de 54 000 € à laquelle s'ajoute à partir de 2020 une dotation Mizuno pour 44 167 €.

Enfin, afin de maintenir ce budget dynamique, il est inscrit au budget 2020 "en recherche de nouveaux partenaires" une somme de 50 000 €.



Didier MARCHANDEAU
Trésorier

FEDERATION FRANCAISE D'AVIRON

CHARGES	BUDGET 2020	BUDGET AJ 2020	ECARTS	PRODUITS	BUDGET 2020	BUDGET AJ 2020	ECARTS
 FONCTIONNEMENT	1115947	972611	-149336	 FONCTIONNEMENT	2028719	1873823	-154896
Fonctionnement des instances fédérales	182500	145500	-37000	Licences et affiliations	1841904	1704739	-137165
Fonctionnement du siège fédéral	179347	198034	18687				
Dotations amortissements	65975	65975					
Fonctionnement Siège et Amortissements Affectés	-198338	-198338					
Licences	209400	188647	-20753				
Personnel	1281000	1281000		Personnel (aides emplois)			
Personnel Affecté	-920673	-920673					
Promotion et Partenariat	679517	461247	-218270	Livre Aviron + activités annexes	110500	74700	-35800
Livre Aviron + activités annexes	68000	55600	-12400	Produits divers	59100	36000	-23100
Promotion Communication Affectée	-459501	-321401	138100	Reprises provisions pour risques et charges	17215	58384	41169
Charges diverses	44796	57796	13000				
Charges diverses Affectées	-40781	-40781					
Provisions pour risques et charges	24700		-24700				
PROMOTION DU SPORT GRAND NOMBRE	1972948	1802327	-170621	PROMOTION DU SPORT GRAND NOMBRE	971900	804565	-167335
				Subventions M.S	330000	330000	
Structuration Territoriale et développement				Structuration Territoriale et développement			
- Stages et compétitions	43559	8559	-35000	- Stages et compétitions			
- Structuration territoriale	590680	831396	240716	- Structuration territoriale	183333	183333	
- Actions de développement	109660	106337	-3323	- Actions de développement	40000	40000	
- Organisations	651702	329602	-322100	- Organisations			
- Matériel et Equipements	47302	49802	2500	- Matériel et Equipements			
Acces des Publics Particuliers				Acces des Publics Particuliers			
- Actions personnes handicapées	21091	21091		- Actions personnes handicapées	5000	5000	
- Actions spécifiques femmes	16242	16242		- Actions spécifiques femmes	15000	15000	
- Actions préventions des violences		1777	1777	- Actions Mer, Banc fixe et Indoor	51667	51667	
- Actions aux publics éloignés des S Sportives	2500	3500	1000				
- Actions Mer, Banc fixe et Indoor	114596	114596					
Soutien Activité Mouvement Sportif National				Soutien Activité Mouvement Sportif National			
- Encadrement fédéral - PSE	125000	127500	2500	- Encadrement fédéral - PSE			
- Actions développement durable	2500	2809	309	- Actions développement durable			
- Actions sport en entreprise	11071	8071	-3000	- Actions sport en entreprise			
Actions de Relations Internationales				Actions de Relations Internationales			
- Représentation internationale	20321	10321	-10000	- Protocoles			
- Formation Arbitres Internationaux	2500	1000	-1500	- Représentation internationale			
- Mise en œuvre de grands événements	128000	83500	-44500	- Formation Arbitres Internationaux			
Actions développement des activités médicales				Actions développement des activités médicales			
- Action Sport Santé	46224	46224		- Action Sport Santé	35000	35000	
				CNOSF Représentation internationale	8000	6000	-2000
				ANS (Cnds) Emploi sport Qualifiés	12000	12000	
				ANS (Cnds) Soutien Vidéo Championnats	32000		-32000
				ANS Fonctionnement PFS	20000	32000	12000
Fonds dédiés Programme Recherche Bateaux Innovants	40000	40000		Fonds dédiés Programme Recherche Bateaux Innovants	40000	40000	
				Produits divers			
				- Droits d'engagements	198000	105544	-92456
				- VNF	30000	30000	
				- Subvention CR IDF/Mécénat Incept/WRICH	143000	131736	-11264
				- Produits autres	158900	117285	-41615
SPORT HAUT NIVEAU	3534419	3411193	-123226	SPORT HAUT NIVEAU	3068952	2989952	-79000
				Subventions M.S	2562000	2462000	-100000
Préparation collectif 2020				Préparation collectif 2020			
- Stages et compétitions France (Seniors A et B)	1523448	1418946	-104502	- Stages et compétitions France (Seniors A et B)		1280000	
- Stages et compétitions Handi-Aviron	246857	248292	1435	- Stages et compétitions Handi-Aviron		190000	
- Mission d'aide à la Performance	126585	158585	32000	- Mission d'aide à la Performance		77000	
Préparation collectif 2024				Préparation collectif 2024			
- Stages et compétitions Juniors	449630	441332	-8298	- Stages et compétitions Juniors	2297000		-100000
- Programme Performances Jeunes	45408	26186	-19222	- Programme Performances Jeunes		360000	
- Rayonnement	21292	21292		- Rayonnement		20000	
Parcours de l'excellence sportive	417999	409360	-8639	Parcours de l'excellence sportive		270000	
Formation et Aides Personnalisées	46653	25653	-21000	Formation et Aides Personnalisées			
Matériel Collectifs 2016-2020	656547	661547	5000	Matériel Collectifs 2020-2024	200000	200000	
				Soutien aux entraîneurs	65000	65000	
				Aide Agence Nationale de Recherche et Technologie	14000	14000	
				CNDS Matériel Collectifs	130000	130000	
				RSEP Subvention recherche		32000	32000
				Produits divers			
				- Subventions Rhone-Alpes	14300	14300	
				- Cessions d'immobilisations	140000	140000	
				- Matériel exceptionnel	28952	28952	
				- Participations des sportifs et filières	102200	91200	-11000
				- Produits autres	77500	77500	
PREVENTION PAR LE SPORT	282271	276058	-6213	PREVENTION PAR LE SPORT	159500	159500	
				Subventions M.S	159500	159500	
Suivi de la Santé des Sportifs				Suivi de la Santé des Sportifs			
- Suivi Médical Réglementaire des Sportifs	40407	40407		- Suivi Médical Réglementaire des Sportifs	19750	19750	
- Encadrement Sanitaire des Equipes de France	206864	200864	-6000	- Encadrement Sanitaire des Equipes de France	120000	120000	
Structuration des Activités Médicales				Structuration des Activités Médicales			
- Actions renforcement secteur Médical	2000	1787	-213	- Actions renforcement secteur Médical			
- Structuration du Suivi Médical Réglementaire	33000	33000		- Structuration du Suivi Médical Réglementaire	19750	19750	
				- Produits autres			
PROMOTION DES METIERS DU SPORT	228553	221858	-6695	PROMOTION DES METIERS DU SPORT	121900	123040	1140
				Subventions M.S	50000	50000	
Ingenierie Formation Emploi	32485	27485	-5000	Ingenierie Formation Emploi	30000	30000	
Formations Professionnelles	81217	77217	-4000	Formations Professionnelles			
Formations Complémentaires	81604	81604		Formations Complémentaires	20000	20000	
Formations Fédérales Nationales	33247	35552	2305	Formations Fédérales Nationales			
				Produits divers			
				- Formations Centre FFA	71900	73040	1140
				PARTENARIATS MAIF	275000	275000	
				MAIF. Partenariat conventionnel	275000	275000	
				PARTENARIAT ET MECENAT CNR	360000	360000	
				C.N.R - Partenariat conventionnel	260000	260000	
				C.N.R - Mécénat Vallée du Rhône	100000	100000	
				PARTENAIRES EQUIPEMENTIERS	98167	98167	
				LACOSTE	54000	54000	
				MIZUNO	44167	44167	
				RECHERCHE NOUVEAU PARTENAIRE	50000		-50000
TOTAL GENERAL	7134138	6684047	-450091	TOTAL GENERAL	7134138	6684047	-450091
				Cumul subventions du MS -ANS HN	3101500	3001500	-100000

Commentaires budget ajusté 2020
Document du trésorier général – Didier Marchandea
Assemblée générale de la FFA – Le 5 décembre 2020 –

Tableau 3 colonnes "Budget 2020, Budget ajusté 2020 et écarts"
présenté en réunion du comité directeur du 16 octobre 2020

Analyse des écarts :

• Fonctionnement :

• Dans les charges :

- Fonctionnement des instances : moins 37 000 euros du fait d'une assemblée générale au lieu de deux programmées et moins de réunions de comités, de bureaux et de commissions.
- Fonctionnement du siège fédéral : plus 18 687 euros du fait d'achats importants de produits dans le cadre des mesures sanitaires actuelles et plus de maintenances et entretiens.
- Licences : moins 20 753 euros dû notamment à une ristourne de l'assurance Maif.
- Promotion et partenariat : du fait de l'annulation des grandes manifestations nationales et internationales y compris les JO et JP, diminution de 277 000 euros mais 60 000 euros de plus dans le cadre du plan de relance.
- Livre Aviron : moins 12 400 euros car moins de ventes de livre aviron et de livres de formation.
- Charges diverses affectées : il s'agit d'honoraires et de charges sur exercice antérieur.
- Arrêt de la provision Taxe transport IDF soit moins 24 700 euros.

• Dans les produits :

- Licences et affiliations : moins 96 000 euros sur les licences A et U, moins 10 000 euros sur les I et BF et moins 23 000 euros sur les licences D soit une perte net de plus de 110 000 euros (montant des licences non encaissées diminuées de la non ristourne aux ligues).
A date, nous sommes à -5% de licences par rapport à l'année dernière.
- Livre aviron : moins de vente du livre aviron, de livres de formation et de séances Avifit.
- Produits divers : moins de produits de fonctionnement.
- Provision taxes transports IDF : arrêt de la provision Taxe transport IDF d'où reprise globale de la provision en compte soit plus 58 384 euros.

• Promotion sport grand nombre :

• Dans les charges :

- Stages et compétitions : une économie de 35 000 euros suite à l'annulation du Match France-Grande-Bretagne.
- Structuration territoriale : moins de ristourne sur licences, plan de relance : 85 000 euros d'aides ont été versés aux clubs organisateurs et aux structures en difficultés, 98 000 euros aux comités départementaux et 64 300 euros aux ligues soit le montant prévu pour la Coupe des Régions. Les critères d'octroi d'aides pour les comités départementaux ont été définis d'après les projets présentés à l'ANS.

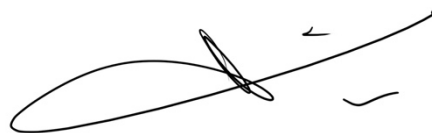
- Organisations : économies sur les frais d'organisation et de de communication.
- Représentations internationales : économies car peu de manifestations internationales et les réunions des commissions FISA se sont déroulées en visio.
- Mise en œuvre des grands événements : organisation du WRICH : les dépenses ont été réparties entre la communication sur laquelle la TVA est récupérée à 100% et le reste avec une récupération de la TVA à un taux de 23%.
- Dans les produits :
 - ANS soutien vidéo : moins 32 000 euros car aucune retransmission TV du fait de l'annulation des manifestations.
 - ANS fonctionnement PFS : une subvention supplémentaire de 12 000 euros a été octroyée pour la gestion en interne.
 - Droits d'engagements : moins 92 000 euros car pas de championnats et remboursements des droits d'engagements pour Gravelines.
 - Subventions CR IDF/WRICH : un peu moins de partenariat New Wawe et de location de stands.
 - Produits autres : Pas de produits suite à l'annulation du Match France-Grande-Bretagne. Une aide du CNOS pour les retransmissions TV était également prévue sur ce poste.
- **Sport haut-niveau :**
- Dans les charges :
 - Mission d'Aide à la Performance : 32 000 euros de plus mais compensés par subvention de l'INSEP du même montant.
 - Stages et compétitions juniors : pas de stage franco-allemand.
 - Formation et aides personnalisées : les aides FFA et les primes à la performance n'ont pu être versées suite notamment aux annulations des JO et JP.
- Dans les produits :
 - moins 100 000 euros : la subvention du MS était connue au mois de février. La fédération attendait un second tour comme habituellement mais qui n'aura pas lieu.
 - moins de refacturation pour participation des sportifs en filières.

Le montant de la subvention du MS est de 3 100 500 euros.

Le bilan de fin d'année devrait être équilibré.

Deux éléments importants, dans ce budget ajusté :

- Des fonds dédiés de 77 000 euros sur le haut niveau ont été constatés.
- Affaire Morin/FFA : la FFA a été condamnée à verser environ 40 000 euros en appel. Compte tenu d'erreurs importantes constatées dans les conclusions de la cour d'appel, nous examinons la possibilité d'un pourvoi en cassation.



Didier MARCHANDEAU
Trésorier

PROJET TARIFS 2021

Tarifs des licences et des titres

Types	2020	2021
Licence annuelle FFA	35,40	35,40
Part Ligues	6,80	6,80
Montant appelé	42,20	42,20
Licence Universitaire FFA	16,60	16,60
Part Ligues	2,70	2,70
Montant appelé	19,30	19,30
Licence Indoor FFA	16,60	16,60
Part Ligues	2,70	2,70
Montant appelé	19,30	19,30
Licence Banc Fixe FFA	16,60	16,60
Part Ligues	2,70	2,70
Montant appelé	19,30	19,30
Licence Découverte 3 mois FFA	15,60	15,60
Part Ligues	2,70	2,70
Montant appelé	18,30	18,30
Licence Découverte 1 mois FFA	10,40	10,40
Part Ligues	1,80	1,80
Montant appelé	12,20	12,20
Licence Découverte 7 jours FFA	5,20	5,20
Part Ligues	0,90	0,90
Montant appelé	6,10	6,10
Licences IE	6,00	4,00
Titre Scolaire et Universitaire (Sans assurance)	0	0
Titre initiation Centre de Loisir (Sans assurance)	0	0
Titre initiation 1 jour FFA	1,00	1,00

Tarifs des affiliations

Affiliations	2020	2021
Membre affilié FFA	<à 30 ULicences 224 30 à <à 70 ULicences 265 70 ULicences et + 306	<à 30 ULicences 224 30 à <à 70 ULicences 265 70 ULicences et + 306
Membre affilié sous convention	122	122

VŒUX DES LIGUES

ASSEMBLEE GENERALE FFAVIRON DU 28 MARS 2020

■ Ligue Corse :

Vœu n°1 :

Pour l'AG électorale de cette année, la Ligue Corse d'Aviron souhaite qu'il ait lieu ce jour-là un véritable débat entre les différentes têtes de listes. Trop souvent, les élections ont lieu en toute méconnaissance des programmes et des hommes.

Le débat devra être animé par une personnalité de l'aviron. Son organisation :

- présentation des têtes de listes
- présentation de l'ensemble des candidats
- débats sur l'ensemble des prérogatives de la fédération (développement de la masse, les différentes disciplines, comment les articuler, la formation, le haut niveau, le loisir, la recherche de sponsors ...)

■ Ligue Grand-Est :

Concernant la répartition des points attribués au classement des clubs, notre dernière AG souhaite que le point suivant soit étudié par la Fédération :

Constat :

Lors des championnats de France bateaux courts qui se déroulent en avril, on constate qu'en juniors, on ne retrouve pas sur les podiums les rameurs médaillés en bateaux longs en cadets. On remarque aussi le manque d'expérience en bateaux courts.

Pourquoi :

En cadets, les clubs donnent la priorité aux bateaux longs, gros pourvoyeurs de points, pour exemple, 8ème en 8+ rapporte plus de points que 4ème en 2-.

Actuellement, rien n'incite les clubs à former des individualités.

Proposition :

Si on veut améliorer le niveau individuel, il faut redonner un intérêt à former des bateaux courts et cela pourrait passer par la révision de la répartition des points en cadets.

En attribuant le même nombre de points aux bateaux champions de France, les clubs laisseraient leurs meilleures individualités en bateaux courts."

■ Ligue Hauts-de-France :

Vœu n°1 :

Depuis plusieurs années nous constatons une très grande diversification de notre spectre d'activités alors qu'une diminution du nombre de licenciés compétiteurs est enregistrée au niveau national et dans nos clubs.

La fédération a encouragé et facilité la diversification des pratiques par la mise en place de formations et de labels.

Toutefois les classements des clubs sont restés très orientés vers la performance (athlètes de Haut niveau et résultats aux championnats de France).

Aujourd'hui, les collectivités territoriales dans leur ensemble demandent à nos clubs de s'intégrer dans l'évolution de la société en y jouant un rôle de cohésion sociale grâce aux valeurs véhiculées par le sport et la vie en société où bon nombre de valeurs éducatives,

républicaines et laïques sont enseignées sur le terrain par nos éducateurs ; le club, ce n'est pas que la compétition peut-on lire dans bon nombre de revues et flyers.

Aussi, afin de sensibiliser les clubs sur leur rôle majeur social, d'intégration de loisir et bien être dans notre société, il serait souhaitable de mettre en évidence, selon une grille qualitative et quantitative, l'ensemble des activités, des publics pratiquants à divers titres et l'ensemble des pratiques mises en œuvre au sein du club.

Un classement général, ou la totalité des clubs seraient présents, pourrait être un outil de promotion reconnu et adopté par tous et serait une marque de reconnaissance pour tous les clubs qui s'investissent d'une manière générale pour bon nombre de pratiques d'aviron.

Vœu n°2:

A la suite de la mise en place de l'offre jeunes au niveau national qui a été déclinée au niveau des clubs de la Ligue des Hauts de France d'Aviron, nous avons l'ambition d'accueillir dans nos clubs des Jeunes âgés de 09 à 11ans afin de détecter d'éventuels potentiels mais aussi pour faire découvrir notre sport et fidéliser en vue d'augmenter notre nombre de licences.

Cette politique ambitieuse doit être réfléchie et structurée afin de ne pas décevoir, ce qui risquerait d'entraîner un effet inverse à celui attendu.

Un programme structuré pour cette catégorie d'âge pourrait être étudié par les experts au niveau de notre fédération comportant :

- Un programme pédagogique précis et des animations spécifiques en miroir.
- Un matériel adapté au poids et à la force physique de tels pratiquants.
- Un programme rame en CM2 équivalent à celui du "rame en 5ème" afin de sensibiliser le monde scolaire

Nous devons également nous interroger sur la capacité de nos clubs à accueillir ce type public de manière ludique avec des activités parfois éloignées de notre pratique habituelle.

■ Ligue Ile-de-France :

Vœu n°1 :

La préparation des JO 2024 à Paris ainsi que les projets de circulation fluviale pour désengorger la circulation automobile provoquent deux sources d'inquiétude aux clubs situés sur la Seine et la Marne.

- Le projet de mise en circulation de façon pérenne de navettes fluviales de Lagny à Andrésy ne serait pas sans créer d'énormes difficultés sur le fonctionnement des clubs situés sur le parcours des navettes, voire l'impossibilité de fonctionner.

- L'augmentation de la fréquence de transport fluvial, dû à l'évacuation par barges à partir de Seine Saint-Denis des gravats issus des travaux du village olympique, constitue une gêne supplémentaire pour tous les clubs situés en aval des sites olympiques.

Pour ces 2 points, la LIFA souhaite qu'une concertation soit menée par la FFA avec les autorités concernées afin de minimiser la gêne sur le fonctionnement des clubs.

Vœu n°2 :

La LIFA souhaiterait que le site des licences soit enrichi des permis bateaux et remorques.

Vœu n°3 :

Sur la formation des jeunes : la LIFA s'interroge sur la possible corrélation entre l'abandon du championnat Jeunes et la baisse constatée depuis quelques années sur la prise de licences dans cette catégorie. La FFA a-t-elle menée une étude d'impact de l'abandon du championnat sur le désintérêt des jeunes pour notre discipline sportive ?

■ Ligue Nouvelle-Aquitaine :

La Ligue Nouvelle-Aquitaine a été saisie des questions suivantes à poser à l'occasion de la prochaine Assemblée Générale de la FFA :

Vœu n°1 : NAVIGATION COMMERCIALE

Pour le déroulement de la Tête de Rivière de Sainte Livrade de mars 2020, nous avons demandé à la Préfecture du Lot et Garonne l'interdiction de navigation pendant les courses.

Celle-ci nous a répondu que cette interdiction de naviguer ne pouvait excéder quatre heures ou six heures une seule fois par an, en vertu de l'article A. 4241-38-1 du Code des Transports, rappelé par un courrier du 10 janvier 2019 du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire adressé aux Préfets de département, afin de ne pas entraver la circulation des bateaux de commerce. Certaines Têtes de Rivière peuvent se dérouler sur cinq ou six heures et elles peuvent être retardées de quelques heures par temps de brouillard, ce qui peut poser des problèmes de sécurité.

Ce courrier, adressé en copie à VNF, aux grands ports maritimes et aux ports autonomes de Paris et Strasbourg, laisse entendre que ces bateaux de commerce sont des bateaux ou péniches de grands gabarits, et une telle restriction peut se comprendre compte tenu de la navigation importante sur des fleuves et rivières tels que le Rhin la Seine, l'Oise, la Meuse et autres.

Sur le Lot, les seuls bateaux croisés sont des péniches de tourisme fluvial assimilées à des bateaux de commerce. Une seule péniche peut circuler du 1er novembre au 31 mars en bief fermé dans lequel se situe le champ de course de Sainte Livrade, c'est à dire pendant la période des Têtes de Rivière. Cette circulation n'est pas comparable à celle évoquée plus haut.

Dans les textes, les Préfets peuvent délivrer des dérogations après accord du Ministère des Transports.

Questions:

- *D'autres ligues ou clubs sont-ils concernés par cette restriction d'interdiction de circulation et si non pour quelles raisons ?*
- *La Fédération peut-elle intervenir auprès du Ministère des Sports pour obtenir une dérogation permanente à l'occasion de deux ou trois Têtes de Rivière par an ?*

Vœu n°2 : VIOLENCES DANS LE SPORT

Les violences physiques, morales, sexuelles, religieuses et autres ont mené le Ministère des Sports à lancer une campagne mettant "neuf outils" à la disposition de tous les acteurs du sport.

La FFA, qui ne peut ignorer ce fléau et qui n'en est pas à l'abri, y travaille et devra donc nous faire part de l'avancée de ses travaux.

En ce qui concerne les violences sexuelles qui font souvent la une de l'actualité, le 21 février dernier, s'est déroulée au CNOSF, la "Convention nationale des violences sexuelles dans le sport" à laquelle participaient notamment les Ministres des Sports et de la Justice, Denis Massegli ainsi que les Présidents fédéraux et les DTN.

Questions

- *Quels sont les enseignements qu'en a tirés la F. F. Aviron ?*

- *Lors de cette journée de travail importante qui a duré huit heures, le Gouvernement a souhaité que les fédérations mettent en place des plans de préventions spécifiques. Sans attendre les directives des autorités et instances sportives, la FFA a-t-elle déjà envisagé de telles mesures envers les ligues, les comités départementaux et les clubs ? Si oui, lesquelles ?*
- *La condamnation de ces actes délictuels ou criminels relèvent des tribunaux. La FFA, ne peut pas se sentir non concernée par ce fléau car elle n'est pas à l'abri de faits coupables antérieurs ou à venir de la part de ses adhérents professionnels ou bénévoles.*

La FFA envisage-t-elle :

- *de considérer et d'inclure clairement dans sa "Charte d'éthique et de déontologie" ces manquements comme contraires aux valeurs essentielles et fondamentales auxquelles la fédération et l'ensemble de ses acteurs rappellent leur attachement ?*
- *de prendre des sanctions à l'égard de ces délinquants, indépendamment des peines encourues par le Code pénal ?*

Vœu n°3 : ARBITRAGE

Le corps arbitral néo-aquitain est théoriquement composé d'un quarantaine d'arbitres, commissaires et stagiaires. Sur ce nombre, il apparaît que la moitié n'exerce pratiquement plus et qu'au final ce n'est plus qu'une dizaine qui est présente sur la majorité des compétitions ou stages de formation.

Les principales raisons sont les suivantes :

- l'âge avancé ou l'état de santé de certains,
- un calendrier trop chargé et l'étendue géographique de notre ligue,
- l'engagement que les jeunes arbitres peinent à respecter compte tenu de leurs études ou leur début de vie professionnelle,
- une lassitude et une certaine déconvenue face à des décisions récentes et le manque de volonté d'appliquer les règles sous prétexte de vouloir favoriser la pédagogie.

L'âge moyen des arbitres de notre ligue est de 56 ans et celui des plus présents est de 63 ans, bien au-delà de la moyenne nationale de 54 ans qui doit être voisine de la moyenne des jurys nationaux. De plus nous constatons, bon an mal an, que la moyenne d'âge augmente d'un an chaque année dans notre ligue.

Il y donc lieu d'envisager une campagne de recrutement, pas forcément qu'envers les jeunes pour les raisons évoquées ci-avant, mais également envers les rameurs de loisir et les parents accompagnateurs relativement jeunes et représentant un réel vivier.

Questions

- *47 % des clubs néo-aquitains n'ont pas d'arbitre et 50 % des clubs de compétition n'en ont pas. Ne pourrait-on pas concevoir l'obligation pour un club participant aux compétitions d'avoir au moins un arbitre ?*
- *Ne peut-on pas imposer dans la labellisation des Écoles d'Aviron un nombre d'arbitres égal au nombre d'étoiles ?*
- *Ne peut-on pas abaisser l'âge minimum de la formation de 16 à 14 ans comme dans d'autres disciplines ?*

- *La fédération ne doit-elle pas lancer une véritable campagne de recrutement d'arbitres afin ne pas laisser ce recrutement à la seule initiative des ligues, l'adage "pas d'arbitre, pas de compétition" étant insuffisant et peu motivant, puisqu'il semble sans effet ?*
- *Ne peut-on pas imposer que les arbitres soient détenteurs du permis bateau "S" pour des raisons de sécurité d'abord et pour permettre aux tuteurs d'accompagner les candidats sur l'eau, les bateaux suiveurs ne permettant pas souvent d'accueillir trois personnes ?*